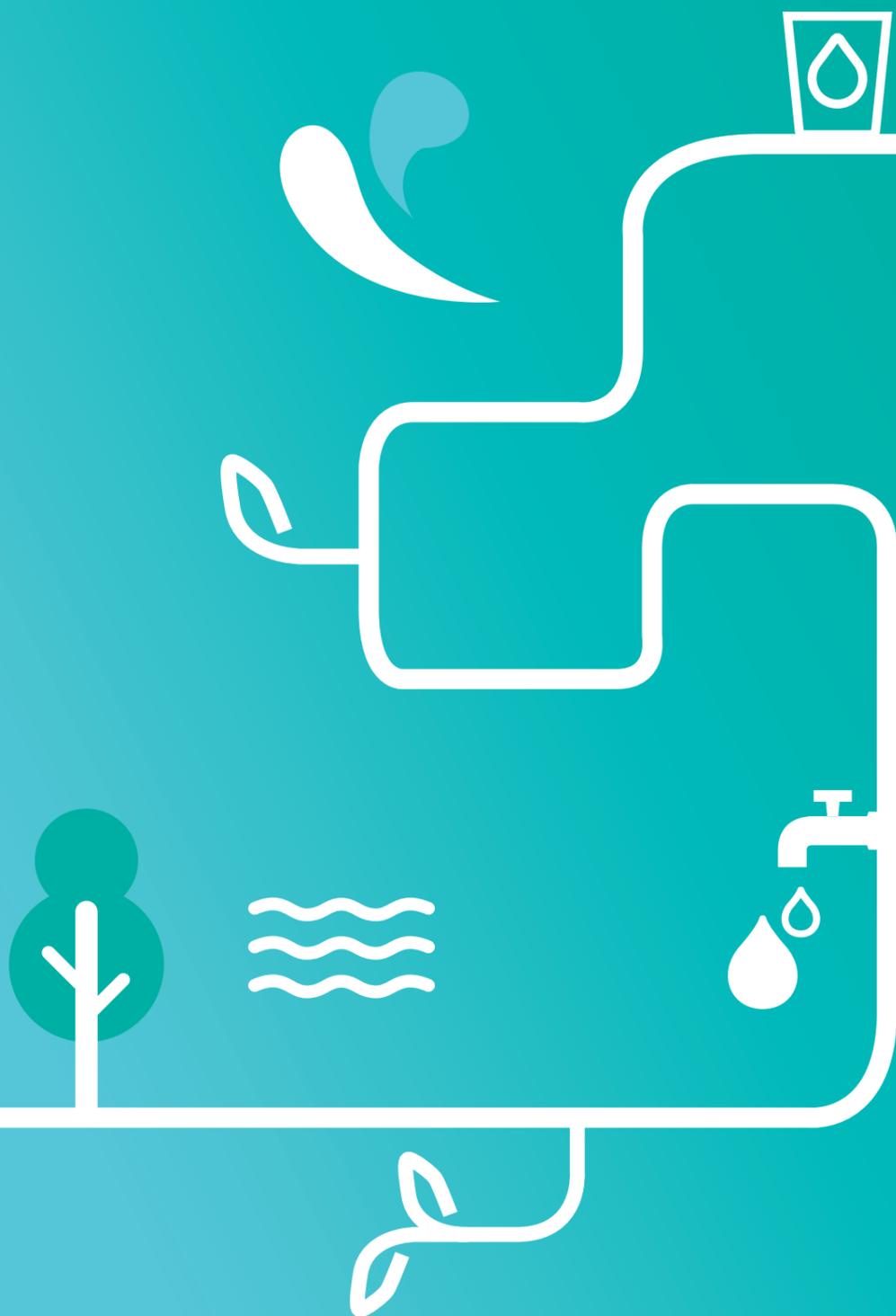


# RAPPORT D'ACTIVITÉ



  
**Siarce**

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau



# EDITO



**2017 a été l'année d'une nouvelle et capitale étape dans le développement du Siarce.**

En effet, au terme d'un processus de fusion avec quatre autres syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement, un nouveau Siarce est né le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au périmètre géographique et de compétences sensiblement élargi, qui fait de lui, désormais, l'un des 5 principaux syndicats intercommunaux d'Île-de-France dans ces domaines d'activité. Le SIAECE, en recevant dans son patrimoine industriel deux usines de production d'eau potable, celles d'Itteville (5 millions de m<sup>3</sup>/an) et celle de Janville-sur-Juine (800 000 m<sup>3</sup>/an) et 2 nouvelles Stations de Traitement d'Eaux Usées à Saint-Vrain et à Lardy, devient un acteur important de la politique de l'eau sur la bassin versant du principal affluent de l'Essonne qu'est la Juine et cosignataire du contrat de bassin de cette rivière.

Cette fusion fait du Siarce un syndicat mixte agissant sur l'ensemble du cycle de l'eau :

- qu'il s'agisse du « *petit cycle* » ou « *cycle anthropique* » visant à capter l'eau, la traiter afin de la rendre potable et pouvoir en disposer à volonté pour des besoins domestiques ou industriels, en ouvrant simplement son robinet, puis à collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer dépolluée au milieu naturel sans altérer le bon état écologique de ce dernier,

- qu'il s'agisse du « *grand cycle* », ou « *cycle naturel* », qui recouvre les échanges dans l'ensemble de l'écosystème, des précipitations aux ruissellements et à leur circulation

entre les grands réservoirs d'eau liquide, solide ou de vapeur d'eau que sont l'atmosphère, les plans d'eau, les cours d'eau et les nappes d'eaux souterraines.

En cela, le Siarce est devenu une institution publique unique en Île-de-France en ce qu'elle est compétente sur l'ensemble du parcours de l'eau, de sa génération spontanée à sa restitution au milieu naturel après utilisation.

Voilà qui confère une responsabilité éminente aux élus du Siarce, efficacement secondés par une administration forte de ses capacités techniques et d'ingénierie, constituée de 64 agents. Cette responsabilité s'exerce avec une double volonté qui anime l'exécutif que je préside : inscrire ses politiques et actions dans une stratégie de développement durable qui trouvera en 2018 sa concrétisation dans l'élaboration d'un Plan Climat Eau Energie Territorial, mais garantir aussi, du fait de l'extension de son territoire d'intervention, un service de proximité à chacune de ses collectivités adhérentes comme à chacune et chacun des usagers du service public de l'eau.

Enfin, le Siarce, en 2017, s'est voulu aussi moteur d'innovation, en lançant une politique nouvelle de production d'énergie renouvelable à partir de ses équipements de traitement et réseaux, mais aussi en définissant sa stratégie de gestion des zones humides, au service de laquelle il déploie une ingénierie écologique profitable aux grands équilibres naturels de la vallée de l'Essonne.

*Le Président*  
**Xavier DUGOIN**



# SOMMAIRE

01

Le Siarce  
présentation  
// Page 6

02

Direction générale /  
Direction des projets  
// Page 16

03

Direction réseaux  
et assainissement  
// Page 40

04

Direction  
des Rivières et  
du milieu naturel  
// Page 70

05

Chantiers  
citoyens  
// Page 78

06

Direction de  
l'information  
géographique  
et des moyens  
techniques  
// Page 86

07

Direction  
des finances  
// Page 90

08

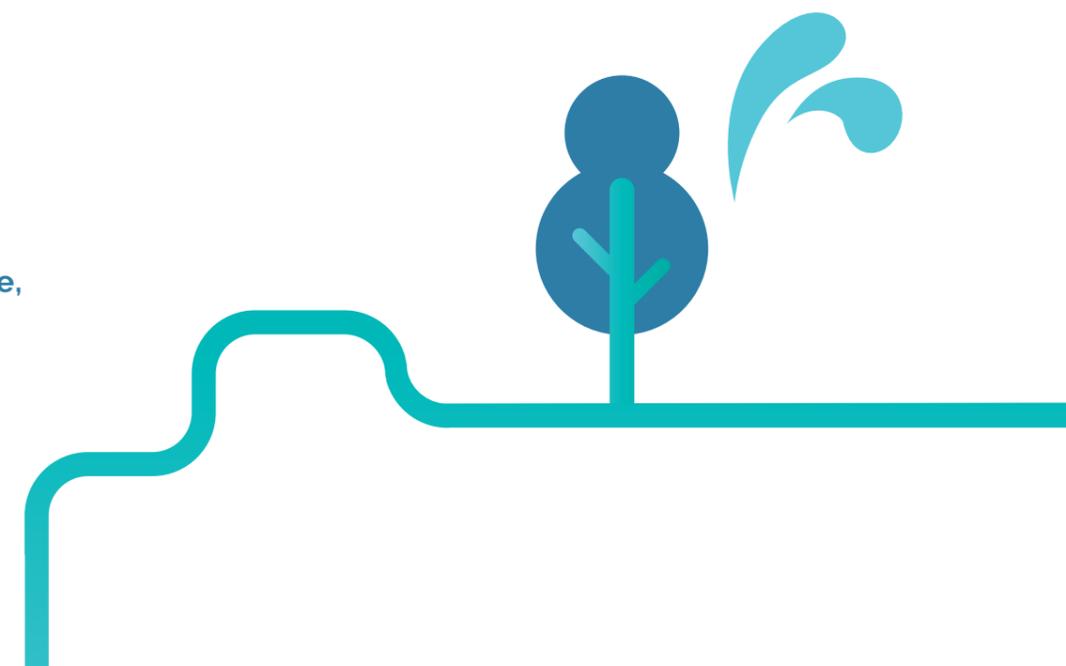
Direction  
des Ressources  
Humaines  
// Page 96

09

Secrétariat  
général  
// Page 100

10

Direction Juridique,  
Marchés Publics,  
Assurances  
// Page 106





# Territoire & gouvernance

Le SIARCE (syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau), est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

  
**68**  
collectivités

  
**03**  
départements

  
**02**  
régions

## IL EST COMPOSÉ DE 68 COLLECTIVITÉS SUR 3 DÉPARTEMENTS : L'ESSONNE, LE LOIRET ET LA SEINE-ET-MARNE

- |   |  |
|---|--|
| > AUVERNAUX   | > ECHARCON   |
| > BALLANCOURT-SUR-ESSONNE   | > FONTENAY-LE-VICOMTE  |
| > BAULNE  | > GRAND PARIS SUD (pour Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé, Saint Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery). |
| > BOISSY-LE-CUTTÉ   | > GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE  |
| > BOULANCOURT   | > ITTEVILLE  |
| > BREUX-JOUY  | > LA FERTÉ-ALAIS   |
| > BUTHIERS  | > LE MALESHERBOIS  |
| > CC2V (pour Boigneville, Boutigny-sur-Essonnes, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonnes, Gironville-sur-Essonnes, Maise, Moigny-sur-École, Mondeville, Prunay-sur-Essonnes)                    | > LEUDEVILLE   |
| > CCEJR (pour Auvers-Saint-Georges, Boissy-sous-Saint-Yon, Boissy-le Cutté, Bouray-sur Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Villeneuve-sur-Auvers) | > MENNECY  |
| > CERNY   | > MILLY-LA-FORÊT   |
| > CHAMPCUEIL  | > NAINVILLE-LES-ROCHES   |
| > CHEVANNES   | > NANTEAU-SUR-ESSONNE  |
| > CORBEIL-ESSONNES  | > ORMOY  |
| > COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION (Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Cheptainville, Avrainville, Guibeville)                     | > ORVEAU   |
| > D'HUISON-LONGUEVILLE  | > SAINT FARGEAU-PONTHIERRY   |
|   | > SAINT GERMAIN-LÈS-CORBEIL  |
|   | > SAINT PIERRE-DU-PERRAY   |
|   | > SAINT VRAIN  |
|   | > SAINTRY-SUR-SEINE  |
|   | > SOISY-SUR-ÉCOLE  |
|   | > TIGERY   |
|   | > VAYRES-SUR-ESSONNE   |
|   | > VERT-LE-GRAND  |
|   | > VERT-LE-PETIT  |

  
**170**  
délégués  
titulaires

Il est administré par un comité constitué de 170 délégués titulaires. Chaque collectivité élit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président et de ses vice-présidents.

**Xavier DUGOIN / Président**  
**MENNECY**

**Jean-François BAYLE**  
1<sup>er</sup> Vice-président

**Jacques GOMBAULT**  
2<sup>ème</sup> Vice-président

**Pierre SEMUR**  
3<sup>ème</sup> Vice-président

**Pascal SIMONNOT**  
4<sup>ème</sup> Vice-président

**Jacques BERNARD**  
5<sup>ème</sup> Vice-président

**Laurence BUDELLOT**  
6<sup>ème</sup> Vice-président

**Philippe AUTRIVE**  
7<sup>ème</sup> Vice-président

**Marie-France PIGEON**  
8<sup>ème</sup> Vice-président

**Alexandre SPADA**  
9<sup>ème</sup> Vice-président

**François GROS**  
10<sup>ème</sup> Vice-président

**Thierry LAFON**  
11<sup>ème</sup> Vice-président

**Martine CARTAU-OURY**  
12<sup>ème</sup> Vice-président

**Georges JOUBERT**  
13<sup>ème</sup> Vice-président

**Pascal FOURNIER**  
14<sup>ème</sup> Vice-président

**CORBEIL-ESSONNES**

**ORMOY**

**BALLANCOURT-SUR-ESSONNE**

**MOIGNY-SUR-ÉCOLE**

**BAULNE**

**VERT-LE-PETIT**

**LA FERTE-ALAIS**

**VERT-LE-GRAND**

**ITTEVILLE**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART**

**CCEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**CCEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**



## Commission Assainissement et réseaux

### Président

**Jacques GOMBAULT**  
ORMOY

Jacques JOFFROY	CHEVANNES
Hervé GAURAT	MALESHERBES
Jacques BERNARD	BAULNE
Daniel CORRE	FONTENAY-LE-VICOMTE
Denis POIGNARD	SAINT-VRAIN
Thierry MARAIS	VERT-LE-GRAND
Evelyne CHARDENOUX	JANVILLE-SUR-JUINE
François CHAPELLE	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Georges JOUBERT	MAROLLES-EN-HUREPOIX
Bernard ECK	MAROLLES-EN-HUREPOIX
Bernard FILLEUL	LA NORVILLE
Marc MARIETTE	CHEPTAINVILLE
Daniel BLIN	GUIBEVILLE
Michel GAK	EGLY



## Commission Rivières & affluents

### Président

**Jacques BERNARD**  
BAULNE

Jocelyne BOITON	VAYRES-SUR-ESSONNE
Helen HENDERSON	NANTEAU-SUR-ESSONNE
Marie-France PIGEON	VERT-LE-GRAND
Jean-Louis BLETEL	FONTENAY-LE-VICOMTE
Daniel PERRET	MENNECY
Michel VANIER	ORMOY
Jacques LE BORGNE	GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE
Philippe BERTHON	SOISY-SUR-ECOLE
Daniel DENIBAS	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Pascal FOURNIER	ARPAJON



## Commission Berges de Seine

### Présidente

**Christine PINAUD-GROS**  
LE COUDRAY-MONTCEAUX

Catherine ALIQUOT-VIALAT	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
Elisabeth BEAUGRAND	SAINT-FARCEAU-PONTHIERRY
Michel BERNARD	LE COUDRAY-MONTCEAUX
Martine CARTAU-OURY	SAINTRY-SUR-SEINE
Edward CENDLAK	ETIOLLES
Serge DASSAULT	CORBEIL-ESSONNES
Michel DOUMAX	SAINTRY-SUR-SEINE
Bernard MEDER	SOISY-SUR-SEINE
Yann PETEL	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
Georges PUGIN	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
Jean-Baptiste ROUSSEAU	SOISY-SUR-SEINE
Patrick ANNE	SAINT FARCEAU PONTIERRY



## Commission Finances

### Président

**Pierre SEMUR**  
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Jacques BERNARD	BAULNE
Daniel PERRET	MENNECY
Bernard PIERRON	EGLY
Jocelyne BOITON	VAYRES-SUR-ESSONNE
Marcel DUBOIS	BOISSY-LE-CUTTE
Philippe ROUGER	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
Serge DASSAULT	CORBEIL-ESSONNES

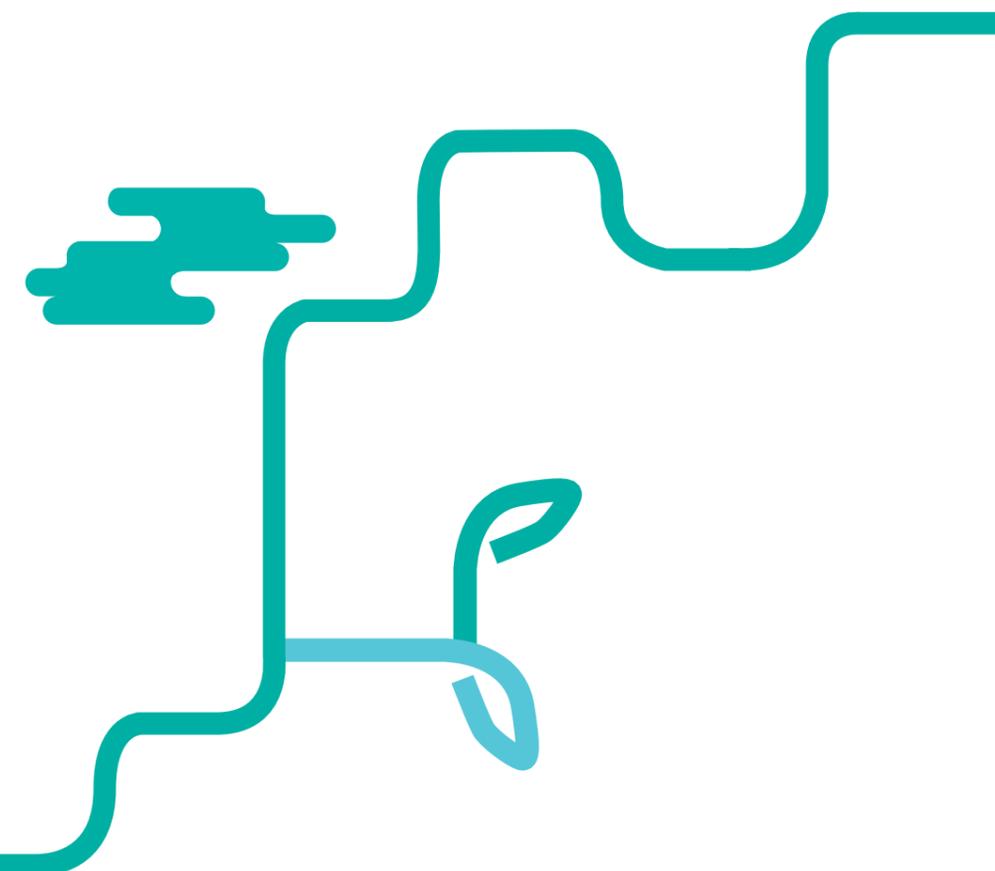


## Commission Eau potable

### Présidente

**Laurence BUDELLOT**  
Vert-le-Petit

Jacques BERNARD	BAULNE	Thierry LAFON	LISSES
Pascal VALENTIN	ITTEVILLE	Evelyne CHARDENOUX	JANVILLE-SUR-JUINE
Hervé GAURAT	LE MALESHERBOIS	Daniel DENIBAS	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
Frédéric MOURET	NAINVILLE-LES-ROCHES	Daniel COUVRAT	ARPAJON
Jacques GOMBAULT	ORMOY	Christian KERVAZO	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Michel DAIGLE	ORVEAU	Michel GAK	EGLY
Marie-France PIGEON	VERT-LE-GRAND	Marc MARIETTE	CHEPTAINVILLE
		Robert WERSINGER	GUIBEVILLE





## Le comité Technique paritaire

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

#### TITULAIRES

BUDELOT Laurence Présidente	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente
GOMBAULT Jacques	2 <sup>ème</sup> Vice-président
GALLET Gérald	Adjoint au directeur général des services

#### SUPLÉANTS

PIGEON Marie-France	8 <sup>ème</sup> Vice-présidente
LAFON Thierry	11 <sup>ème</sup> Vice-président
JOUBERT Georges	13 <sup>ème</sup> Vice-président

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

#### TITULAIRES

AUBOURG Nikolas	Ingénieur
EDEL Evelyne	Attaché
PERROT Marie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe

#### SUPLÉANTS

DANIEL Carine	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
LOMBARD Renaud	Agent de maîtrise
LOPES Pascal	Adjoint technique



### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

#### TITULAIRES

BUDELOT Laurence Présidente	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente
GOMBAULT Jacques	2 <sup>ème</sup> Vice-président
GALLET Gérald	Adjoint au directeur général des services

#### SUPLÉANTS

PIGEON Marie-France	8 <sup>ème</sup> Vice-présidente
LAFON Thierry	11 <sup>ème</sup> Vice-président
JOUBERT Georges	13 <sup>ème</sup> Vice-président

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

#### TITULAIRES

AUBOURG Nikolas	Ingénieur
EDEL Evelyne	Attaché
PERROT Marie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe

#### SUPLÉANTS

DANIEL Carine	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
LOMBARD Renaud	Agent de maîtrise
LOPES Pascal	Adjoint technique

## Missions & Compétences

### LE SYNDICAT DÉFINIT ET MET EN ŒUVRE LES POLITIQUES RELATIVES

- à la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés,
- à l'assainissement et l'eau potable, aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications)
- à l'étude, la réalisation, le financement et l'exploitation des créations de réseaux, et des ouvrages en domaine public nécessaires à l'alimentation en eau potable,
- à l'étude, la réalisation et l'exploitation des extensions et des renforcements de réseaux nécessaires à la réalisation de zones urbanisées ou d'activités pour l'alimentation en eau potable.

### IL EXERCE, POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES, UNE OU PLUSIEURS COMPÉTENCES OPTIONNELLES DÉFINIES CI-APRÈS.

- > **Compétences relatives aux cours d'eau non domaniaux**
  - La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
  - La prévention des inondations,
  - L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
  - La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).

### > La compétence berges de Seine concerne :

- L'aménagement et l'entretien des berges,
- La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.
- > **Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées**
- > **Compétence eaux pluviales**
- > **Compétence eau potable**
- > **Compétence gaz et électricité**
- > **Compétence éclairage public**
- > **Compétences relatives à l'aménagement**

Le SIARCE réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.

# Organisation Opérationnelle

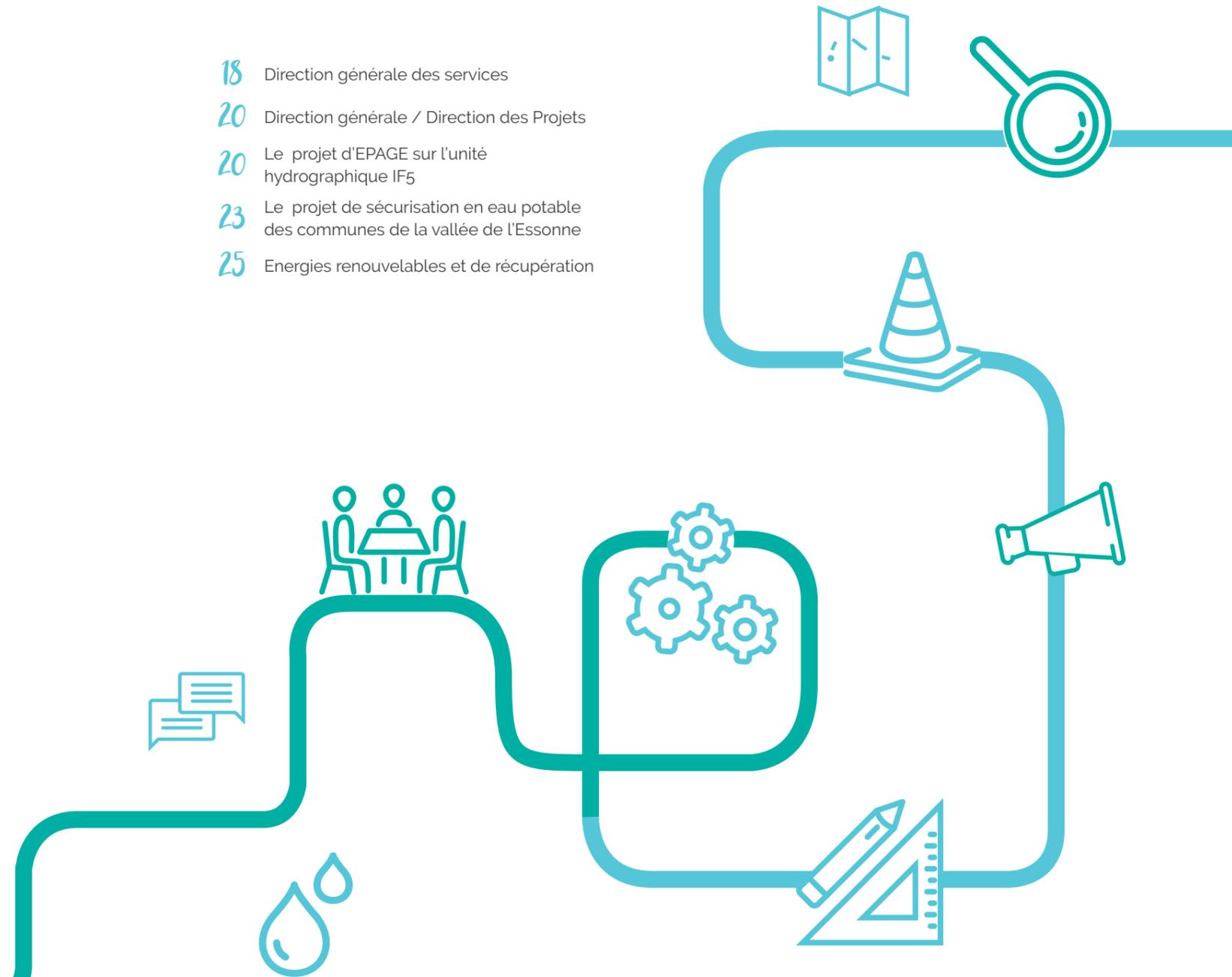
Pour mettre en œuvre la politique définie par les élus, le SIARCE s'appuie sur trois directions opérationnelles (rivières et milieux naturels – assainissement et eau potable) soutenues par la direction logistique et SIG et par trois directions administratives (finances, juridique-marchés publics et ressources humaines), et six services rattachés à la direction générale (secrétariat général, chantiers citoyens, entretien des rivières, direction projet et service étude d'aménagement durable ainsi qu'un service relations publiques et institutionnelles et information des usagers).



# 02

## DIRECTION GÉNÉRALE/ DES PROJETS

- 18 Direction générale des services
- 20 Direction générale / Direction des Projets
- 20 Le projet d'EPAGE sur l'unité hydrographique IF5
- 23 Le projet de sécurisation en eau potable des communes de la vallée de l'Essonne
- 25 Energies renouvelables et de récupération



# Direction générale des services

La direction générale des services du SIARCE est constituée d'un directeur général, Monsieur Michel Vialatte, administrateur territorial hors classe et d'un adjoint au directeur général des services, Monsieur Gérald Gallet. Celle-ci est assistée dans l'exercice de ses fonctions d'un secrétariat général, composé d'une rédactrice, assistée d'une adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe.



**122**  
réunions  
tenues en 2017



**38**  
réunions  
bilatérales en 2017

La direction générale des services assure l'encadrement et l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des services du Siarce, et, en 2017, a déployé l'activité suivante :

- **Tenue hebdomadaire d'un comité de direction**, réunissant l'ensemble des directeurs et chefs de service, au nombre de onze. Ce comité de direction a pour rôle d'effectuer le debriefing de l'activité de l'administration du syndicat à S-1, de fixer les priorités d'action de la semaine en termes de production administrative par les services (47 comités de direction tenus en 2017) et de rendre des arbitrages administratifs, juridiques et financiers sur les projets et dossiers en cours ;
- **Organisation et animation de réunion interservices** transversales destinées à piloter les projets et politiques publiques du Siarce dans les domaines de compétences qui lui sont dévolus par ses statuts et à mener les arbitrages budgétaires durant la phase de préparation du budget pour 2018 (122 réunions tenues en 2017), et notamment dans sa pluri-annualité (préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020).

La direction générale des services assure **une mission d'assistance et de conseil auprès du président du syndicat**, s'agissant de la définition des projets de politiques publiques et actions nouvelles souhaitées par l'exécutif ainsi que de refonte ou évolutions des politiques existantes. Dans ce cadre, elle produit des notes de préconisations, effectue une veille

législative et réglementaire portant sur les sujets appelés à impacter l'activité du Siarce, rédige des rapports d'information soumis au bureau syndical portant sur le bilan de mise en œuvre de politiques publiques existantes et sur les perspectives de lancement de politiques nouvelles, prépare l'ordre du jour et le contenu des sujets traités lors des réunions de comité exécutif, assure pour le compte du président la relation avec les vice-présidents dans l'exercice de leurs délégations de fonctions.

La direction générale des services **prépare l'ordre du jour des réunions d'assemblées délibérantes** (comité syndical et bureau syndical) et supervise la production des projets de rapports et projets de délibérations soumis à la signature du président. Elle assure également la **coordination des relations avec les collectivités adhérentes au Siarce**, aux plans administratif, technique et financier. Des réunions bilatérales sont organisées avec les directions générales de chacune d'entre elles, soit de manière régulière, soit en tant que de besoin, ainsi qu'avec les Maires et Présidents d'intercommunalité adhérents (38 réunions bilatérales tenues en 2017).

La direction générale a en charge **le pilotage et le suivi des relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels du syndicat** que sont principalement les services préfectoraux de l'Etat dans les départements dans lesquels le Siarce compte des collectivités adhérentes

(Essonne, Seine-et-Marne et Loiret) et les services déconcentrés (DDT, DRIIE, etc.), les services de l'Etat à l'échelon du bassin Seine-Normandie (services du préfet coordinateur de bassin), les services des conseils régionaux d'Île-de-France et de Centre Val de Loire ainsi qu'avec ceux des conseils départementaux de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Loiret, ceux de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'Agence Régionale de Santé, ceux des syndicats intercommunaux dont le territoire est limitrophe de celui du Siarce (SIVOA, SIARJA, SMORE, SAGEA, SIVLO), ceux des grandes associations nationales d'assistance aux collectivités territoriales et à leurs dirigeants tels que la FNCCR, le syndicat des directeurs généraux de grandes collectivités, etc.

Elle veille notamment à ce titre aux **relations avec les services de contrôle de légalité des actes administratifs émis par le syndicat**, à la préparation et au suivi des contrats de toutes natures créant des obligations réciproques entre les partenaires du Siarce et ce dernier, notamment la tenue des comités techniques et des comités de pilotage desdits contrats ainsi qu'à l'organisation des relations de gouvernance entre exécutifs et dirigeants de ces entités publiques et ceux du Siarce. En 2017, ces missions ont généré l'organisation de 82 réunions bilatérales ou multilatérales avec les partenaires précités, dont 9 comités de pilotage (contrat de bassin Essonne Aval, projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud Essonne, étude de gouvernance GEMAPI).

Garante de la cohésion sociale interne, la direction générale des services assure **au quotidien la coordination de l'ensemble des relations avec les personnels et leurs représentants**, en lien avec les élus représentants du comité syndical au sein des structures paritaires (CT, CHSCT). En 2017, un dialogue social a été institué avec les représentants du personnel portant sur l'évolution des avantages sociaux consentis aux agents, ayant conduit, après quatre

mois de discussion, à l'adoption d'une délibération d'actualisation et refonte de ceux-ci votée par le comité syndical le 23 novembre 2017. Les procédures administratives, juridiques et financières, postérieures à la fusion intervenue au 1er janvier 2017, se sont poursuivies au cours de l'année 2017, tout en menant concomitamment la nécessaire évolution territoriale (préparation des extensions de compétences et de périmètre) et mutation organisationnelle du syndicat (création d'une direction de l'assainissement et d'une direction de l'eau potable ; d'une direction des projets). Le Syndicat a entrepris une double révolution copernicienne : une intercommunalité consolidée dans une inter-départementalité confirmée. La direction générale, en 2017 a étendu son périmètre d'intervention, sur proposition du directeur général des services au président :

- **Le contrôle de gestion**, qui a fait l'objet de la définition d'une méthodologie d'instauration et de développement à l'échelle des services du Siarce, accompagnée de la mise en place de premiers outils et d'une lettre de mission confiée à deux fonctionnaires en interne,

➤ **Le développement durable**, avec la définition des grands axes d'une stratégie pluriannuelle et la désignation, au sein de chaque direction, d'un « correspondant développement durable », participant ainsi à la définition d'un projet de territoire durable en adéquation avec la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'AESN à l'échelle de son bassin, et la stratégie Zones Humides du Syndicat : l'eau est une ressource et un bien commun à sauvegarder.

➤ **La diversification des recettes** du syndicat qui doivent participer au renforcement de sa capacité d'autofinancement et à la maîtrise de la dette et de la fiscalité de l'eau : la recherche de subventions publiques (notamment européennes) et privées (développement de projets ENR&R) sont à l'œuvre et connaîtront leurs concrétisations en 2018.

Elle a structuré la contribution du Syndicat émettant un avis au projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau, avis remis en septembre 2017 aux services de la DRIEE.

Elle a poursuivi le travail de consolidation des compétences à la carte du Siarce en rédigeant plusieurs modifications statutaires, en étroite coopération avec les services de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture de l'Essonne pour réaffirmer la gouvernance partagée et les compétences assumées au service des collectivités adhérentes.

La direction générale des services assure également **la conception et la mise en œuvre des actions de communication institutionnelle et de l'information aux usagers** des services publics exploités par le Siarce, qui ont fait l'objet d'une « feuille de route » diffusée aux directions et définissant les axes et les vecteurs de celles-ci. Un agent accueilli par voie de mutation au Siarce au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 est, sous l'autorité de la direction générale des services, en charge des relations-presse du syndicat, des relations publiques et événementielles et de l'exécution des tâches de communication tant institutionnelle que destinée aux usagers. En 2017 notamment, la direction générale des services a assuré la conception et la rédaction du bilan de mi-mandature 2014-2017 de l'institution.

Enfin, en l'absence d'un cabinet du président, la direction générale des services assure la fourniture au président et, en tant que de besoin, aux membres de l'exécutif dans leurs fonctions de représentation du président, des fils conducteurs d'intervention, discours et déclarations utilisés par ceux-ci lors d'événements internes ou externes (27 interventions et discours produits en 2017).

# Direction générale Direction des Projets

La Direction des Projets a été créée en janvier 2017 au sein de la Direction générale du SIARCE. Elle a pour mission de piloter certains projets stratégiques ou innovants du syndicat dans ses différents domaines d'activités. En 2017, ces projets ont été principalement :

1. Le projet d'EPAGE sur l'unité hydrographique IF5
2. La sécurisation en eau potable de communes de la Vallée de l'Essonne
3. La production d'énergies renouvelables et de récupération

Le fonctionnement en « mode projets », original dans le cadre du syndicat, conduit la Direction des Projets (DP) à travailler en étroite relation d'une part avec la direction générale et les vice-présidents délégués, pour définir les objectifs, et avec les trois directions opérationnelles (Rivière, Eau potable, et Assainissement) pour la mise en œuvre des projets.

## Le projet d'EPAGE sur l'unité hydrographique IF5



**2338** Km<sup>2</sup>  
de territoire de l'IF5



**352 000**  
habitants

### L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE IF5 « ESSONNE-JUINE-ECOLE »

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie (2016-2021) a défini une subdivision en 80 unités hydrographiques, dont 12 en Ile-de-France et parmi elles l'unité IF5 « Essonne-Juine-Ecole ». Ces unités sont des sous-bassins versants qui constituent l'échelle adaptée à la mise en œuvre opérationnelle des actions visant à l'atteinte des objectifs du SDAGE, notamment par le moyen des SAGE.

Le territoire de l'IF5 représente 2338 km<sup>2</sup> et 352 000 habitants. Il s'étend sur deux régions, 4 départements et 17 EPCI à fiscalité propre pour 230 communes.

Le SIARCE exerce les compétences, transférées par les communes et les EPCI, de gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations sur l'Essonne, mais aussi des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement (200 000 habitants desservis). La compétence et la technicité de ses équipes (pour la plupart ingénieurs et techniciens) sont reconnues, et ont été soulignées par Madame la Préfète de l'Essonne lors de la gestion de l'épisode de crue de juin 2016.

L'épisode de crues de mai-juin 2016, qui a conduit à exercer des coordinations et des solidarités amont/aval, a mis en évidence la pertinence et l'urgence de mettre en place une gouvernance adaptée sur l'ensemble du bassin-versant de l'Essonne et de ses affluents, c'est-à-

dire l'unité IF5. La prévision des crues et la gestion des inondations mais aussi les objectifs de qualité, de restauration et de continuité écologique des cours d'eau, la préservation et la gestion des très vastes et très nombreuses zones humides présentes sur l'ensemble des bassins versants s'en trouveront mieux garantis.

En conséquence de la loi du 27 janvier 2014 dite « MAPTAM », le SIARCE déjà actif sur une part importante du territoire, et exerçant déjà les compétences définissant aujourd'hui la GEMAPI, souhaite prendre le statut d'EPAGE afin d'en assurer une gestion cohérente sur l'unité hydrographique. Le comité syndical a délibéré à deux reprises, en 2014 et 2015, en faveur de cette démarche, établissant « l'intention du SIARCE d'être candidat à sa transformation en EPAGE et sa demande d'être désigné comme chef de file de la procédure de concertation »

### LES ÉTAPES RÉALISÉES EN 2017 VERS L'EPAGE SUR LE BASSIN « ESSONNE-JUINE-ECOLE »

> Une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique a été lancée au 1<sup>er</sup> juin 2017 et confiée au bureau d'études SEPIA. Les deux premières phases (état des lieux et comparaison des scénarios possibles) sont achevées. Le comité de pilotage, réunissant tous les acteurs du bassin (sous-préfets, DDT, DRIEE, EPTB, AESN, Départements, EPCI et syndicats...), s'est réuni trois fois en 2017 à Malesherbes, Milly-la-Forêt et Nanteau-sur-Essonne. Dans sa dernière séance, le 12 décembre 2017, il a opté pour le scénario d'EPAGE sur l'ensemble de l'unité hydrographique, et repoussé les deux autres scénarios : celui du statu quo et celui, intermédiaire,

d'une entente intersyndicale.

- > Une commission consultative de préfiguration de l'EPAGE, rassemblant des élus de tous les secteurs du territoire concerné, instaurée par délibération du comité syndical le 30 mars 2017 et qui s'est réunie à deux reprises en 2017, accompagne le processus.
- Une concertation la plus ouverte possible, menée par le vice-président Pascal FOURNIER, délégué à la constitution de l'EPAGE et aux relations avec les intercommunalités, s'est concrétisée par la rencontre successive des EPCI, des préfets et sous-préfets, des services de l'Etat, AESN, Comité de bassin, EPTB... Le SIARCE anime cette concertation sur le territoire, réalisant ainsi un travail préparatoire considérable qui permettra à l'Etat de prendre le relais le moment venu, si le projet lui semble pertinent.

### LES ÉTAPES SUIVANTES JUSQU'À LA CRÉATION DE L'EPAGE

Le projet de création de l'EPAGE est proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette échéance semble particulièrement adaptée, du fait du temps nécessaire pour l'instruction du dossier, mais aussi parce qu'elle se situe tout à fait en fin de mandature des élus du « bloc communal » (élections en mars 2020). Ainsi les exécutifs en place sont invités à prendre les décisions sans bouleversement immédiat, la mise en œuvre étant assurée par la mandature suivante.

Les étapes suivantes sont alors :

- > La remise au préfet coordonnateur de bassin d'un dossier de demande de création d'EPAGE
- > La mise en place (par l'Etat) d'une commission de préfiguration de l'EPAGE réunissant les EPCI, détenteurs de la compétence GEMAPI, et tous les acteurs concernés. Cette commission établira les statuts de l'établissement, et tout particulièrement l'organisation de sa gouvernance et le mode de calcul des participations financières.

> L'instruction du dossier par le préfet coordonnateur, qui comprend :

- Le contrôle de la solidité du dossier, au regard des critères réglementaires : cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, adéquation entre missions et périmètre d'intervention, présence des capacités techniques et financières nécessaires et suffisantes, absence de superposition de deux EPAGE
- Le recueil d'avis qui doivent être favorables : préfets de départements, EPTB, comité de bassin Seine-Normandie
- Enfin, les EPCI doivent délibérer pour adhérer à l'EPAGE (majorité qualifiée)

#### Il faut noter qu'il y a deux voies de constitution de l'EPAGE :

- Soit par création d'une entité nouvelle « ex-nihilo »
- Soit par labellisation d'un syndicat mixte existant tel que le SIARCE, à condition d'être déjà compétent sur le périmètre d'intervention.



## QU'EST-CE QU'UN EPAGE ?

Issu de la loi MAPTAM de 2014, un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un groupement de collectivités territoriales constitué à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

### les EPCI sur l'IF5 en 2017



Signe

# Le projet de sécurisation en eau potable des communes de la vallée de l'Essonne

L'année 2017 marque une avancée décisive dans la conception de ce projet de sécurisation

### RAPPEL DU CONTEXTE

Rappelons que le problème à résoudre est principalement la pollution au sélénium (origine naturelle) des nappes captées par les forages de Bélesbat à Courdimanche, le plus touché, mais aussi ceux de Gironville et de Maise. De plus, le secteur de la Ferté-Alais est touché par l'abandon du forage d'Orveau en raison de la pollution aux OHV (solvants), conduisant à surexploiter l'unique forage du Moulin du Gué à Baulne.

Il s'y est ajouté en 2016, la mise en évidence de l'importance cruciale des interconnexions en cas de crue touchant les ouvrages de production. Ainsi le service a été maintenu grâce à l'interconnexion existante entre Maise et Gironville. Depuis 2015, le SIARCE a lancé une vaste étude visant à trouver une solution définitive à ces problèmes de sécurisation posés depuis de longues années. Cette étude, financée par l'Agence de l'Eau et le Département de l'Essonne, et soutenue par un comité de pilotage réunissant les élus du territoire et les acteurs concernés.

### SIARCE et IF5 en 2017



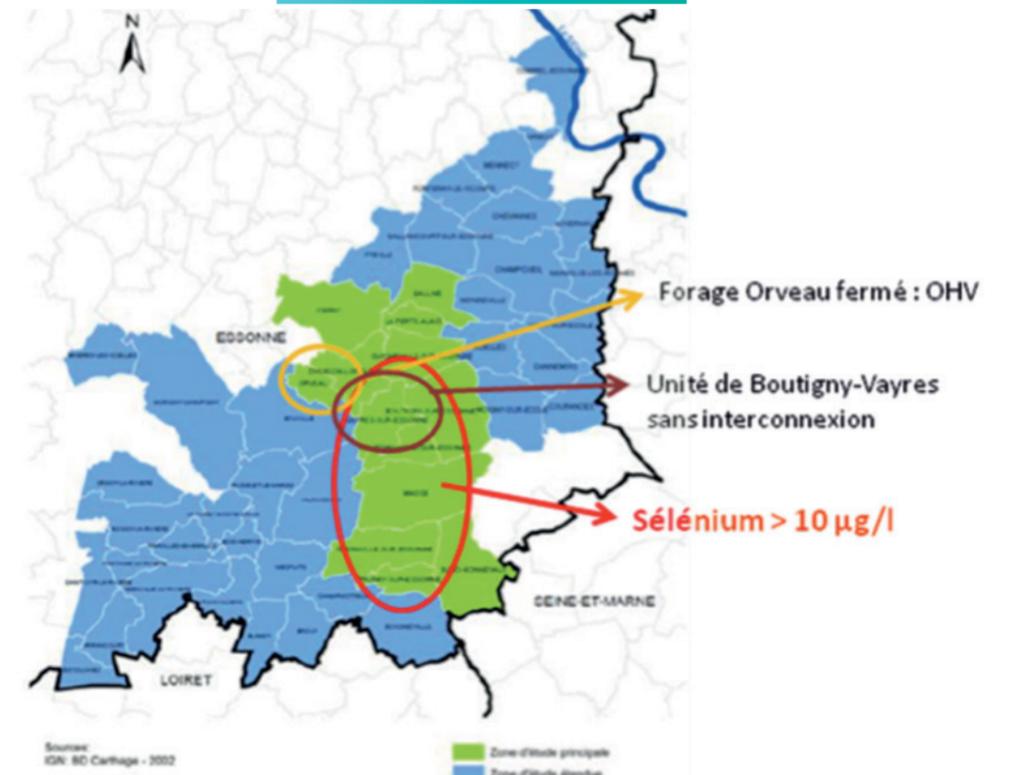
Signe

### les syndicats de rivière sur l'IF5 en 2017



Signe

### Zone d'étude pour la sécurisation en eau potable dans le sud de l'Essonne



Sources: IGN: BD Carthage - 2002; IGN: BD Admin Express - 2017; Sars/Signe: 28 mars 2018

Zone d'étude principale; Zone d'étude élargie

## LA CONCLUSION DE L'ÉTUDE DE SÉCURISATION

Le principe directeur de l'étude fut de rechercher d'abord des ressources locales, puis des ressources distantes en cas d'insuffisance des premières. C'est ainsi qu'une plateforme expérimentale de forages a été réalisée dans la vallée de l'Essonne, à Maisse, afin de reconnaître les potentialités de tous les aquifères présents, au nombre de cinq, jusqu'à une profondeur de 125 mètres. Celle-ci a livré ses derniers résultats au début de l'année 2017, à savoir qu'une seule des cinq aquifères est exempt de pollution au sélénium, à savoir la nappe de l'Yprésien, la plus profonde, à 120 mètres. Mais cette nappe n'est pas très productive, et

subviendra à une partie seulement des besoins.

Ainsi, **il a été arrêté un schéma de sécurisation des 13 communes concernées de la vallée de l'Essonne**, consistant à :

- > Créer un nouveau site de captage à Maisse, pour exploiter la nappe de l'Yprésien, mélangée à celle du Champigny. Les quantités produites permettront de couvrir les besoins des communes les plus au sud : Maisse, Courdimanche, Gironville, Prunay et Buno-Bonnevaux.
- > Importer de l'eau d'une ressource distante : c'est l'eau produite à l'usine d'Itteville qui s'avère le meilleur choix (après étude comparative avec de l'eau qui viendrait des aqueducs d'Eau de Paris, ou des usines de Corbeil-Essonnes ou de Morsang-sur-Seine). Cette eau sera

transportée via une interconnexion à créer entre La Ferté-Alais et le réservoir « de la Forêt » sur le territoire de Courdimanche où elle sera mélangée avec l'eau du forage de Bélesbat de façon à remettre l'eau distribuée dans la norme sur le sélénium.



Carottes extraites des horizons profonds (100 mètres)

Le comité de pilotage final tenu en mai 2017 a validé ce schéma et les investissements correspondants. Les travaux se dérouleront en deux tranches :



### Tranche 01

Construire l'interconnexion entre La Ferté-Alais et Courdimanche (réservoir de la Forêt), et une nouvelle canalisation depuis le forage jusqu'au réservoir pour assurer la dilution.

Montant  
5,3 M€ HT



Réalisation  
2018 à 2020



### Tranche 02

Créer à Maisse le nouveau site de forage dans la nappe de l'Yprésien, et construire une interconnexion entre Boutigny et Maisse. Ensuite, les forages vétustes de Gironville et de Maisse pourront être abandonnés.



Montant  
1,8 M€ HT



Réalisation  
2021 et 2022



les 13 communes sont : La Ferté-Alais, Baulne, Cerny, Guigneville, D'Huisson-Longueville, Orveau, Boutigny/Essonne, Vayres/Essonne, Courdimanche/Essonne, Maisse, Gironville/Essonne, Prunay/Essonne et Buno-Bonnevaux (zone d'étude principale)

Le projet permet aussi de cesser la surexploitation du forage du Moulin du Gué et de disposer d'un secours immédiat depuis Itteville en cas de problème sur ce forage (au lieu de 5 jours de délai actuellement)

Enfin, à partir de 2025, l'extension prévue de l'usine d'Itteville tiendra compte des besoins des communes sécurisées en vallée de l'Essonne, dont la contribution à hauteur de 10% a été intégrée aux prévisions.

Au total, le montant des travaux s'élève à 7,5 M€ HT, pouvant bénéficier de 40% de subventions.

Ainsi, dès 2020 l'eau distribuée dans les secteurs les plus touchés de Boutigny et Vayres sera revenue dans la norme de potabilité pour le sélénium.

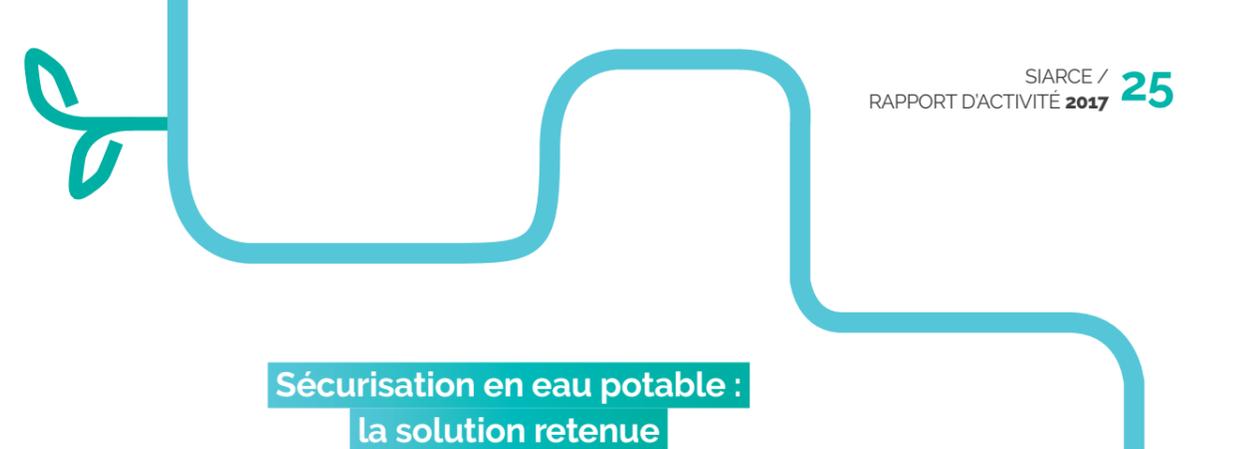
Fin 2017, l'étude d'avant-projet de la première tranche de travaux a été lancée. L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des études de conception et à la réalisation d'un début de travaux.

### Au total

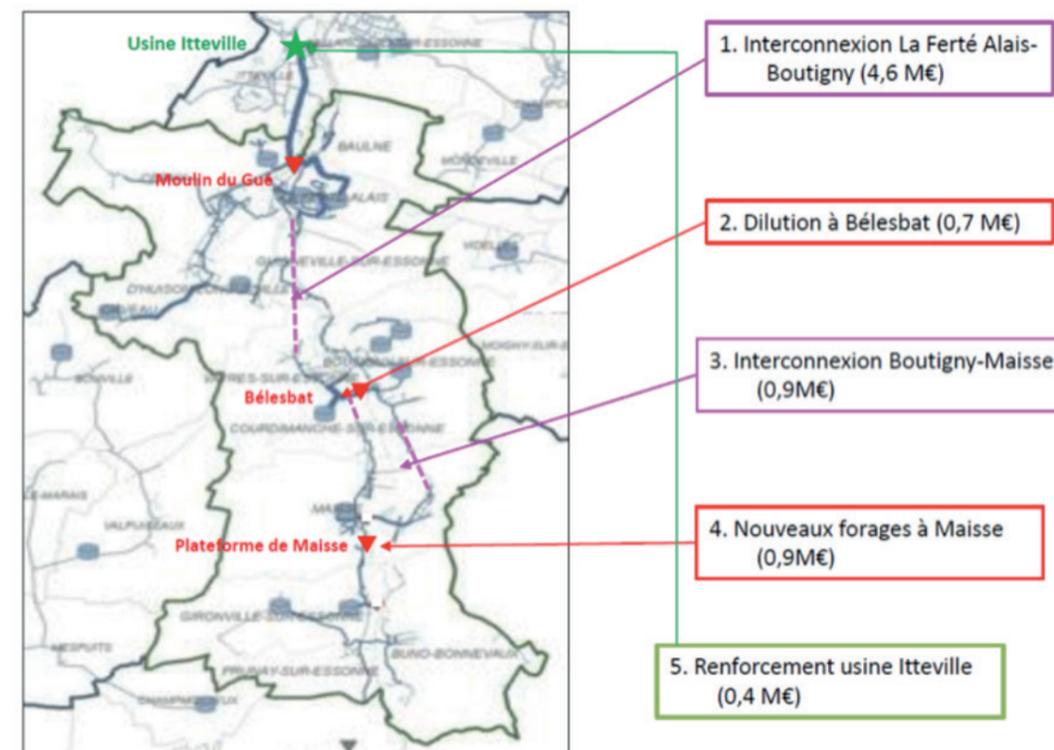


7,5 M€ HT

40% de subventions



## Sécurisation en eau potable : la solution retenue



## Energies renouvelables et de récupération

### EMERGENCE D'UNE MISSION NOUVELLE POUR LE SIARCE

La question du changement climatique concerne le SIARCE à plus d'un titre, notamment en raison de la raréfaction prévue de la ressource en eau et de la réduction du débit des rivières.

Le 22 juin 2017, le comité syndical du SIARCE a délibéré pour adopter la stratégie d'adaptation au changement

climatique du Bassin Seine-Normandie, élaborée conjointement par l'Agence de l'Eau et le préfet de la Région Ile-de-France. Le SIARCE s'est ainsi engagé à mettre en œuvre des actions recommandées par cette stratégie.

Et en octobre 2017, le SIARCE a organisé, avec le concours de l'Agence de l'Eau, une demi-journée d'information sur l'adaptation au changement climatique, destinée aux élus du territoire, qui ont largement répondu présents.

Mais le SIARCE se préoccupe aussi du second champ d'action contre le réchauffement climatique, à savoir l'atténuation des rejets de gaz à effet de serre.

Ainsi dès fin juillet 2017, la direction des projets a reçu pour mission de concevoir un plan de développement de la production d'énergies renouvelables à partir du patrimoine qu'il exploite dans le cadre du service public, qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou des équipements.

Plusieurs possibilités sont d'emblée apparues, telles :

- > la production de biométhane sur les stations d'épuration
- > la récupération de la chaleur des effluents
- > l'hydroélectricité sur la rivière ou même sur les réseaux d'eau
- > l'exploitation de l'énergie solaire sur les surfaces de toiture

Pour accompagner l'étude et la mise en œuvre de ces potentialités, deux

décisions initiales ont été prises :

- > la création d'un comité de suivi réunissant les directions concernées et les élus en charge de ces sujets. Ce comité s'est réuni une première fois en novembre 2017
- > la réalisation (en 2018) d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Le schéma directeur permettra de discerner les actions pérennes et économiquement viables. En effet, à la motivation vis à vis du changement

climatique s'ajoute pour le SIARCE la recherche de recettes nouvelles, permettant au syndicat de mieux contenir les tarifs des services publics pour les usagers.

De plus, la rédaction des statuts du syndicat a été modifiée pour permettre l'exercice de ces missions nouvelles dans le cadre des compétences du syndicat.

## DES PROJETS CONCRETS DÉJÀ INITIÉS

C'est dans le secteur de l'assainissement que la production d'énergie renouvelables serait mise en œuvre le plus opportunément. Ainsi plusieurs projets sont déjà engagés :

### La production de biométhane

#### Station Exona (96 000 EH) :

la méthanisation est déjà une réalité depuis 2010. Le gaz produit est valorisé en cogénération, et permet de couvrir une partie des besoins en électricité. Aujourd'hui, il est possible de réinjecter le gaz produit au réseau public, moyennant certains investissements pour épurer le gaz. Mais le tarif de rachat est attractif, et assuré pour 15 ans par contrat avec GrDF. Le SIARCE étudiera ce projet en 2018 (le cas échéant en commun avec la station voisine appartenant à la CA Grand Paris Sud - Seine Essonne Sénart.

#### Station de Marolles St Vrain (22 000 EH) :

il est possible de créer une filière de méthanisation des boues, où le gaz valorisé en cogénération permettrait de réduire la facture énergétique du site, de limiter l'emploi d'énergie fossile, et de diminuer de 30% le volume des boues à déshydrater et évacuer. Une étude de faisabilité a été menée dès 2017, permettant de montrer la viabilité du projet évalué à 765 k€ et permettant d'économiser 15 k€ par an en exploitation. Il sera soumis début 2018 à un jury dans le cadre d'un appel à projets

ADEME-Région Ile-de-France. Le Département de l'Essonne compléterait le financement, ainsi qu'un partenariat privé (Suez).

**L'exploitation de la méthanisation dans le cadre des 7 autres stations d'épuration du Siarce, plus petites, ne serait pas viable dans les conditions techniques et économiques actuelles**



Méthanisation et cogénération à la station Exona

## LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR EN ÉGOUT

> Le SIARCE est directement acteur en la matière puisque son nouveau siège social est chauffé, pour la moitié de ses besoins, par de la chaleur récupérée dans le collecteur d'eaux usées de la rue Fernand Laguide. Des échangeurs ont été installés dans l'égout de diamètre 1000 mm, suivant la technologie «degrés bleus» de Suez. Un bilan sera tiré en 2018 après une année de fonctionnement

> la traversée de Corbeil-Essonnes par deux collecteurs intercommunaux permet d'envisager d'autres réalisations. Une étude pourrait être demandée par la Ville à l'occasion de la construction de son nouveau bâtiment administratif dans le quartier de l'Indienne.



Les échangeurs de chaleur «degrés bleus» dans l'égout de la rue F. Laquide

## HYDROÉLECTRICITÉ

> La topographie et le faible débit de l'Essonne n'en font pas une rivière à fort potentiel de production hydroélectrique. Dans une étude datant de 2008, le Département de l'Essonne avait considéré que 3 ou 4 sites pourraient être étudiés.

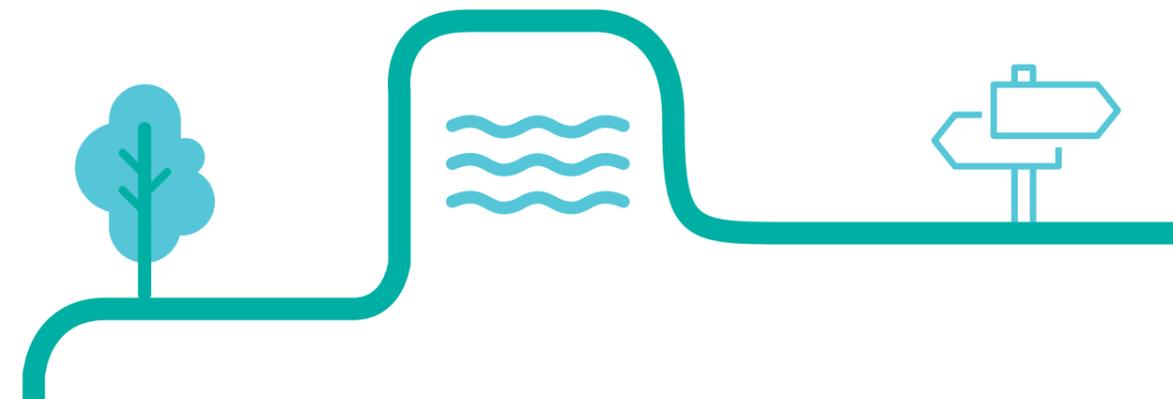
> Mais dans la période suivante, l'adoption d'objectifs de rétablissement de la continuité écologique rend incertaine la subsistance des barrages dont les chutes d'eau permettraient d'implanter des turbines.

> Le SIARCE a alors entrepris une étude, avec un partenaire privé (ALRELE) visant à expérimenter une hydrolienne fonctionnant sans chute d'eau, en utilisant des sites, peu nombreux, de profondeur et de vitesse de courant favorables. Résultats en 2018.

> En ce qui concerne la production d'électricité en implantant des turbines dans les canalisations d'eau potable : outre l'autorisation sanitaire à obtenir, elle s'avère d'emblée inintéressante du point de vue

économique. En effet non seulement les réseaux ne présentent pas de dénivelés, mais surtout la revente d'électricité au tarif bonifié n'est pas possible. Ainsi, le seul cas pouvant être intéressant serait celui d'un besoin de faible puissance (pour un capteur, un automate, un débitmètre) qui serait situé dans un secteur dépourvu de ligne électrique.

Enfin, l'exploitation de l'énergie solaire, en implantant des panneaux photovoltaïques sur la toiture du siège du SIARCE a été envisagée, mais elle n'est pas viable. Il eut fallu la concevoir en même temps que l'aménagement du bâtiment.



# 03

## DIRECTIONS ASSAINISSEMENT & EAU POTABLE

- 31 Assainissement collectif
- 42 Eau potable
- 47 Assainissement non collectif
- 48 Gaz, électricité et éclairage public
- 49 Service aménagement durable

**2017, année de fusion pour le SIARCE et plus particulièrement pour les directions Assainissement et Eau Potable.**

C'est par arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2016 que le SIARCE a fusionné :

- Pour la compétence assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy - Bouray - Janville et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marolles - Saint-Vrain.
- Pour la compétence Eau Potable avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Entre Rémardes et Ecole et le Syndicat Intercommunal d'Eau de la Vallée de la Juine.

*Quelques chiffres pour illustrer cette fusion*



Ce ne sont pas moins de **9 stations d'épuration** contre **7** auparavant.



Et plus de **800 km**, contre **600 km** auparavant, de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales qui sont gérés par ce nouveau SIARCE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Le patrimoine d'eau potable s'est, quant à lui, considérablement élargi, passant de **256 km** à **1 092 km** et le volume mis en distribution passe d'environ 2 millions de m<sup>3</sup> à plus de 6.5 millions de m<sup>3</sup>.

# Assainissement collectif



## Bassin de collecte-épuration de Boissy-le-Cutté

### LE PATRIMOINE

Le réseau d'eaux usées présente un linéaire de 6 km et celui des eaux pluviales s'étend sur 5 km.

D'une capacité de 1 500 équivalents-habitants, la station d'épuration de Boissy-le-Cutté a traité un débit moyen journalier de 142 m<sup>3</sup> en 2017 (soit 56 % du débit nominal de 255 m<sup>3</sup>/j). Il est à noter que les pointes hydrauliques, par temps de pluie (apport d'eaux claires météoriques) perturbent toujours le fonctionnement de la station d'épuration vieillissante, datant des années 1960.

L'origine de ces eaux parasites a été recherchée dans le cadre du schéma d'assainissement et un programme d'actions est en cours pour réduire ces arrivées d'eaux.

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Boissy-le-Cutté est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, jusqu'en juillet 2018. Une procédure de renouvellement de ce contrat est actuellement en cours. Au cours de l'année, 19 habitations ont fait l'objet d'un contrôle initial de séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et 7 d'entre elles se sont avérées non conformes. Deux habitations supplémentaires ont été l'objet d'une contre visite et se sont révélées conformes à l'issue du nouveau contrôle.

Il est également à noter que les contrôles des bâtiments communaux ont été réalisés dans le cadre de

l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement. Sur les 5 bâtiments contrôlés, un seul s'est avéré non conforme.

### LES ETUDES

En juillet 2015, une étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancée sur la commune de Boissy-le-Cutté. Cette étude a pour objectif d'actualiser le schéma directeur réalisé en 2003 en tenant compte des évolutions démographiques et urbanistiques ainsi que des problèmes persistants ou qui sont apparus depuis. Elle s'est achevée en avril 2017 et a permis au SIARCE de se doter d'un programme de travaux pour les années à venir.

### LES TRAVAUX

01

#### Travaux rue de la Libération

Suite à plusieurs obstructions du réseau d'eaux usées, le SIARCE a fait circuler une caméra dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sous le trottoir de la rue de la Libération. Plusieurs désordres structurels ont été constatés. Le SIARCE a donc entrepris le remplacement des réseaux sur 140 ml en diamètre 200 mm pour l'eau usée et en diamètre 315 mm pour l'eau pluviale ainsi que la réfection totale du trottoir.

**Coût de l'opération :**  
EU 100 000 € TTC et EP 70 000 € TTC



02

#### Rue du repos

Du fait des pluies orageuses d'été, l'accès au bassin d'eaux pluviales de la rue du Repos a été emporté par ruissellement. Le SIARCE est intervenu afin de remettre cet accès en état. La finalisation de cette remise en état sera effectuée en 2018.

**Coût de l'opération :**  
3 000 € TTC

## Bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes



**230 km**  
collecte d'eaux usées



**240 km**  
collecte d'eaux pluviales

### LE PATRIMOINE

Le système d'assainissement du bassin EXONA est de type séparatif. Le patrimoine est composé de 230 km pour la collecte d'eaux usées, 240 km pour la collecte des eaux pluviales, 58 stations de pompage, 63 ouvrages de rétention et d'infiltration pour les eaux pluviales et de 56 équipements de prétraitement des eaux pluviales.

Le réseau de transport des eaux usées achemine, via 40 km de canalisations et 19 ouvrages intercommunaux (stations de pompage, bâches de secours et vannes), l'ensemble des eaux usées de 12 communes (totalement ou partiellement raccordées) depuis la commune de Ballancourt-sur-Essonnes jusqu'à la station d'épuration de Corbeil-Essonnes d'une capacité de 96 000 Equivalents-Habitants (EH).

Quant aux eaux pluviales, elles sont acheminées vers le milieu naturel (rivière Essonne ou la Seine) via plusieurs exutoires.

### LA GESTION

Le délégataire « la Société des Eaux de l'Essonne » assure la gestion du service public d'assainissement collectif incluant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales du bassin EXONA. Pour la bonne gestion et la transparence entre le délégataire et le SIARCE, des réunions mensuelles sur les différents thèmes d'exploitation ainsi que la gouvernance du contrat se sont poursuivies en 2017.

L'avenant 3 au contrat de Délégation de Service Public a été approuvé par délibération du Comité Syndical entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a

intégré entre autres :

- le renforcement de l'intervention du délégataire en cas de crue et la réalisation de prestations spécifiques rendues nécessaires suite aux épisodes de crue de 2016,
- le renforcement du suivi du fonctionnement des réseaux avec la réalisation du diagnostic permanent conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015,
- la mise à jour de l'inventaire et du programme technique de renouvellement pour la station d'épuration et les stations de pompage,
- la réalisation des contrôles de conformité dans le cadre des cessions immobilières,
- l'intégration de nouveaux ouvrages d'assainissement dans le domaine public.

Aussi au cours de l'année 2017, 549 habitations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne séparativité des eaux usées et des eaux pluviales et 75 d'entre elles se sont avérées non conformes. Quinze habitations supplémentaires ont fait l'objet d'une contre visite et 14 se sont révélées conformes à l'issue de ce nouveau contrôle.

Le SIARCE, par l'intermédiaire de la Société des Eaux de l'Essonne, a enquêté sur la conformité des rejets de 30 activités économiques. 17 d'entre elles ont été diagnostiquées non-conformes, mais aucune mise en conformité n'a été constatée dans l'année, nonobstant les mises en demeure effectuées par le SIARCE.

### LES ETUDES

#### Rue Fort l'Oiseau à Mennecy

En novembre 2017, une étude préliminaire sur le réseau d'eaux pluviales du bassin versant de l'avenue de Villeroy à Mennecy a été lancée suite à des inondations rencontrées ces deux dernières années sur la rue de Fort l'Oiseau. Cette étude a pour objectif de proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement actuel des réseaux et de limiter les dysfonctionnements observés. Elle s'achèvera en avril 2018 et aboutira à un programme

de travaux qui seront réalisés à court terme.

 **Coût de l'opération :**  
 10 000 € TTC

#### Poste de refoulement Aristide Briand à Corbeil-Essonnes

Le poste de refoulement Aristide Briand est l'ouvrage où transite le plus important volume des effluents du bassin de collecte épuration Exona. Il est situé dans le centre ville de la commune de Corbeil-Essonnes, Allée Aristide Briand.

Le bâtiment dans lequel se trouve le poste de refoulement est sujet à des problèmes de corrosion par le gaz de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S). Le SIARCE a donc lancé une étude pour l'amélioration de la ventilation existante en vue de pallier cette problématique. Les conclusions de l'étude ont été rendues courant 2017 et seront mises en œuvre courant 2018.

 **Coût de l'opération :**  
 7 000 € TTC



### LES TRAVAUX

01

#### Secteur de Moulin Galant à Corbeil-Essonnes Poste de Moulin Galant et renforcement du réseau des eaux usées

La suite des travaux réalisés cette année a consisté au raccordement d'une partie du réseau d'eaux usées au poste nouvellement créé ainsi que la réfection du parking où se trouve

celui-ci. La dernière phase de travaux pour 2018 consistera au passage sous voie SNCF par le moyen d'un fonçage permettant ainsi la mise en service de l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, suite à de nombreuses obstructions, des défauts structurels sur le réseau ont été relevés sur le réseau d'eaux usées de l'impasse de la Place. Le SIARCE a alors entrepris la réhabilitation de ce réseau en remplaçant sur 60 ml et en gagnant 53 ml sur un diamètre 200 mm.

**Coût de l'opération : 421 000 € TTC**  
 (année 2017) dont 189 000 €  
 TTC pour l'Impasse de la Place



02

#### Rue Paul Naudé à Ballancourt-sur-Essonnes

Pour desservir 32 parcelles de la rue qui étaient en assainissement non collectif, le SIARCE a réalisé les travaux de pose de 710 ml du réseau gravitaire d'eaux usées, 380 ml du réseau de refoulement, d'un poste de refoulement, des aménagements pour capter les eaux pluviales et la réfection de la voirie et de ses abords.

En continuité de ces travaux, le SIARCE portera à partir de 2018 la mission de mise en conformité groupée des branchements en domaine privé afin que ces 32 habitations se raccordent à ce nouveau réseau.

 **Coût de l'opération :**  
 1 920 000 € TTC



03

#### Rue Louis Guerton à Ballancourt-sur-Essonne

Une extension des collecteurs publics d'eaux usées et d'eaux pluviales sur des longueurs de 160 ml pour chacun et de diamètres respectifs de 200 et 300 mm a été réalisée par le SIARCE, pour permettre au nouveau lotissement du « domaine de la Vallée » de se raccorder en gravitaire.

**Coût de l'opération :**  
230 000 € TTC

04

#### Route de Chevannes à Mennechy

Les travaux consistent en la création d'un réseau d'eaux usées afin de desservir le nouvel éco-quartier en cours de réalisation « La Remise du Rousset / La Closerie de L'Aqueduc » situé sur la départementale 153 à Mennechy.

Au vu des aléas rencontrés lors des travaux menés en 2015 juste en aval de ce chantier (affaissement de chaussée), des précautions particulières ont été prises pour la réalisation de cette extension. Les études et travaux menés en maîtrise d'œuvre interne ont conduit à la pose de 110 ml de réseau gravitaire en fonte diamètre 200 mm et 650 ml de réseau de refoulement diamètre 125mm en PEHD. Les contraintes ayant été bien anticipées, aucun nouvel aléa n'est à signaler.

**Coût de l'opération :**  
740 000 € TTC



05

#### Secteur Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes

Suite aux problèmes récurrents d'inondations lors d'épisodes pluvieux intenses rues Fernand Laguide et Boulevard Lecouillard, le SIARCE, via son contrat de délégation avec la Société des Eaux de l'Essonne, a mis en place en avril 2017 une station de pompage dans le Parc Robinson. Cette station a une capacité maximale de 1 500 m<sup>3</sup>/h et permet de déverser les eaux pompées dans le réseau d'eaux pluviales dans la rivière Essonne et, ce, même en période de crue.

**Coût de l'opération inclus dans l'avenant 3 au contrat de DSP**



06

#### Quartier des Levitt à Mennechy

Le SIARCE a continué en 2017 ces travaux de grande ampleur sur la rénovation de 30 km de réseau des eaux usées desservant plus de 1 600 pavillons. Ces travaux qui se déroulent sur 5 ans visent la réduction du volume d'eaux parasites s'introduisant dans le réseau tout en préservant le cadre de vie particulier des riverains de ce quartier. L'objectif visé est de réduire de 250 000 m<sup>3</sup> par an les eaux parasites reçues à la STEP Exona.

L'organisation des travaux est restée identique aux années précédentes, à savoir :

- les réunions avec les AFULs concernées en préambule et tout au long de la durée des travaux,
- la réalisation d'un état des lieux contradictoire sur chacune des parcelles avant travaux,
- la poursuite de techniques de rénovation sans tranchée afin de minimiser les impacts dans les jardins,
- la remise en état de chaque jardin après travaux, en concertation avec les riverains.

Pour rappel, cette organisation particulière se justifie par le passage en parties privées du réseau public des eaux usées via des servitudes.

Les AFULs des Bouvreuil et de la Colline Verville ont été concernées par cette troisième année de travaux, dont la réalisation a été rendue complexe notamment de par la configuration des maisons dites « en bandes » (accolées) et donc de par la difficulté d'accéder avec des engins aux jardins situés à l'arrière de ces maisons.

**Coût de l'opération :**  
3 500 000 € TTC (année 2017).

## Bassin de collecte-épuration de Baulne

### LE PATRIMOINE

Le bassin de collecte de Baulne, constitué de cette commune ainsi que de celles de Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau, dispose d'un réseau d'eaux usées, entièrement en séparatif. Ce réseau comprend 19 postes de refoulement et une vanne automatique pour un linéaire de 76 km.

La station d'épuration, située sur la commune de Baulne a traité un débit moyen journalier de 2 168 m<sup>3</sup> en 2017 (soit 72 % du débit nominal de 3 000 m<sup>3</sup>/j). Quant au réseau d'eaux pluviales sur les communes de Baulne, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau, il comprend au total 30 km de réseaux et 11 bassins de rétention et/ou d'infiltration.

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées du bassin de collecte de Baulne est assurée par VEOLIA, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 11 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2018. Quant à la gestion des eaux pluviales, celle-ci est assurée en régie par le SIARCE sauf pour la commune de D'Huisson-Longueville qui n'a pas transféré au SIARCE cette compétence.

Au cours de l'année 2017, 191 habitations ont fait l'objet d'un contrôle initial de séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et 54 d'entre elles se sont avérées non conformes. 18 habitations supplémentaires ont fait l'objet d'une contre visite, et 17 se sont révélé-

lées conformes à l'issue de ce nouveau contrôle.

Il est également à noter que les contrôles des bâtiments communaux se sont achevés durant le mois de décembre. Sur les 53 bâtiments contrôlés, 19 se sont avérés non conformes.

### LES ETUDES

Suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015, une procédure d'approbation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales par enquête publique a été initiée par le SIARCE. Elle se poursuivra durant le premier trimestre 2018.

### LES TRAVAUX



01

#### Chemin du camping de la sablière, Avenue Rude et Rue des Pierres Rangées à La Ferté-Alais

Divers travaux d'eaux pluviales ont été menés sur la commune de La Ferté-Alais conformément au Schéma Directeur validé en 2015.

Afin de limiter l'apport d'eau ruisselant sur la rue Edmond de Rostand et donc une surcharge du réseau d'eaux pluviales situé à l'aval de celle-ci, le

SIARCE a choisi d'infiltrer ces eaux à l'amont en créant une noue dans le Chemin du camping et un puits d'infiltration avenue Rude. Il faut préciser que le sol en place, s'agissant du lieu dit appelé « la sablière » est propice aux techniques d'infiltration des eaux.

Aussi afin de limiter les inondations dues aux ruissellements situés route de La Ferté-Alais, deux avaloirs ont été créés dans la rue des Pierres Rangées. A cette même occasion, des travaux d'évacuation et de nivellement du bassin des Pierres Rangées ont été menés.

**Coût de l'opération :**  
32 000 € TTC



02

#### Chemin des Amoureux à Cerny

Conformément aux conclusions du schéma directeur, un puits d'infiltration a été réalisé pour limiter l'apport d'eaux de ruissellement en centre ville.

**Coût de l'opération :**  
9 000 € TTC

03

#### Rue de Clercy à Guigneville-sur-Essonne

En vue de l'urbanisation d'une parcelle, un réseau a été créé au niveau du 28 rue de Clercy afin de canaliser les eaux pluviales de voirie en direction de la rivière Essonne.

**Coût de l'opération :**  
38 000 € TTC

## Bassin de collecte-épuration de Champcueil

### LE PATRIMOINE

Le bassin de Champcueil est constitué de 5 km de réseau de transport et 4 postes de refoulement intercommunaux, acheminant les effluents d'eaux usées de trois communes : Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches vers la station d'épuration de Champcueil d'une capacité de 6 700 équivalents-habitants.

Il comprend aussi 8 km de réseau de collecte des eaux usées de la commune de Chevannes.

Quant au réseau d'eaux pluviales sur la commune de Chevannes, il comprend 6 km de réseaux et 1 station de pompage.

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées du bassin de collecte de Champcueil est assurée par VEOLIA, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2025. Quant à la gestion des eaux pluviales de la commune de Chevannes, celle-ci est assurée en régie par le SIARCE.

Au cours de l'année 2017, 7 habitations ont fait l'objet d'un contrôle initial de séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et 1 seule d'entre elles s'est avérée non conforme. Une habitation a été l'objet d'une contre visite et s'est révélée conforme à l'issue de ce nouveau contrôle.

### LES TRAVAUX



01

#### Postes de refoulement

Un programme d'actions sur les 4 postes de refoulement intercommunaux a permis la mise en place des grilles anti-chutes, une vanne murale et un palier de sécurité en fibre de verre. Ceci permettra la protection des personnels d'exploitation lors des interventions de curages et maintenance.

 **Coût de l'opération :**  
15 000 € TTC



## Bassin de collecte-épuration de Maisse

### LE PATRIMOINE

Le réseau des eaux usées, entièrement en séparatif, comprend 23 postes de refoulement pour un linéaire de 40 km répartis sur les communes de Boigneville, Prunay-sur-Essonnes, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonnes et Maisse.

D'une capacité de 6 000 équivalents-habitants, la station d'épuration de Maisse a traité un débit moyen journalier de 543 m<sup>3</sup> en 2017 (soit 45 % du débit nominal arrêté à 1 200 m<sup>3</sup>/j).

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement du bassin de collecte de Maisse

est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2025.

Au cours de l'année 2017, 68 habitations ont fait l'objet d'un contrôle initial de séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et 12 d'entre elles se sont avérées non conformes.

### LES ETUDES

Le SDA de Maisse a été lancé durant l'année 2017 et a vu sa phase 3 être finalisée. La phase 4 sera réalisée dans la première moitié de l'année 2018.

 **Coût global de l'étude :**  
95 484 € TTC



### LES TRAVAUX

01

#### Avenue de Général de Gaulle à Maisse

Une extension du réseau d'eaux usées a été rendue nécessaire en vue de l'urbanisation du quartier de l'ancienne gare de marchandise de Maisse. Cette extension d'une vingtaine de mètres sous voirie départementale a été réalisée à l'automne.

 **Coût de l'opération :**  
30 000 € TTC



### LES TRAVAUX

01

#### Station d'épuration de Boutigny-sur-Essonnes

Le SIARCE a mis en place un entretien des espaces verts de la station d'épuration de Boutigny-sur-Essonnes par écopaturage, en remplacement de l'entretien classique par fauchage mécanique. L'intérieur du site a été doté de clôtures permettant de maintenir les animaux à distance des bâtiments d'exploitation tout en leur allouant un grand espace de vie.

 **Coût de l'opération :**  
15 000 € TTC



## Bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonnes

### LE PATRIMOINE

Le réseau d'eaux usées comprend 11 postes de refoulement pour un linéaire de 27 km. La station d'épuration, située sur la commune de Boutigny-sur-Essonnes, assainit les eaux de la commune ainsi que celles des communes de Vayres-sur-Essonnes et de Courdimanche-sur-Essonnes. Un débit moyen journalier de 401 m<sup>3</sup> a été traité en 2017.

Le système de gestion des eaux pluviales comprend quant à lui un ensemble de 11 km de réseau, 7 ouvrages de prétraitement (dessableurs et séparateurs à hydrocarbures).

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement des communes de Boutigny-sur-Essonnes et de Vayres-sur-Essonnes est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2022. Ce contrat comprend aussi la gestion et l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

Au cours de l'année 2017, 60 habitations ont fait l'objet d'un contrôle initial de séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, et 16 d'entre elles se sont avérées non conformes. Neuf habitations supplémentaires ont fait l'objet d'une contre visite, et toutes se sont révélées conformes à l'issue du nouveau contrôle.



**11 km**  
de gestion d'eaux  
pluviales



**7** ouvrage  
de prétraitement

## Bassin de collecte-épuration de Vert-le-Grand

### LE PATRIMOINE

Le réseau d'eaux usées de la commune de Vert-le-Grand s'étend sur 13 km et possède 2 postes de refoulement. Le réseau d'eaux pluviales quand à lui s'étend sur 6 km. La station d'épuration de Vert-le-Grand d'une capacité de 3 970 EH dessert 765 abonnés.

### LA GESTION

L'exploitation du système d'assainissement de la commune est assurée par l'entreprise VEOLIA, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci est prévu sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 janvier 2027.

En 2017, 23 contrôles d'installations privatives d'assainissement ont été réalisés dans le cadre de vente immobilière. Sur ces 23 contrôles, seules 3 installations étaient non conformes.

S'agissant des déversements non domestiques, l'établissement SNC Parc de Tréville (base Intermarché) a

une autorisation de rejet ainsi qu'une convention de déversement d'une durée de 3 ans, reconductible tacitement. Cette autorisation et cette convention tripartite régissent ses rejets, ses obligations d'auto-surveillance et ses redevances d'assainissement.

### LES ETUDES

#### Schéma Directeur d'Assainissement

En octobre 2016, une étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancée. L'objectif était d'actualiser le schéma directeur réalisé en 2000. Cette étude s'achèvera à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et aboutira à l'établissement d'un zonage d'assainissement ainsi qu'un programme de travaux échelonnés sur plusieurs années.

Lors de cette étude, les mesures réalisées ont montré que les réseaux d'eaux usées de la commune sont sensibles aux infiltrations d'eaux claires parasites, notamment au niveau du Domaine du Guichet, de la

rue des Noues et aussi et surtout le long du rû de Misery. Le SIARCE lancera en 2018 une étude complémentaire sur le collecteur passant dans le lit du rû de Misery.

**Coût global de l'étude :**  
75 000 € TTC

### LES TRAVAUX



01

#### Rue Saint Pierre

En Janvier 2017, des travaux de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées de la rue Saint Pierre ont été réalisés préalablement à la réfection de la voirie réalisée par la commune.

Les travaux ont consisté en du remplacement ponctuel en traditionnel de 100 ml de canalisation en amiante-ciment.

**Coût de l'opération :**  
30 000 € TTC



### LA GESTION

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le réseau de transport et la station d'épuration sont exploités par la Société des Eaux de l'Essonne via un contrat d'affermage d'une durée de 8 ans, soit une fin prévue le 30 septembre 2024.

Depuis septembre 2017, à noter que l'entretien des espaces verts est réalisé par écopâturage. Une dizaine de moutons Ouessant vivent sur le site de la station.

### LES ETUDES

La station d'épuration présente depuis 2013 de nombreux épisodes de by-pass, lors de forts épisodes pluvieux notamment. Déclarée non conforme par la Police de l'Eau, le SIARCE s'est engagé avec les autres maîtres d'ouvrage à remédier à ce problème. Un schéma directeur d'assainissement collecte-transport-traitement des eaux usées sera réalisé conjointement avec les autres maîtres d'ouvrage.

L'étude devrait être lancée courant 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

En parallèle, le SIARCE a lancé une étude avec son délégataire sur la possibilité d'augmenter la charge hydraulique passant sur la station sans dégrader les performances de traitement. Ceci permettrait de palier autant que possible les dysfonctionnements constatés en attendant les résultats et la mise en œuvre du schéma directeur.



20 km

de réseau de transport



5 postes

de refoulement

## Bassin de collecte-épuration de Marolles-Saint-Vrain

### LE PATRIMOINE

Sur ce bassin de collecte, le SIARCE assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transport et le traitement des eaux usées de 7 communes que sont Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Itteville, Leudeville, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Vrain. Le réseau de transport s'étend sur près de 20 km avec 5 postes de refoulement.

Les eaux usées sont transportées vers la station d'épuration d'une capacité de 22 000 EH mise en service en 2008.

A noter toutefois que sur la commune d'Itteville, le SIARCE assure l'exploitation en régie de la collecte des eaux usées via un réseau de presque 30 km de long rejoignant la station d'épuration précédemment citée. La collecte des eaux pluviales, 10 km de réseaux gravitaires, est également gérée en régie.



### LES TRAVAUX

01

#### Station d'épuration

Suite à de fortes précipitations, la station d'épuration a fonctionné en mode dégradé entraînant des déversements importants au milieu naturel. Les fortes sollicitations de ce déversoir ont créé un affouillement mais aussi des débordements directement sur la chaussée desservant la station. Le SIARCE a donc entrepris des travaux d'amélioration en créant une chambre de décompression.

**Coût de l'opération :**  
15 000 € TTC



La mise en sécurité du cheminement emprunté pour l'exploitation du bassin de clarification s'est avérée nécessaire. La pose d'un mur béton de soutènement a permis de sécuriser les interven-

tions du personnel.

**Coût de l'opération :**  
15 000 € TTC



## Bassin de collecte-épuration de Lardy



**60 km**  
collecte et transport  
d'eaux usées

### LE PATRIMOINE

Sur ce bassin de collecte, le SIARCE assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées de Lardy, Bouray-sur-Juine et Janville-sur-Juine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le réseau de collecte et de transport s'étend sur près de 60 km.

Les eaux usées étaient précédemment envoyées vers une station d'épuration de 15 000 EH. Sa démolition s'est déroulée en 2016 pour s'achever en 2017. Au vu de sa situation géographique, en bordure de Juine, une zone humide a été créée en lieu et place en 2017. En service depuis fin 2016, cette nouvelle station d'épuration est d'une capacité de 12 680 EH.

### LA GESTION

L'exploitation des réseaux et de la station d'épuration est assurée par

VEOLIA via un contrat d'affermage. Ce contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 12 ans.

### LES ETUDES

En 2016, une étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées a été lancée par l'ancien syndicat. Cette étude a continué par la phase 2 en 2017. Les mesures réalisées ont montré que les réseaux d'eaux usées des communes sont sensibles aux infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Cette étude aboutira à l'établissement d'un programme de travaux échelonnés sur plusieurs années.

 **Coût de l'opération :**  
63 000 € TTC



### LES TRAVAUX

01

#### **Ruelle des Près à Lardy**

Des travaux de réhabilitation et de création de réseau d'eaux usées ont été réalisés en 2 phases dans ce secteur.

En premier lieu, suite à une importante venue d'eaux parasites,

le SIARCE a réhabilité le réseau principal par du gainage sur 95 ml avec remplacement en traditionnel des 5 branchements.

Ensuite, par convention de maîtrise d'ouvrage unique signée avec la mairie, des travaux de réfection de voirie ont permis la pose d'un refoulement en PEHD afin de délester des eaux usées en provenance du poste de refoulement de Croix de Fer dans ce nouveau réseau.

 **Coût de l'opération :**  
93 000 € TTC



## Bassin de collecte-épuration Moigny-sur Ecole

### LE PATRIMOINE

Le SIARCE gère le réseau d'eaux pluviales étendu sur 2 km et ses ouvrages annexes sur le territoire de la commune

### LA GESTION

La gestion se fait via des contrats de prestations et de travaux gérés directement par le SIARCE.

### LES TRAVAUX

01

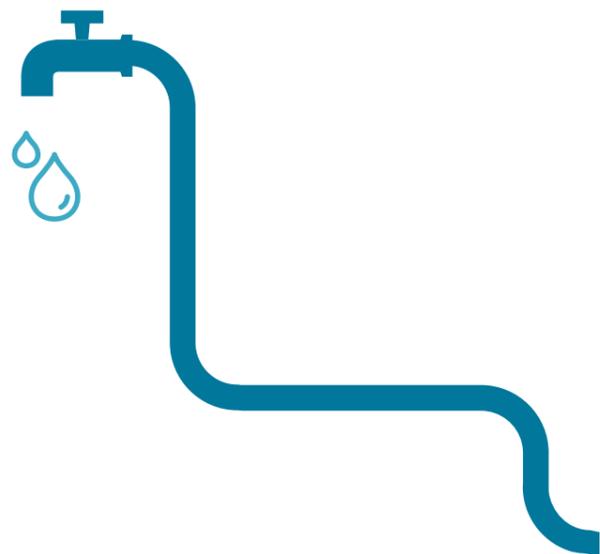
#### **Grande rue**

Une grille avaloir a été créée dans la Grande Rue pour limiter l'apport d'eaux de ruissellement de voirie dans les cressonnières du village.

 **Coût de l'opération :**  
6 000 € TTC



# Eau potable



## Unité de distribution de Mennecy et Echarcon

### LE PATRIMOINE

L'alimentation en eau potable de la commune de Mennecy est assurée par le réseau interconnecté de la Région Parisienne Sud. Ce réseau, alimenté par diverses ressources dont celle de l'usine de potabilisation de Morsang-sur-Seine, permet d'approvisionner en eau potable le réservoir «la Butte Montvrain» de Mennecy ainsi que les abonnés du service.

Le patrimoine du réseau de Mennecy est composé d'un réservoir sur tour de 2 000 m<sup>3</sup> ainsi que d'un réseau de distribution long de 70 km.

Quant à la commune d'Echarcon, son alimentation en eau potable est assurée par le SIARCE via l'interconnexion avec le réseau de l'ex-Syndicat des Eaux de la Région du Hurepoix ainsi que par un secours provenant du réseau interconnecté de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. L'eau du Hurepoix alimente préférentiellement les usagers via le réservoir.

Le patrimoine est composé d'environ 9 km de réseau de distribution et du réservoir du « Belvédère », de 500 m<sup>3</sup> de capacité.

### LA GESTION

L'exploitation du réseau d'eau potable de Mennecy et d'Echarcon est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (SEE), dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2025.

### LES ETUDES

Echarcon : un schéma directeur d'alimentation en eau potable encore d'actualité a été réalisé en 2014.

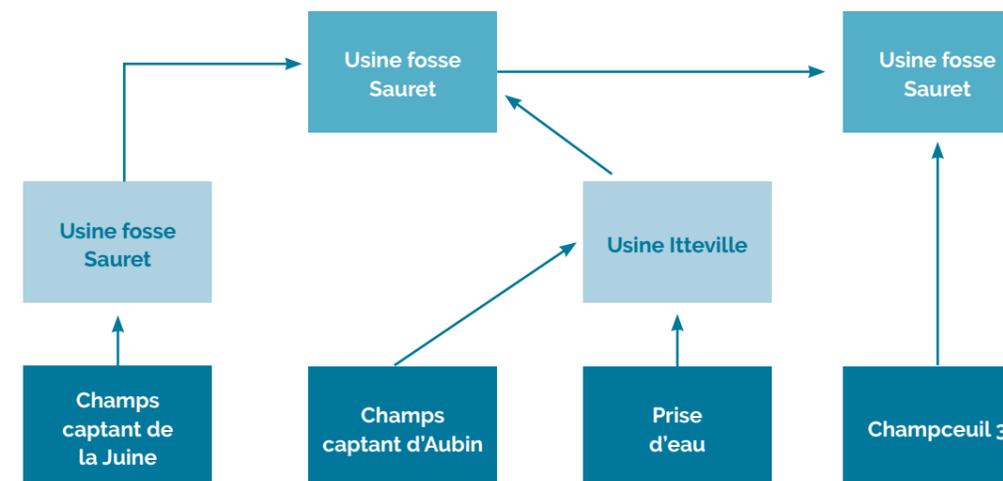
## Unité de distribution de l'ex SIERE

### LE PATRIMOINE

Le réseau de l'ex SIERE est composé de deux grandes unités de distribution (UD), issues de la fusion du syndicat de l'Hurepoix et du syndicat de Champcueil. Ce territoire dispose de 7 captages et d'une prise d'eau dans l'Essonne.

L'UD de l'Hurepoix, la plus étendue, est alimentée par l'usine d'Itteville (forages d'Aubin et prise d'eau de l'Essonne) et l'usine de la Fosse Sauret (forages de la Juine). Ces différentes ressources alimentent un ensemble d'ouvrages de stockage dont le réservoir de Bois Blancs d'une capacité 8 000 m<sup>3</sup> (2 x 4 000 m<sup>3</sup>).

L'UD de Champcueil est quant à elle alimentée via le forage de Champcueil 3 et depuis l'UD de l'Hurepoix par l'usine de Itteville après transit dans la bache de reprise de Ballancourt.



### LES TRAVAUX



01

#### Rue du Général Leclerc à Mennecy

La rue comporte 2 canalisations d'eau potable. Le SIARCE a ainsi décidé l'abandon de la canalisation la plus vétuste après le report de 16 branchements sur la nouvelle conduite.

**Coût des travaux :**  
50 000 € TTC

02

#### Rue Fort l'Oiseau à Mennecy

Le SIARCE a procédé au renouvellement de 160 ml de canalisation d'eau potable et de 7 branchements vétustes situés entre avenue Darblay et rue Fort l'Oiseau.

**Coût de l'opération :**  
85 000 € TTC



L'UD de l'Hurepoix a produit plus de 5 500 000 de m<sup>3</sup> en 2017 permettant l'alimentation d'environ 25 000 abonnés par le biais de 500 km de réseau et 6 réservoirs.

L'UD de Champcueil a produit de son côté plus de 358 000 de m<sup>3</sup> en 2017 permettant l'alimentation d'environ 2 500 abonnés par le biais de 500 km de réseau et 5 réservoirs.

### LA GESTION

L'exploitation de ces 2 UD est assurée par la Société VEOLIA, dans le cadre de 2 contrats d'affermage :

- UD de l'Hurepoix sur 30 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 2018,
- UD de Champcueil sur 12 ans, du 27 janvier 2009 au 26 janvier 2021.

Aujourd'hui, 12 avenants au contrat de délégation de service public ont été passés sur l'UD de l'Hurepoix, et 4 sur l'UD de Champcueil.

### LES ETUDES

#### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en Eau Potable de l'ex SIERE a été lancé en 2015. Cette étude s'achèvera à la fin 2018 et aboutira à un diagnostic du fonctionnement du service d'AEP permettant de proposer des solutions d'amélioration techniques adaptées aux enjeux à court et à moyen termes.

**Coût de l'étude :**  
471 015,00 € TTC



## LES TRAVAUX

01

### Rue du Bouchet / Rue Berthollet / Rue du Général Leclerc à Vert-le-Petit

Sur la Commune de Vert-le-Petit, le SIARCE a renouvelé les branchements vétustes et remplacé environ 600 ml de canalisation d'eau potable desservant les rues du Bouchet, Berthollet et du Général Leclerc et ce jusqu'à la place de la Mairie.

 **Coût des travaux :**  
1 020 000 € TTC



04

### Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de l'Usine d'Itteville

Dans le cadre du plan de gestion prévu par l'ex SIERE, le SIARCE a mené en 2017 la deuxième phase de travaux de réouverture du milieu naturel sur le PPR.

Les actions entreprises ont été les suivantes :

- Evacuation de déchets
- Ouverture d'une piste le long de l'Essonne
- Ouverture de pistes le long des annexes hydrauliques
- Ouverture de milieux fermés
- Aménagement de plan d'eau

 **Coût des travaux :**  
179 492 € TTC

02

### Rue de la Libération à Ballancourt-sur-Essonne

Le SIARCE a procédé au renforcement d'environ 100 ml du réseau d'eau potable afin d'alimenter le nouveau lotissement, sous le Mont, situé rue de la Libération.

 **Coût de l'opération :**  
125 000 € TTC



03

### Rue Panhard et Levassor à Marolles en Hurepoix

Dans le cadre de la construction d'un magasin LIDL sur la commune de Marolles-en-Hurepoix et en absence d'eau potable au droit de la parcelle, une convention a été signée entre LIDL et l'ex SIERE pour la création d'un réseau d'alimentation.

Le projet devait permettre l'alimentation en eau potable du magasin, des futurs lots construits à l'arrière ainsi que la défense incendie. De ce fait, un réseau en fonte de diamètre 300 mm a été posé sur 500 ml.

Ce réseau a la particularité d'être en fonte revêtue pour permettre sa tenue dans le temps malgré la présence de courant vagabond dû à la proximité de la voie SNCF. L'ensemble des coûts du projet a été financé par la Société LIDL.

 **Coût des travaux :**  
456 000 € TTC



05

### Périmètre de Protection Immédiat (PPI) de l'Usine d'Itteville

Afin de maintenir le PPI sous forme de prairie au niveau de l'île et sous forme de boisement sur la partie bas de coteaux, et permettre le bon entretien de ce milieu où se trouve la prise d'eau dans l'Essonne de l'Usine, le SIARCE a entretenu la parcelle en 2017.

 **Coût des travaux :**  
26 000 € TTC

## Unité de distribution de la vallée de la Juine

### LE PATRIMOINE

Le réseau de l'ex-SIEVJ possède une seule unité de production au droit du forage des Closeaux, 5 réservoirs pour une capacité de stockage de 3 000 m<sup>3</sup> et 130 km de linéaire de réseau qui dessert 4 800 abonnés (données 2016). Le forage des Closeaux capte la nappe des calcaires de Champigny à 37 m de profondeur et a un débit d'exploitation théorique de 140 m<sup>3</sup>/h. Actuellement, au vu des besoins, la station ne fonctionne qu'à un débit de prélèvement de 80 m<sup>3</sup>/h.

Des interconnexions existent avec l'ex- SIE de la Région du Hurepoix et le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB). En 2016, 573 767 m<sup>3</sup> ont été importés via ces deux syndicats sur 718 416 m<sup>3</sup> distribués. En 2016, la production d'eau à l'usine des Closeaux a été stoppée pour des réglages sur le traitement. La station est de nouveau en fonctionnement depuis octobre 2017.

### LA GESTION

L'exploitation est assurée par la société VEOLIA via un contrat d'affermage qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et prendra fin le 30 juin 2024. Actuellement,

un premier avenant a été signé incluant l'usine dans le périmètre d'affermage.

### LES ETUDES

#### Etude de l'aire d'alimentation du forage des Closeaux

Le SIARCE a débuté en juin 2017 une étude AAC autour du forage des Closeaux. Elle a pour but la pérennisation de celui-ci, en délimitant une aire d'alimentation du forage, ainsi que de cartographier sa vulnérabilité intrinsèque de façon à mettre en œuvre les mesures de préservation nécessaires.

 **Coût de l'étude :**  
12 000 € TTC

#### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en Eau Potable de l'ex SIEVJ a été lancé en 2015. Cette étude s'achèvera à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et aboutira à un diagnostic de fonctionnement du service d'alimentation d'eau potable de façon à proposer des solutions d'amélioration techniques adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

 **Coût de l'étude :**  
89 000 € TTC



**5 réservoirs**  
pour une capacité de  
stockage de 3 000 m<sup>3</sup>



**4 800**  
abonnés



### LES TRAVAUX

Des travaux d'urgence ont été réalisés courant 2017 pour permettre le redémarrage de l'usine.

- Remplacement de la canalisation entre l'usine et le réservoir pour **90 000 € TTC**.
- Fiabilisation de la préparation du lait de chaux pour **18 000 € TTC**.
- Amélioration de la répartition des boues dans les bennes et des démarrages automatiques des centrifugeuses pour **78 000 € TTC**.

- Mise en œuvre d'eau adoucie pour la préparation de soude pour **24 000 € TTC**.
- Création d'une passerelle pour sécuriser l'exploitation pour **30 000 € TTC**.

#### Travaux d'amélioration au réservoir de Chamarande

Des travaux ont été entrepris pour l'amélioration du système de pompage et de régulation de la station, le renforcement de la protection anti-intrusion, la mise en place d'éclairages supplémentaires et la mise en place d'un déshumidificateur.

 **Coût des travaux :**  
78 000 € TTC

## Unité de distribution de La Ferté-Alais

### LE PATRIMOINE

La production d'eau est assurée au niveau du site du Moulin du Gué (1 forage + unité de déferrisation) qui dispose d'une capacité journalière de 3000 m<sup>3</sup>. Environ 11 400 habitants répartis sur le territoire sont alimentés par cette unité de production via un réseau de distribution long de 100 km. Une interconnexion de secours avec l'usine de production d'Ilteville est en place en substitution du forage d'Orveau qui n'est plus exploité pour cause de pollution aux OHV. A noter que l'ensemble de ce secteur est inclus au périmètre de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du sud Essonne pour laquelle une première tranche de travaux devrait commencer fin 2018.

### LA GESTION

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable et du forage du Moulin du Gué est assurée par VEO-LIA en vertu d'un contrat d'affermage douze ans, allant 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2018. Les communes desservies sont Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau.

### LES ETUDES

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable, spécifique à cette unité de distribution, sera programmé à partir de l'année 2018.

### LES TRAVAUX

01

#### Plateau de l'Ardenay à Cerny

Le SIARCE a réalisé des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'aérodrome de Cerny consistant au remplacement de 280 ml de canalisation de diamètre 150 mm en amiante-ciment par leur équivalent en fonte. Durant l'opération, l'alimentation en eau du site a été maintenue par l'installation provisoire d'une canalisation aérienne.

**Coût de l'opération :**  
165 000 € TTC

02

#### Chemin des Grouettes à Cerny

Le SIARCE a réalisé des travaux d'extension du réseau d'eau potable situé rue des Rochettes à Cerny consistant en la pose de 45 ml de canalisation en PEHD de diamètre 50 mm.

**Coût de l'opération :**  
22 000 € TTC



## Unité de distribution de Boutigny-sur Essonne

### LE PATRIMOINE

Le forage de Bélesbat, situé sur la commune de Courdimanche-sur-Essonne, est exploité à un débit de 2 000 m<sup>3</sup>/j. Le territoire, constitué des communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne, comprend

4 000 habitants qui sont desservis par 41 km de réseaux, quatre réservoirs et trois surpresseurs.

### LA GESTION

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable est assurée par la

Société des Eaux de l'Essonne dans le cadre d'une gestion déléguée. Elle est encadrée par un contrat d'affermage conclu pour la période allant du 15 mars 2012 au 31 décembre 2022.

## Unité de distribution de Maise



**2 800**  
habitants  
sont alimentés



**1400 m<sup>3</sup>/j**  
de débit

### LE PATRIMOINE

Sur la commune de Maise, 2 800 habitants environ sont alimentés par le forage de Maise, exploité à un débit maximal de 1400 m<sup>3</sup>/j. Un réservoir enterré de 1 000 m<sup>3</sup> permet la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune via un réseau d'environ 24 km.

Sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, 1 600 habitants environ sont alimentés par le forage de Gironville-sur-Essonne, exploité à un débit maximal de 1000 m<sup>3</sup>/jour. Le réseau de distribution, d'environ 34 km, est complété par deux réservoirs et un surpresseur.

### LA GESTION

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne, dans le cadre de deux contrats d'affermage :

- sur la commune Maise, il s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2025.
- sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, il s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2020.

## Assainissement non collectif

Le contrôle des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif est une compétence obligatoire des SPANC.

Sur les 29 communes qui ont délégué la compétence assainissement non collectif au SIARCE, 36 installations ont été contrôlées en 2017 :

- 29 diagnostics de filières existantes.
- 3 contrôles de bon fonctionnement pour des installations ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic de la filière existante 4 ans auparavant.
- 4 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées. Ces contrôles consistent à

vérifier l'adéquation d'un projet d'ANC avec le sol en place et l'aménagement de la parcelle et la bonne exécution des travaux conformément au projet validé.

Lors d'une mutation immobilière, le compte-rendu du diagnostic de la filière existante avec la vérification de son bon fonctionnement doit être obligatoirement fourni.

En 2018, les campagnes de diagnostic des filières existantes vont se poursuivre sur la commune d'Ilteville.



# Gaz, électricité & éclairage public

## Gaz et électricité

Le SIARCE exerce les compétences Gaz et Electricité via des des contrats de concession avec ENEDIS et GrDF sur 7 communes que sont :

- Ballancourt
- Itteville
- Saint Germain lès Corbeil
- Vert le Petit
- Mennecey
- Echarcon
- Corbeil-Essonnes
- Saintry sur Seine

### LES TRAVAUX

01

#### Rue du Général Leclerc à Mennecey

Le SIARCE a procédé à l'enfouissement du réseau basse tension, rue du Général Leclerc à Mennecey sur 100 ml. Les études réalisées en interne ont conduit à la pose de 110 ml de réseau principal avec la reprise de 6 raccordements électriques de riverains ainsi qu'à la dépose des poteaux existants.

**Coût de l'opération :**  
77 000 € TTC



## Eclairage public

La commune d'Echarcon ayant délégué sa compétence éclairage public au SIARCE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SIARCE assure l'entretien de plus de cent points lumineux via un contrat de prestations.

### LES ETUDES

#### Rue des Sablons à Echarcon

En 2017, le SIARCE a initié une étude préliminaire pour l'enfouissement des réseaux aériens (éclairage public, ERDF,

France Télécom) de la rue des Sablons. Cette étude a pour but d'améliorer l'esthétique et de renforcer la qualité et la fiabilité des réseaux mais aussi définir les coûts estimatifs des travaux. Des enquêtes parcellaires ont été réalisées dans le cadre de cette étude.

**Coût de l'opération :**  
17 000 € TTC.

# Service Aménagement durable

Ce Service dépend de la Direction Etudes et Aménagement Durable rattachée à la Direction Générale.

Il participe à la mise en place des politiques du SIARCE et à ses objectifs ainsi qu'au soutien des communes membres dans leur projet d'aménagement du territoire.

Son objectif est d'assurer l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme.

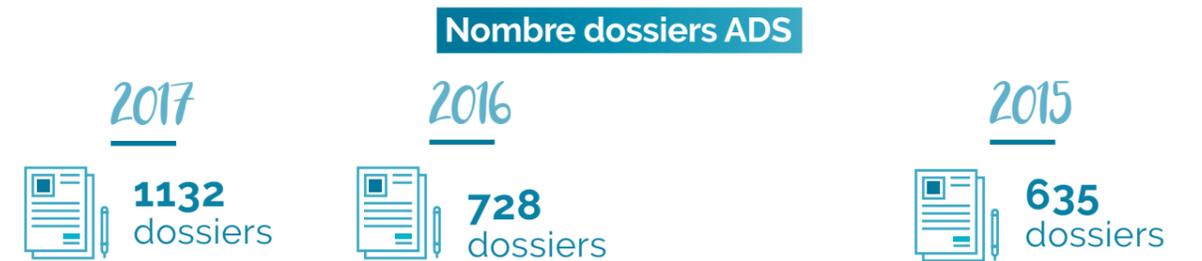
Ses missions sont l'émission des avis dans le cadre des autorisations du droit des sols, des documents de planifications, percevoir et mettre en place des recettes, soutenir juridi-

quement et administrativement les ingénieurs référents et participer à la qualité de l'eau.

Le service se doit d'être à l'écoute des collectivités et travailler de concert avec les agents territoriaux.

### DOSSIERS D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2018, le service a reçu **1132 dossiers** pour **49 communes**.



Evolution 2017/2016 **55,49%**

Evolution 2017/2015 **78,27%**

### Nombre de communes pour lesquelles des dossiers ont été transmis



Evolution 2017/2016 **63,33%**

Evolution 2017/2015 **113,04%**

COMMUNES	PERMIS DE CONSTRUIRE	DECLARATION PREALABLE	CERTIFICAT D'URBANISME	PERMIS D'AMENAGER	PERMIS DE DEMOLIR	TOTAL
ARPAJON	4			1		5
AUVERNAUX	1	2				3
AUVERS ST GEORGES	8		2			10
AVRAINVILLE	11					11
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	56	20	11	2		89
BAULNE	7	4	4			15
BOISSY-LE-CUTTE	20	4	2			26
BOISSY SOUS ST YON	7	3	4			14
BOURAY SUR JUINE	4	1		1		6
BOUTIGNY	7	7	6			20
BREUILLET	31		15	2		48
BREUX JOUY	2	2				4
BUNO-BONNEVAUX		1				1
CERNY	11	10	10			31
CHAMARANDE	4					4
CHAMPCEUIL	17	1	2			20
CHEVANNES	3		1			4
CORBEIL-ESSONNES	110	58	28	3		199
COURDIMANCHE	4			1		5
D'HUISON-LONGUEVILLE	11	13	10			34
ECHARCON	3	1	1			5
FONTENAY-LE-VICOMTE	26	4				30
GIRONVILLE	9					9
GUIGNEVILLE	3	3	1			7
ITTEVILLE	41	28	13	2	4	88
JANVILLE SUR JUINE	3	2	1	1		7
LA FERTE-ALAIS	12	10	12			34
LARDY	32	7	6	1		46
LEUDEVILLE	9		2			11
LISSES			1			1
MAISSE	11	5		1		17
MENNECY	38	13	14	7	9	81
MOIGNY-SUR-ECOLE	1	1				2
MONDEVILLE	4	2	2	2		10
NAINVILLE-LES-ROCHES	14					14
OLLAINVILLE	26	9	1	2		38
ORMOY	13	5	6	1		25
ORVEAU	2	1	1			4
PRUNAY	1					1
ST-GERMAIN-LES-CORBEIL	5	1				6
ST-GERMAIN-LES-ARPAJON	45		17	1		63
ST SULPICE DE FAVIERES				1		1
ST VRAIN	6	4	1	1		12
ST YON		1				1
VAYRES-SUR-ESSONNE	4	3				7
VERT-LE-GRAND	8	1	3	1		13
VERT-LE-PETIT	17	13	15	1		46
VILLABE	1					1
VILLENEUVE SUR AUVERS	3					3
<b>TOTAL</b>	<b>655</b>	<b>240</b>	<b>192</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>1132</b>

Pour mémoire, dans la cadre de leur demande d'autorisations du droit des sols, les pétitionnaires doivent transmettre notamment un plan de masse avec les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics avec représentation des réseaux, les modalités de gestion des eaux pluviales à la parcelle l'attestation de conformité des ANC, les modalités de gestion des eaux pluviales à la parcelle, la note de calcul du dimensionnement du bassin de rétention, la prise en compte du PPRI.

Le service veille au respect du règlement du service public d'assainissement collectif et du règlement du service public d'assainissement non collectif.

Il informe sur les démarches à mener pour les demandes de raccordement aux réseaux et rappelle les règles concernant les contrôles des installations privatives d'assainissement.

Il s'assure du respect de la servitude de passage, qui s'applique sur les cours d'eau non domaniaux. Il rappelle les préconisations pour les plantations sur les berges et aux abords du cours d'eau.

Il rappelle les prescriptions des PPRI.

Il recense les servitudes techniques à clarifier et vérifie l'évolution des rétrocessions de voirie.

Le service favorise la rencontre des aménageurs en amont du dépôt des

dossiers en soutien aux communes afin de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires.

## LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

L'élaboration (ou la révision) d'un document d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue l'occasion d'aborder des questions liées à la gestion de l'eau.

En effet, ce document d'urbanisme :

- est, en premier lieu, un outil d'occupation des sols, qui doit pouvoir intégrer des zonages spécifiques à des thématiques de l'eau comme les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable, les zones humides, etc.

- doit, à travers ses objectifs et ses prescriptions, ne pas contrevenir aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau comme la rationalisation des linéaires de réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, la disponibilité locale de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, la nécessité d'emplacement réservé...

Il est nécessaire d'assurer l'interaction entre les documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme. Le SIARCE est associé à l'élaboration des PLU. Le service établit le porté à connaissance,

participe aux réunions des PPA et émet l'avis sur l'arrêt de PLU. Le PLU de Boutigny-sur-Essonne a été approuvé en avril.

Le service soutient les directions opérationnelles dans leur projet, il récolte les données, les oriente. Pour exemple, le service a participé aux procédures liées au zonage d'assainissement des communes de Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau (bassin de la Ferté-Alais), zonage d'Itteville.

## PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe qui est due par les usagers dès lors qu'ils rejettent de nouveaux volumes d'eaux usées au réseau.

Afin d'assurer une cohérence d'application sur l'ensemble des bassins, le 30/03/2017, le Comité Syndical a approuvé la PFAC et PFAC « eaux usées assimilées domestiques » sur 8 bassins de collecte-épuration (Corbeil-Essonnes/ Boissy-le-Cutte /Itteville/ La Ferté-Alais/Champcueil/Boutigny /Maise /Vert-le-Grand).

## Nombre d'arrêté

	2017	2016	Evolution 2017/2016 en %	2015	Evolution 2017/2015 en %
nombre d'arrêté	73	106	-31,13	64	14,06
montant	102 000,00 €	373 000,00 €	-72,65	133 000,00 €	-23,31

## TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE ET PROJET URBAIN PARTENARIAL

Selon le contexte, les communes peuvent souhaiter mettre en place des Taxes d'Aménagement Majo-

rées (TAM) ou Projets Urbains Partenariaux (PUP). Si un projet urbain nécessite des travaux plus importants qu'un simple branchement en lien avec les compétences déléguées par la commune, le SIARCE est partenaire dans la démarche.

Le service est un soutien à la com-

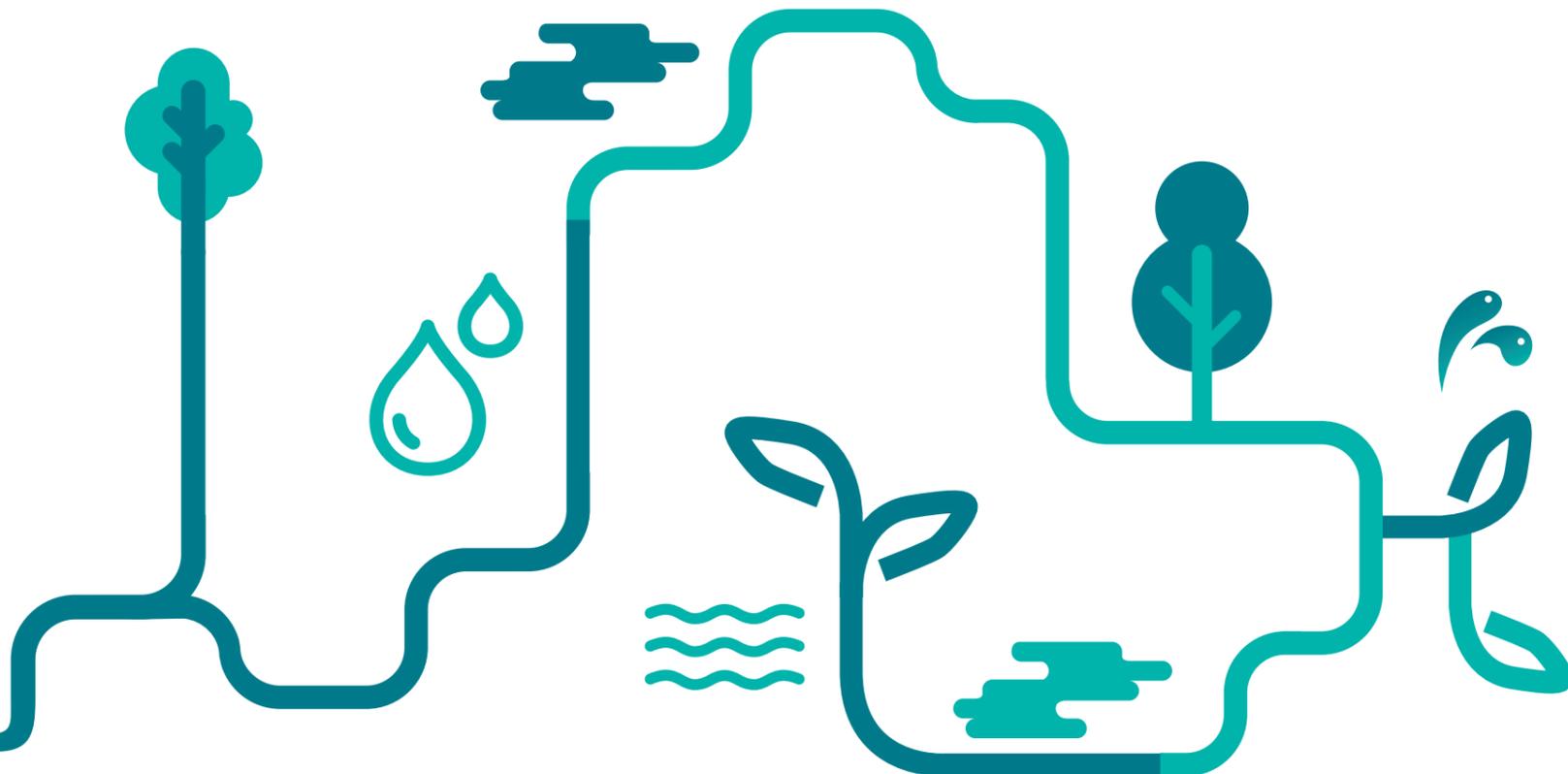
mune dans le cadre de ce type d'opération, et veille au respect des prérogatives du SIARCE.

Il a été mis en place 3 conventions avec la commune de Ballancourt-sur-Essonne et 1 avec la commune de Mennecy.

# 04

## DIRECTION DES RIVIÈRES & DU MILIEU NATUREL

- 54 L'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels
- 57 Le programme Phyt'Essonne
- 58 Le suivi hydrologique, météorologique et des ouvrages hydrauliques
- 63 Exercice d'intervention conjointe avec le sdis, au droit des ouvrages hydrauliques
- 64 La restauration du rû des Prés Hauts
- 65 Redonner vie au rû de Ballancourt !
- 66 Mise en place d'un eco-pâturage sur le marais du Château de Malesherbes
- 66 Etude d'identification, cartographie et plan de gestion des zones humides et restauration hydromorphologique des rûs de Cerny et Montmirault
- 67 Etude d'identification, cartographie et plan de gestion des zones humides de trois communes Seine-et-Marnaises
- 68 Vers une restauration naturelle de la rivière Essonne
- 73 L'aménagement et la valorisation des berges de Seine
- 76 L'aménagement d'itinéraires de promenades et de sites en vallée de l'Essonne
- 79 Le contrat de bassin Essonne aval 2015-2018



## L'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux naturels



**Maître d'ouvrage et maître d'œuvre :**  
Siarce



**Coût des travaux :**  
80 000€ TTC



**Le programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret pour la période 2017-2021**

Maintenir ou améliorer la diversité des boisements, diversifier la végétation aquatique et palustre indigène, préserver ou restaurer la diversité des habitats piscicoles, contribuer à la conservation des sites Natura 2000, limiter la prolifération des espèces végétales invasives, voici entre autres les principaux objectifs auxquels doit répondre le programme pluriannuel d'entretien qu'a engagé le Syndicat sur les cours d'eau de son territoire, soit plus de 200 km de berges.

*L'arrêté interpréfectoral n° 2017-DDT-SE-665 du 31 octobre 2017 déclare d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement la réalisation du PPRE de la rivière Essonne*

*et de ses affluents (hors Juine), dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret pour la période 2017-2021, au profit du SIARCE.*

Le SIARCE est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents, et intervient sur 30 communes des départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret. Le total de linéaire recensé est d'environ 101 kilomètres de cours d'eau pour 3 969 parcelles concernées.

Pour l'année 2017, un premier montant de 80 000€ TTC a été engagé afin de réaliser des travaux d'entretien urgents d'enlèvements d'embâcles, de faucardage, de fauchage des berges et de recépage de la végétation. Les travaux se sont poursuivis jusqu'en début d'année 2018 pour achever le programme 2017 sur l'ensemble des cours d'eau.



**30**  
communes  
concernées



**101**  
kilomètres  
de cours d'eau

## Patrimoine naturel

### LE RETOUR DU CASTOR SUR LA RIVIÈRE ESSONNE

Au cours de l'année 2017, des prospections ont été menées sous l'égide de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) avec les moyens logistiques et humains du SIARCE sur la rivière Essonne. De nombreux partenaires ont assisté aux prospections, démontrant l'intérêt suscité par le retour de l'espèce en Ile-de-France. Ces recherches ont permis de réaliser une carte de répartition du Castor d'Europe sur la vallée. La présence d'un terrier-hutte dans la basse vallée de l'Essonne prouve

l'installation pérenne de l'animal. De nouvelles traces fraîches trouvées en fin d'année sur la Haute Vallée montrent également la dispersion de l'espèce et confirment la présence de plusieurs individus.

Suite aux prospections menées et à la carte de présence dessinée par l'ONCFS, deux arrêtés portant interdiction de piégeage du Castor d'Europe ont été pris dans la vallée de l'Essonne (N°2017-DDT-SE-454 du 30 juin 2017 pour le département de l'Essonne et N°2017/DDT/SEPR/186 pour le département de Seine-et-Marne).



**Ils interdisent l'utilisation des pièges de catégories 2 et 5 sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plan d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.**



Vallée de l'Essonne - Décembre 2017

## Mise en place d'une stratégie de conservation des écrevisses à pieds blancs

L'écrevisse à pieds blancs est une écrevisse autochtone en voie de disparition sur le territoire français, victime de la compétition avec d'autres écrevisses exotiques et sensible à un champignon que ces dernières véhiculent. Ainsi, la dernière population d'écrevisse à pieds blancs de la vallée de l'Essonne est en danger d'extinction.

Une étude a été conduite par le SIARCE en 2017 afin d'évaluer l'état de santé de la population et d'identifier les risques potentiels pesant sur la population. Ce travail a montré que la population d'écrevisses à pieds blancs était en bonne santé, et que des actions pouvaient être mises en œuvre rapidement pour la protéger.

C'est pourquoi, en 2018, le SIARCE soumettra à ses partenaires (Agence de l'eau Seine-Normandie, Régions

Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire, Conseils départementaux du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Essonne) pour validation, une stratégie de conservation de l'espèce. Ainsi, des actions prioritaires pourraient alors être engagées. Elles consisteraient notamment en l'acquisition foncière de parcelles attenantes au cours d'eau et en la déconnexion d'étangs captant tout ou partie du débit du cours d'eau.

### OBSERVATION DE L'OENANTHE DES RIVIÈRES

L'Oenanthe des rivières (*Oenanthes fluviatilis*) est une hydrophyte très rare des cours d'eau en France. Prématurée éteinte dans la dernière flore d'Ile-de-France, elle a récemment fait l'objet d'observations sur le Loing et dans

l'Essonne en 2015 à la Ferté-Alais.

Le 25 octobre 2017, plusieurs pieds de cette plante ont été comptabilisés en aval du clapet de Boutigny-sur-Essonne et en amont du moulin de Boutigny, mais la station reste très précaire.

Le retour de cette espèce à Boutigny laisse présager de nouvelles observations dans le secteur qui seraient le signe tangible d'une amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau. En effet, son écologie est assez stricte : elle colonise uniquement les eaux claires, oxygénées, méso-eutrophes et plus ou moins courantes des rivières, fleuves et canaux en terrain calcaire.

Ces observations ont été transmises au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien qui a enregistré cette donnée dans sa base Flora.

**L'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est en voie de disparition. Une dernière population subsiste en vallée de l'Essonne. Le syndicat s'engage dans sa conservation.**

Pieds d'Oenanthe des rivières – Aval du clapet du moulin de Boutigny, 25 octobre 2017



### Phyt'Essonne en quelques chiffres

**12 communes** (ainsi que la commune nouvelle du Malesherbois) auditées, formées et bénéficiant d'un plan de gestion sans pesticides de leurs espaces

**12 réunions publiques et stands de sensibilisation aux bonnes pratiques d'entretien et aux risques liés aux pesticides** (dont 2 en 2017)

Poursuite de la mise en application des **plans de gestion sur les communes engagées**, notamment sur les sites « test ».

**Réduction importante depuis 2013, des consommations de pesticides sur les 12 communes engagées** : 4 communes en zéro phyto total, 4 en zéro phyto partiel (sauf terrains de sport et/ou cimetière) et une amélioration et réduction significative des usages de pesticides sur toutes les communes :

- 12 (+1 avec l'extension au Malesherbois) plans de gestion réalisés, contre 0 en 2013
- 9 communes en gestion différenciée, contre 1 en 2013
- 25 formations réalisées, contre 5 en 2013
- 100% des 12 collectivités respectant au moins 75% des exigences réglementaires, contre seulement 12,5% en 2013
- 77% de réduction des budgets « phyto » des communes depuis 2013
- 80 à 85% de réduction des surfaces et linéaires traités chimiquement
- Réduction d'usage de pesticides : Herbicides liquides : -38%, Herbicides solides : -99%, Insecticides : -80%, Fongicides : -100%, Molluscicide : -84%

## Le programme Phyt'Essonne

Le programme Phyt'Essonne a été lancé en décembre 2012, pour accompagner les communes du territoire vers une gestion sans pesticides de leurs espaces, respectant l'environnement et la santé des populations. L'année 2017 a marqué la fin du marché avec la FREDON Ile-de-France, pour l'animation de ce programme. Dans ce cadre, un bilan des 4 années de suivi et d'accompagnement des communes a été réalisé.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 marque également la mise en application de la Loi Labbé, qui interdit aux collectivités l'utilisation de la majorité des pesticides chimiques, sur les espaces publics, à l'exception des cimetières et terrains de sport. Le bilan d'état final réalisé par le SIARCE et la FREDON Ile-de-France montre l'effet positif de l'action menée dans le cadre du programme Phyt'Essonne sur les 12 communes engagées, puisque toutes ont réduit fortement, voire supprimé totalement leur utilisation de pesticides chimiques pour l'entretien de leurs espaces publics, avant même l'entrée en vigueur de la Loi Labbé.

En 2017, plusieurs communes ont poursuivi l'action en allant plus loin encore dans la démarche et souvent jusqu'au « zéro phyto ». Suite à la formation de la commune nouvelle du Malesherbois, issue de la fusion de Malesherbes et de 6 autres communes du Loiret (Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve), le plan de gestion initialement rédigé sur la commune adhérente de Malesherbes a été étendu en 2017, afin d'offrir la possibilité à ce nouveau territoire de poursuivre et d'étendre son action vers une gestion sans pesticides des espaces publics. L'année 2017 a donc montré l'aboutissement du programme

Phyt'Essonne et son effet positif pour l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics sur les 12 communes du territoire engagées dans le programme et donc, de la qualité des eaux, avec **une réduction très importante, voire une suppression des usages des pesticides sur l'ensemble du territoire Phyt'Essonne entre 2013 et 2017**. Une réduction comparable est également observable sur l'ensemble du territoire du SIARCE et les actions menées en concertation avec les autres porteurs de projet (PNR du Gâtinais Français, CD 77, SIARJA, Aquil'Brie).

Grâce aux actions mises en place par le SIARCE, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire, les analyses de qualité des eaux de l'Essonne et de ses affluents vis-à-vis des pesticides d'origine non agricole n'ont montré aucun dépassement des seuils de bonne qualité en 2017. Toutefois, d'autres pesticides, notamment des molécules utilisées en zones agricoles, sont encore détectés dans les analyses, en faibles concentrations (ex : glyphosate) ou en concentrations déclassantes, comme le métazachlore sur les rus de Misery (affluent de l'Essonne) et des Prés Hauts (affluent de la Seine), un pesticide autorisé uniquement en milieu agricole. Au-delà des efforts fournis au niveau des collectivités, il apparaît donc que des mesures complémentaires doivent se poursuivre chez tous les acteurs du territoire.



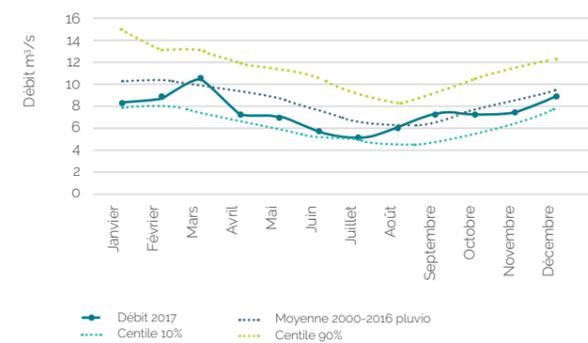
# Le suivi hydrologique Météorologique et des ouvrages hydrauliques en 2017

L'année 2017 a principalement été marquée par la **crue de faible ampleur du mois de mars**, mais aussi par des **orages estivaux de forte intensité**.

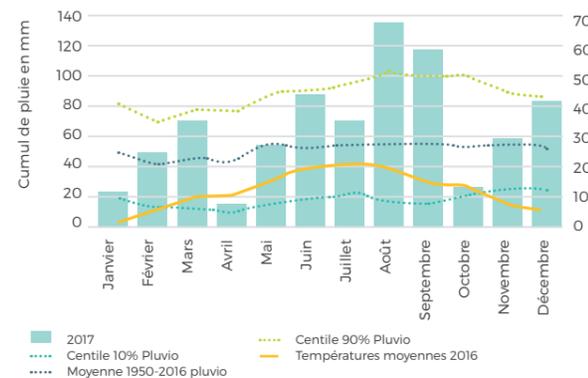
Du point de vue météorologique, les mois de janvier, d'avril et d'octobre ont présenté une faible pluviométrie, voire un déficit en eau. Cependant, l'année a globalement connu des

précipitations supérieures aux normales, notamment en mars, de juin à septembre, puis en décembre.

Débit moyen mensuel de l'Essonne à Ormoy



Pluviométrie et températures mensuelles à Bretigny-sur-Orge en 2017



## CRUE DE MARS 2017

Sur la période du 27 février au 6 mars 2017, une succession de fortes pluies (69,5 mm en 8 jours) a généré une hausse ponctuelle des débits de l'Essonne. Sans atteindre des valeurs exceptionnelles (4,6 m³/s à Boulancourt, 8,5 m³/s à Guigneville-sur-Essonne et 17 m³/s à Corbeil-Essonnes, du 6 au 7 mars), cette crue a malgré tout généré des hausses de niveau d'eau de 10 à 30 cm selon les secteurs. Cette crue, bien que de faible ampleur, fait suite à la crue historique de mai/juin 2016 encore dans tous les esprits et a de ce fait généré une prise en charge rapide et complète par le SIARCE et par les services de l'Etat, afin d'en réduire les effets, éviter les débordements

sur les zones sensibles et maintenir une surveillance au quotidien de l'événement via les outils de surveillance métrologique du SIARCE. Par mesure de sécurité, la cote de régulation de plusieurs ouvrages a

ainsi été abaissée durant le premier semestre 2017 par rapport aux cotes habituelles de gestion, permettant ainsi de réduire la vulnérabilité des biefs vis-à-vis d'une montée des eaux sous l'influence des pluies.

Débits de l'Essonne février/avril 2017



## FORTES PLUIES ESTIVALES

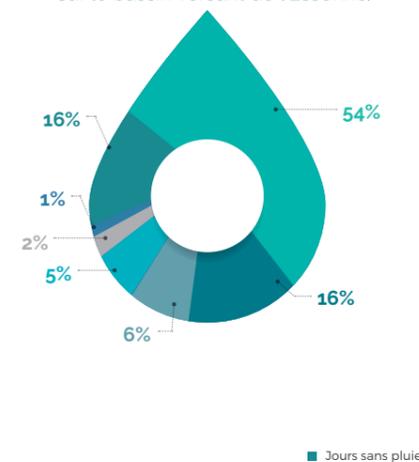
L'été 2017 apparaît comme atypique du point de vue météorologique. En effet, il a été marqué par différents phénomènes météorologiques ayant impacté les activités anthropiques, ainsi que la dynamique et les

équilibres écologiques des cours d'eau, notamment sur le territoire de l'Essonne. Parmi ces phénomènes, on compte notamment des pics importants de température en juin et juillet, ainsi que de très fortes pluies, présentant souvent un caractère orageux, de juillet à septembre, avec

davantage de jours de fortes pluies que les années précédentes. Avec 11 jours à plus de 20 mm de pluie (moyenne des pluviomètres suivis par le SIARCE sur le bassin versant de l'Essonne), contre 5 en 2016 et 2 en 2015, les jours de fortes pluies ont été particulièrement fréquents cet été.

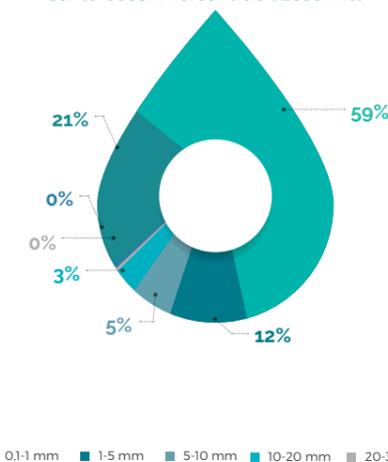
Répartition des pluies journalières de juin à septembre 2017

(moyenne des pluies mesurées sur le bassin versant de l'Essonne)



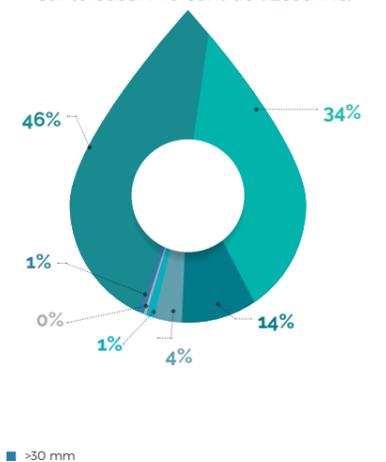
Répartition des pluies journalières de juin à septembre 2016

(moyenne des pluies mesurées sur le bassin versant de l'Essonne)



Répartition des pluies journalières de juin à septembre 2015

(moyenne des pluies mesurées sur le bassin versant de l'Essonne)



On souligne notamment plusieurs événements pluvieux dont la période de retour, en termes d'intensité ou de cumul, a dépassé 30, 50, voire 100 ans. Les calculs des périodes de retour des événements pluvieux (en cumul d'une part et en intensité d'autre part) de l'ensemble de la présente note sont basés sur les coefficients de Montana de 2007 associés à la station de Brétigny-sur-Orge.

Les événements pluvieux les plus marquants ont eu lieu aux dates suivantes :

- **Précipitations orageuses du 9 au 10 juillet** : 33,6 mm en moyenne sur ces deux jours (jusqu'à 80 mm à Corbeil-Essonnes), avec des cumuls plus forts sur le nord du territoire et des intensités ayant dépassé la période

de retour 100 ans.

- **Précipitations orageuses du 15 août** : 20,8 mm en moyenne (jusqu'à 50 mm à Corbeil-Essonnes), avec des cumuls plus forts sur le nord du territoire et des intensités de période de retour entre 20 et 100 ans.
- **Précipitations du 17-18 août (partiellement orageuses)** : 31,6 mm en moyenne (jusqu'à 49 mm à Ormoy-la-Rivière), avec des cumuls relativement homogènes sur l'ensemble du territoire du SIARCE et du bassin versant de l'Essonne. Ces pluies, ne présentant qu'un caractère faiblement orageux, ont eu des périodes de retour plus faibles que les deux événements précédents (2 à 10 ans), mais ont duré plus longtemps.
- **Précipitations du 13 au 14 septembre**

(non orageuses) : 48 mm en moyenne (jusqu'à 68 mm à Corbeil-Essonnes), avec des cumuls importants sur tout le territoire, mais sans caractère orageux et des intensités de période de retour entre 5 et 30 ans.

D'autres pluies, parfois de forte intensité (ex : 27 août : période de retour de 20 à 50 ans en intensité), mais avec des cumuls plus faibles, ont également eu lieu durant cette période estivale. De ce fait, malgré des températures parfois très élevées (jusqu'à 37°C), seuls les mois d'avril et d'octobre de cette année 2017 ont présenté un déficit en eau significatif, comme en atteste le diagramme ombrothermique ci-après, avec également un mois de janvier présentant une faible pluviométrie.

A titre de comparaison, les deux diagrammes suivants, concernant les années 2015 et 2016, montrent une période sèche sur la saison estivale, entre juin et août et s'étendant sur environ deux mois.

■ Sécheresse  
■ T° C moyenne Brétigny  
■ Pluviométrie mensuelle du bassin versant de l'Essonne

Diagramme ombrothermique 2015 sur le bassin versant de l'Essonne

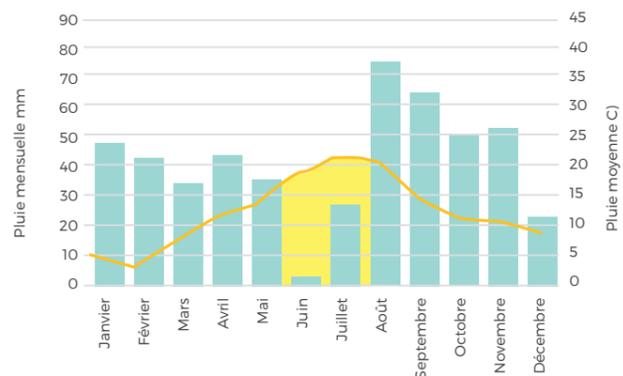


Diagramme ombrothermique 2016 sur le bassin versant de l'Essonne

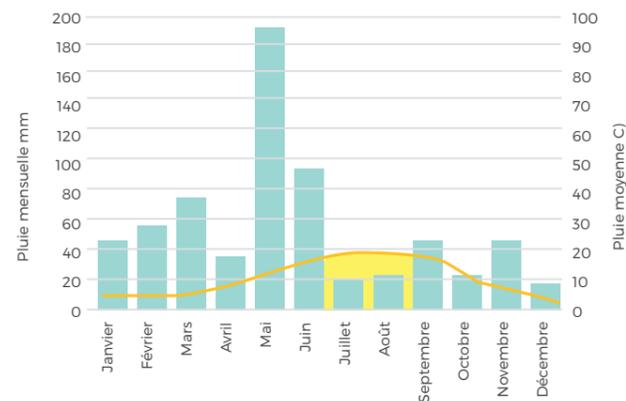
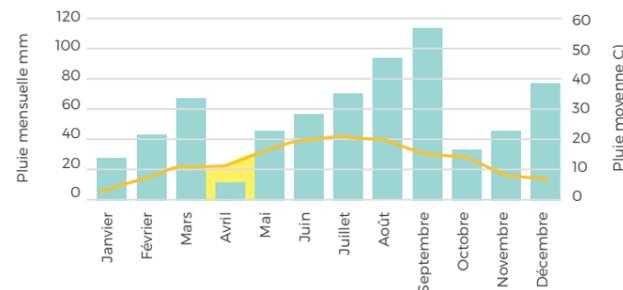
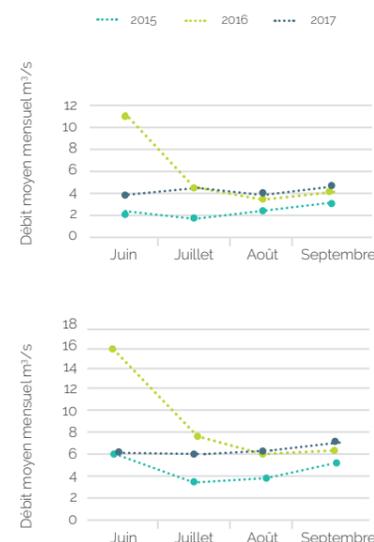


Diagramme ombrothermique 2017 sur le bassin versant de l'Essonne



Ainsi, les valeurs minimales de débit mesurées sur les différentes stations de l'Essonne et de la Juine durant l'été 2017 ont tout juste atteint les premières valeurs seuil des débits d'étiage de période de retour 2 ans sur l'aval et sont même restées bien supérieures à ces seuils, sur les stations amont. En moyenne, les débits de l'été 2017 ont été plutôt favorables (ni crue, ni étiage sévère) et stables, comparativement aux faibles débits de 2015 et aux très forts débits de la crue de juin 2016, malgré des périodes sensibles, par pics, lors des fortes pluies.

Débits moyens mensuels estivaux de l'Essonne à Guigneville-sur-Essonne de 2015 à 2017



Dans les prochaines décennies, les climatologues prévoient, notamment sous l'influence du réchauffement climatique, une augmentation des phénomènes extrêmes comme ceux observés cet été (fortes pluies, températures élevées). Il convient donc de ne pas voir ces derniers comme des phénomènes ponctuels, mais d'en prendre dès aujourd'hui la pleine mesure, pour la mise en place des actions de gestion et d'aménagement du territoire, comme préconisé dans le cadre de la Stratégie d'adaptation au changement climatique approuvée en décembre 2016 par le Comité de bassin Seine-Normandie. Lors de son Comité syndical du 22 juin 2017, le SIARCE, à l'unanimité de ses membres, a adopté cette stratégie et a autorisé le Président à signer la déclaration d'engagement du Syndicat pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

## INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTÈMES DE SURVEILLANCE

Suite à la crue de mai/juin 2016, plusieurs ouvrages hydrauliques et systèmes de télégestion ont connu des dégradations plus ou moins importantes. Ces dégradations ont donc nécessité, durant l'année 2017, des réparations et mises à niveau des systèmes, afin de retrouver une gestion et une surveillance pleinement opérationnelles. De plus, bien que les débits des cours d'eau durant cette

année n'aient pas connu de valeurs extrêmes, les bassins versants, notamment celui de la rivière Essonne, a présenté une charge hydraulique importante durant tout le premier semestre (précipitations régulières, nappes hautes, annexes hydrauliques en charge), nécessitant une surveillance accrue des phénomènes pluviométriques, de leurs impacts sur les cours d'eau et une gestion fine des ouvrages hydrauliques, dans la limite de leurs capacités de régulation. Ainsi, l'année 2017 a été, dans la continuité du deuxième semestre 2016, l'occasion de réaliser les interventions suivantes :

- **Actions 2016 / 2017 :**
  - Remplacement des systèmes de mesure (sondes de niveaux principalement) et armoires de commande dégradés durant la crue de 2016
  - Finalisation de la remise en état de la vanne latérale du moulin Neuf (Maisse)
  - Finalisation de la remise en état de la vanne latérale du moulin de Robinson (Corbeil-Essonne)
- **Actions 2017 / 2018 :**
  - En complément des interventions précédentes, différents problèmes techniques sur les ouvrages hydrauliques en 2017 ont dû faire l'objet d'interventions :

## Site du Pont à Poulets



Station du Pont à Poulets (gauche) et repose de la pompe P1 neuve (droite)

**PONT À POULETS**  
**POMPE 1**  
Coûts des diagnostics et travaux  
8 556 € TTC

Sur le site du Pont à Poulets, sur le ru des Prés Hauts (Saint-Pierre-du-Perray) a connu un défaut sur la plus petite de ses trois pompes (P1 - 50 L/s). Cette pompe, qui sert habituellement à relever les eaux du ru de l'amont vers l'aval, et à maintenir un débit minimal en continu, a en effet généré au cours du premier trimestre 2017, de nombreuses disjonctions électriques. Son démontage, puis son diagnostic en atelier a révélé une dégradation nécessitant le remplacement complet du système et générant un fonctionnement en mode dégradé (deux pompes sur trois) de la station du Pont à Poulets, durant la période

de diagnostic et de remise en état du système. La pompe existante a donc été remplacée par une pompe neuve, mise en service en mai 2017. Sur la période 2014-2017, les 3 pompes du site ont donc fait l'objet d'une remise en état complète et le site est donc à nouveau opérationnel. Il est rappelé que cet ouvrage, lors de son installation au début des années 2000, ne devait connaître qu'une période d'exploitation provisoire. Une étude pour la réhabilitation du fonctionnement hydraulique et hydrologique du Ru des Prés Hauts et l'effacement de la station de pompage du Pont à Poulet est actuellement en cours.



## Remise en état et rénovation des automatismes du moulin de Carrefour



REMISE EN ÉTAT  
DES AUTOMATISMES  
ET SYSTÈMES  
ÉLECTRIQUES  
Coûts des travaux  
10 128 € TTC

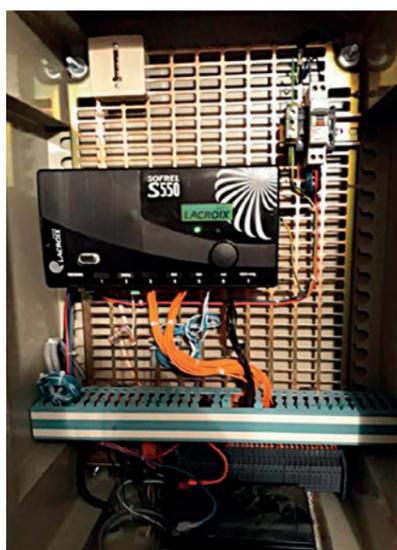
**Remise en état et rénovation des automatismes du moulin de Carrefour (Corbeil-Essonnes) :** sur ce site, l'automate gérant la régulation hydraulique et le traitement des données et alarmes était d'un modèle d'ancienne génération (Sofrel S50), dont les pièces ne sont plus produites.

Suite à un défaut de fonctionnement, l'ensemble des automatismes et des installations électriques du moulin de Carrefour a donc été remis aux normes et l'automate a été remplacé par un système neuf (Sofrel S550). Le site du moulin du Carrefour sera remis en service en février 2018.

## Digue de Fontenay



REPLACEMENT  
DU SYSTÈME DE  
SURVEILLANCE  
Coûts des travaux  
3 480 € TTC



**Digue de Fontenay –** Remplacement du système de suivi des niveaux des marais de Fontenay-le-Vicomte : situé au cœur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des marais de la basse vallée de l'Essonne, ce site est un secteur présentant des enjeux

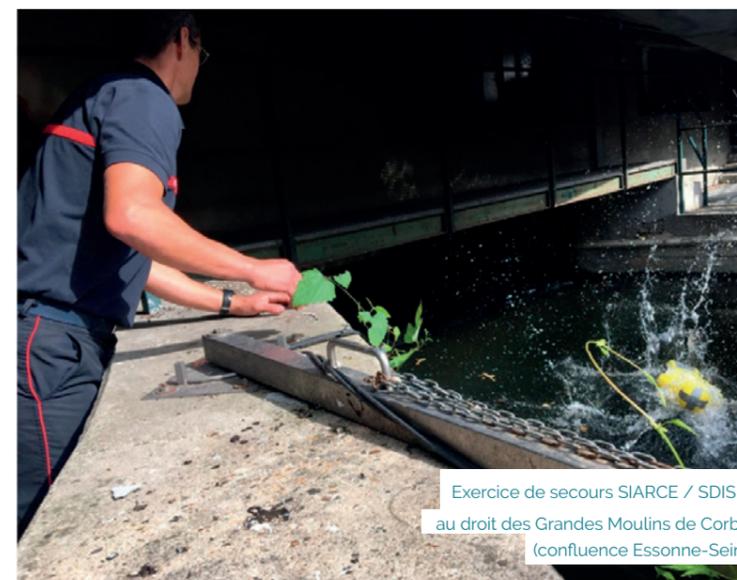
majeurs sur le plan écologique, mais également en matière de prévention des inondations. Ces marais étant sous influence du moulin d'Echarcon, il est important d'en maintenir le fonctionnement, pour une meilleure surveillance de l'équilibre hydraulique et hydrologique des marais. Suite à un défaut de communication, une réfection du site a été réalisée, en remplaçant l'ancien système de surveillance, qui nécessitait une alimentation électrique sur batteries et une communication RTC, par un data logger LS42, qui offre l'avantage d'être 100% étanche, et totalement autonome sur le plan des communications (GSM) et sur le plan électrique (batterie lithium avec 10 ans d'autonomie). Remise en service en janvier 2018, cette nouvelle station permettra de reprendre la surveillance des niveaux dans les marais, en minimisant les coûts de fonctionnement (électricité / télécommunications / maintenances).

## Exercice d'intervention conjointe avec le sdis, au droit des ouvrages hydrauliques

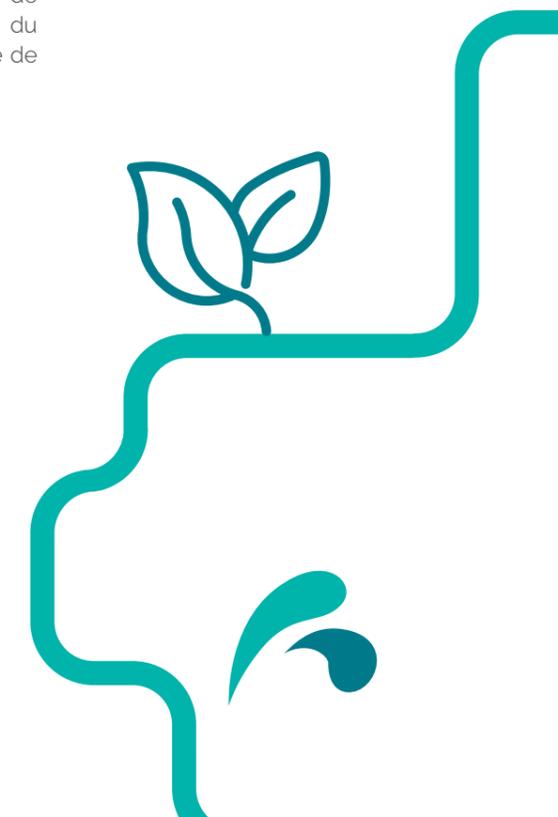


Un site hydraulique, en raison de la présence de plusieurs ouvrages (vannes, clapets), de fluctuations et accélérations du courant, etc., est souvent un secteur à risque et complexe du point de vue des interventions de secours. Aussi, dans le cadre d'une collaboration entre le SIARCE et le SDIS-Essonnes (Service Départemental d'Incendie et de Secours), un exercice d'intervention de secours a été réalisé le 18 septembre 2017 au niveau des Grands Moulins de Corbeil. Ce site est complexe en raison de la confluence avec la Seine, de la présence de plusieurs bras, passant sous le bâtiment, d'ouvrages de régulation, de la puissance du courant et du contexte urbain. Dans le cadre de

l'exercice, les effets de la régulation hydraulique sur une personne en détresse tombant à l'eau, représentée par un mannequin, les délais et les modalités d'interventions coordonnées entre le SIARCE, gestionnaire des ouvrages hydrauliques et le SDIS (actions de surface et possibilités d'intervention de plongeurs) ont été évalués. Ce travail collaboratif a ainsi permis au SIARCE, comme au SDIS 91, de mieux définir les modalités et possibilités d'interventions au droit d'un site hydraulique à risque.



Exercice de secours SIARCE / SDIS 91  
au droit des Grands Moulins de Corbeil  
(confluence Essonne-Seine)



## Les classes d'eau : demandez le programme !

Le SIARCE s'investit depuis de nombreuses années pour une gestion durable de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Cela passe aussi par des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. C'est ainsi qu'il organise depuis plus de 15 ans des classes d'eau à l'attention des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires des communes adhérentes. Pour la période scolaire 2016/2017, près de 800 élèves (33 classes, 16 écoles et 13 communes) ont pu bénéficier de ces journées d'initiation et de découverte d'un milieu naturel.

**Ce programme « classes d'eau », qui rencontre chaque année un franc succès, tant auprès des enseignants, que des élèves, se décompose de la façon suivante :**

- Une première demi-journée théorique en salle. Les principaux sujets abordés sont les suivants : cycle de l'eau, zooms sur l'eau potable, consommation d'eau à la maison, l'eau dans le sol.



Intervention lors d'une classe d'eau

- Une seconde demi-journée théorique en salle. Les principaux sujets abordés sont les suivants : cycle de l'eau, l'assainissement et la station d'épuration, chaîne alimentaire, vie aquatique, ainsi que les pollutions dans les rivières.
- Enfin, une demi-journée pratique, conclut le cycle d'interventions : balade au bord de l'Essonne, découverte du

patrimoine naturel, pêche d'insectes aquatiques et observation... (A l'issue de la pêche, les poissons sont remis à l'eau).

Les animations sont réalisées par un prestataire spécialisé en éducation à l'environnement « La Petite Tortue » ou par des agents de la Direction Rivières et Milieu Naturel.

interrompue à la demande des élus de cette collectivité.

Une station de pompage qui fait l'objet d'une autorisation provisoire depuis sa construction, fonctionne bien souvent par à-coups, nécessite une forte consommation électrique et des coûts de maintenance importants. De plus, on ne peut se satisfaire de ces à-coups hydrauliques qui perturbent totalement l'équilibre hydrologique et biologique du cours d'eau, s'ajoutant

à l'interruption totale des continuités écologiques.

Enfin, en tant que gestionnaire du ru des Prés hauts, le SIARCE collabore de façon étroite et régulière avec l'EPA-SENART, établissement public d'aménagement, intervenant sur l'amont du bassin versant du cours d'eau. D'une part, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, sur le projet d'aménagement

de la ZAC de la Clé St Pierre, comprenant la restauration écologique du ru des prés hauts, la préservation et la mise en relation de mares et du ru, ainsi que la création de zones humides. D'autre part, le SIARCE participe à des réunions techniques organisées par l'EPA Sénart dans le cadre du projet de la ZAC de Villeray comprenant notamment des mares à préserver et un bassin d'eaux pluviales.

## Redonner vie au rû de Ballancourt !

**Maitre d'ouvrage**  
Siarce

**Maîtrise d'œuvre (AVP + PRO)**  
Bureau d'études SEGI

**Montant**  
15 180 € TTC  
**Subvention**  
80% du montant HT  
(agence de l'eau Seine-Normandie)

Depuis plusieurs années, le SIARCE et la commune de Ballancourt-sur-Essonne élaborent ensemble un projet ambitieux de restauration et de réhabilitation du ru de Ballancourt. Longtemps délaissé, busé sur la moitié de son linéaire, collectant une partie des eaux pluviales et des usées des habitations, le cours d'eau doit retrouver une place centrale dans la vie des Ballancourtois.

Ainsi, en 2017, le bureau d'études SEGI a assuré la maîtrise d'œuvre de conception des travaux de restauration du lit mineur et de berges publiques ou privées, au niveau du gymnase communal. En ce qui concerne les propriétaires privés, une phase de sensibilisation et de concertation a

bien évidemment été engagée pour répondre aux questions suscitées par ces futurs travaux et leur apporter les meilleures réponses.

Co-financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental de l'Essonne, les premiers travaux, d'un montant de l'ordre de 50 k€ HT, seront engagés en mai-juin 2018 pour une durée de l'ordre de 3 mois. Cette première opération en prépare une seconde, bien plus ambitieuse : la remise à ciel ouvert d'un tronçon de rivière sur près de 300 mètres, rue de l'Aunette, au centre-ville de Ballancourt !

La mission de maîtrise d'œuvre sera engagée au printemps 2018

## La restauration du rû des Prés Hauts

Le SIARCE est compétent pour la gestion du ru des Prés Hauts, petit affluent rive droite de la Seine, traversant les communes de Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Germain-lès-Corbeil et Corbeil-Essonnes.

En 2017, le SIARCE a actualisé le Schéma Directeur de ce ru, qui avait été réalisé initialement en 2009, afin de prendre en compte notamment

les évolutions liées à l'aménagement et au développement urbains du territoire considéré. Le Schéma, sur la base d'un diagnostic global actualisé du cours d'eau et de son bassin versant, en détermine les enjeux et propose un programme d'actions de valorisation du cours d'eau et de gestion des eaux usées et pluviales.

Parallèlement, le Syndicat a engagé

une mission partielle de maîtrise d'œuvre (avant-projet et projet) pour étudier la suppression de l'ouvrage de pompage du Pont-à-Poulet.

Au début des années 2000, le ru a été recalibré et son lit sucré sur plusieurs centaines de mètres, sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Perray. Cette opération qui devait se poursuivre sur la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil, a été



## Mise en place d'un eco-pâturage sur le marais du Château de Malesherbes



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Montant**  
6 000 € TTC  
**Subvention**  
40% du montant HT  
(Agence de l'eau  
Seine-Normandie)

Très attendue par la commune du Malesherbois, une trentaine de brebis rustiques de race solognote a pâturé 4,5 hectares de prairies humides communales pendant tout l'été et au début de l'automne 2017. Cette action fait suite à l'inventaire des zones humides de la commune et au plan de gestion qui ont été validés fin 2016. La famille SIL, de la ferme de Beaumont à Valpuiseaux (Essonne), a mis à disposition des animaux pour ce test de pâturage. Depuis plus de 50 ans, les animaux avaient disparu de notre vallée avec l'abandon des petites fermes familiales qui pratiquaient un élevage extensif sur ces milieux difficiles. Aujourd'hui, le retour d'éleveurs

engagés dans une agriculture biologique, respectueux de la préservation de leur environnement et conscients des espaces pâturables que représentent les zones humides, permet d'espérer une meilleure gestion et restauration du patrimoine naturel de notre vallée.

A l'automne 2017, dans une ambiance festive, une « transhumance » des animaux à travers la commune, a permis de sensibiliser petits et grands à la préservation des zones humides, aux enjeux qu'elles portent et aux services qu'elles peuvent rendre. Dès l'an prochain, le troupeau reviendra pour continuer son action d'entretien et de diversification des espaces naturels.



## Etude d'identification, cartographie et plan de gestion des zones humides et restauration hydromorphologique des rûs de Cerny et Montmirault



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Bureau d'études**  
Biotope/Burgeap/  
Aquascop Biologie



**Coût opération**  
49 806,50 € HT  
**Subvention**  
80% du montant HT  
(Agence de l'eau  
Seine-Normandie,  
Conseil Départemental  
de l'Essonne)

La prélocalisation des zones humides par le SAGE Nappe de Beauce fait état d'environ 120 hectares présents sur la commune de Cerny, dont 71 ha à forte probabilité de présence. L'étude devra confirmer cela en identifiant et cartographiant ces milieux. Elle proposera un plan de gestion de ces espaces. Par ailleurs, la restauration

des rus de Cerny et Montmirault, déjà engagée par le SIARCE sur leurs parties amont, se poursuivra. Il s'agira de mener un travail de diagnostic précis dans le but de rétablir une continuité latérale avec les zones humides et longitudinales identifiées précédemment pour le bon transport des sédiments et des poissons.



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Bureau d'études**  
Biotope



**Coût opération**  
48 890 € HT  
**Subvention**  
80% du montant HT  
(Agence de l'eau  
Seine-Normandie)

## Etude d'identification, cartographie et plan de gestion des zones humides de trois communes Seine-et-Marnaises

L'étude est menée sur les communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne. Ce secteur présente un grand intérêt patrimonial illustré par le marais communal de Buthiers de 37 hectares et qui pourrait potentiellement servir de réservoir de biodiversité pour la recolonisation des espèces sur la haute vallée de l'Essonne.

Les prospections sur ce territoire se limiteront aux secteurs identifiés dans l'étude de prélocalisation des zones humides du SAGE Nappe de Beauce sur les zonages de probabilité

moyenne, forte et très forte soit environ 481 hectares au total, dont 325 hectares à forte et très forte probabilité de présence.

Au-delà de l'identification, la cartographie et le plan de gestion des zones humides, le bureau d'études a pour mission d'effectuer une analyse foncière préalable permettant d'identifier les outils contractuels appropriés en fonction de la volonté des propriétaires d'engager des opérations de restauration et d'entretien du patrimoine naturel.



Les habitats naturels de la rivière, en vallée de l'Essonne, se caractérisent par une eau fraîche et courante, aux fonds principalement sableux, propices au développement d'une végétation très diversifiée dans le lit et ses abords.



## Vers une restauration naturelle de la rivière Essonne

Pour atteindre le bon état écologique et préserver la richesse du patrimoine naturel de la vallée, le Syndicat est engagé depuis 2011 dans une démarche de restauration du fonctionnement naturel de la rivière Essonne. Cette démarche vise notamment à rétablir les continuités écologiques et à restaurer les équilibres naturels du cours d'eau et de ses petits affluents.

A l'issue d'une étude globale validée en octobre 2013, le Syndicat concentre en priorité ses actions sur la moyenne et la haute vallée de l'Essonne. Compte-tenu des spécificités de la vallée, les projets de restauration consistent essentiellement en la suppression d'obstacles artificiels en travers de la rivière et n'ayant aujourd'hui plus d'usages, tels que les ouvrages hydrauliques d'anciens

moulins. Une fois ces actions réalisées, les opérations-pilotes (tests d'ouverture) ont montré que la rivière Essonne disposait de bonnes capacités de « cicatrisation » pour retrouver le chemin du bon état écologique.

### Test d'ouverture des ouvrages du moulin de Boutigny

Situé à cheval sur les communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne, le moulin de Boutigny est un élément remarquable du paysage de la vallée de l'Essonne. Le miroir d'eau créé par le bief en amont, et dans lequel se reflète le moulin, offre une vision paysagère singulière qu'il convient de préserver. Cependant, les caractéristiques du lit de l'Essonne sur ce secteur, détourné

de son tracé initial, surcreusé et élargi par les différents aménagements, tendent à favoriser d'importants dépôts de vases, phénomène accéléré par les crues telles que celle de juin 2016. En concertation avec les riverains et les élus locaux, le SIARCE a proposé de tester l'ouverture totale des vannes et clapet du moulin en octobre 2017, pour toute la période

des hautes eaux. Cette opération devait permettre à la rivière de « s'auto-curer » naturellement, c'est-à-dire : retirer la vase, décolmater les fonds et retrouver un lit de sables de Fontainebleau, qui caractérise toutes les rivières du secteur. Un suivi a été mis en place afin de voir dans quelle mesure le lit de l'Essonne retrouvait un équilibre.

Après plusieurs mois d'ouverture permanente, l'opération apparaît comme un succès, la vase ayant presque totalement disparu et les profils de berges tendant vers l'équilibre.

Une réflexion doit désormais être menée sur le bief, tant sur les modalités de gestion des ouvrages que l'aménagement des berges. Un premier bilan doit être réalisé au second semestre 2018.

A terme sur ce secteur, une fraction importante du débit de l'Essonne devrait transiter à nouveau via le tracé originel en fond de vallée, dont la réhabilitation est actuellement à l'étude, l'objectif étant de se rapprocher au mieux d'un état d'équilibre naturel du cours qui maintiendrait néanmoins en eau le bras usinier pour des raisons d'esthétique paysagère.



La rivière Essonne en amont sur le bief du moulin de Boutigny. Le sable a remplacé la vase. Une réflexion doit être menée concernant l'aménagement paysager des berges.



## Maîtrise d'œuvre pour le rétablissement des continuités écologiques sur le bief du moulin de la Grande Roue



Maitre d'ouvrage  
Siarce



Maîtrise d'œuvre  
bureau d'études CE3E



Coût d'opération  
29 000 € HT  
Cofinancement  
AESN (40%),  
CD 91 (40%)

Le moulin de la Grande Roue et son bief se situent sur les communes de Boutigny-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, et Maisse. En parallèle d'un test long d'ouverture des ouvrages lancé en février 2016, le SIARCE a engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour la suppression des obstacles et le rétablissement des continuités écologiques. Le projet prévoit la dépose des deux clapets, la suppression de la pile centrale de l'ouvrage, le maintien de la passerelle et des maçonneries en

berges, le maintien d'une station de suivi et de télétransmission des données de niveaux, ainsi que la réhabilitation d'une alimentation en eau de surface sur le marais de Jarcy.

Le bureau d'études CE3E a été mandaté à l'été 2017 pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre. L'avant-projet était en cours de finalisation fin 2017. Les travaux pourraient être engagés dans le courant de l'année 2019, après obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.



En amont du moulin de Boutigny, la rivière est en train de retrouver un visage naturel suite à l'ouverture des clapets en 2016.

## Etudes complémentaires en vue de l'effacement des ouvrages hydrauliques des moulins Saint-Eloi et Neuf



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Maîtrise d'œuvre**  
bureaux d'études  
ARS, Hydrosphère,  
Technosol



**Coût d'opération**  
50 000 € HT  
**Cofinancement**  
AESN (40%),  
CD g1 (40%)

Dans la perspective de rétablir les continuités écologiques au niveau des moulins Saint-Eloi et Neuf, situés sur la commune de Maisse, le SIARCE a mené des études complémentaires concernant le marais de la Bichetterie, la nature des sols dans le secteur de l'île Amet et le diagnostic d'ouvrages de franchissement (ponts, passerelles).

Les différentes études ont été achevées en 2017 et ont démontré la faisabilité du projet esquissé pour le bief du moulin Saint-Eloi, à savoir la suppression des ouvrages hydrauliques et l'aménagement écologique du marais de la Bichetterie. Sur le secteur du moulin

neuf, des travaux exploratoires complémentaires sont à mener au niveau de l'île Amet.

Au terme des aménagements pressentis, le marais de la Bichetterie pourrait être réhabilité sur le plan écologique et mis en valeur, en étant notamment associé au projet de création d'itinéraires de promenades dans la traversée de Maisse. Sur le bief du moulin Neuf, la rivière qui a été détournée par le passé, pourrait retrouver son tracé originel en fond de vallée, à la faveur d'une acquisition de parcelles de zones humides par le SIARCE dans le but de préserver les champs naturels d'expansion de crue.



Les ouvrages du moulin Saint Eloi qui devraient faire l'objet, à terme, de travaux de rétablissement de la continuité écologique.

## Maîtrise d'œuvre pour le rétablissement des continuités écologiques sur le bief du barrage Trousseau



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Maîtrise d'œuvre**  
bureau d'études  
Hydrosphère



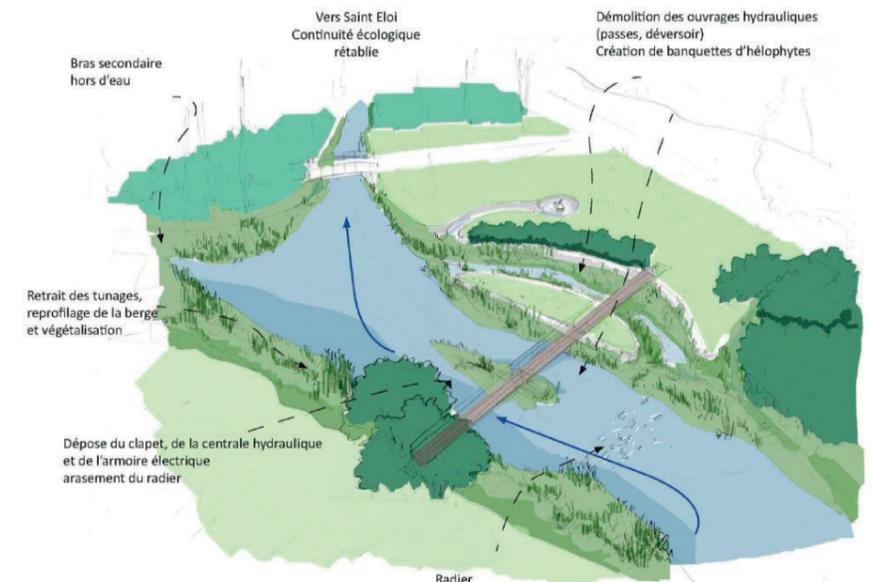
**Coût d'opération**  
29 000 € HT  
**Cofinancement**  
AESN (40%),  
CD g1 (40%)

Le barrage Trousseau est un site hydraulique situé sur les communes de Buno-Bonnevaux et Gironville-sur-Essonne. Il fait l'objet d'une opération pilote depuis octobre 2012. A cette date, le clapet qui régulait habituellement les niveaux à une cote constante et constituait un obstacle artificiel pour la faune (notamment les poissons), a été totalement abaissé, permettant d'une part au cours d'eau de retrouver des niveaux et des fluctuations saisonnières naturelles, et d'autre part aux espèces aquatiques de circuler librement d'amont en aval. Depuis le démarrage de cette opération, le SIARCE suit l'évolution de la rivière, notamment en termes de composition faunistique, floristique et de diversité des habitats aquatiques. Le suivi a rapidement montré une nette amélioration de l'état écologique du tronçon, le cours d'eau retrouvant ses capacités dynamiques pour atteindre l'équilibre.

Conforté par les résultats du suivi, le SIARCE a engagé fin 2016, après une étude de faisabilité, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de suppression des obstacles à la continuité écologique sur le bief du barrage Trousseau.

Réalisé par le bureau d'études Hydrosphère, l'avant-projet a été restitué fin 2017 aux membres du comité de pilotage. Les aménagements consisteraient en la suppression du clapet, de la passe à canoës et de la passe à poissons (devenues inutiles) et le maintien de la passerelle, des maçonneries en berge droite, de l'îlot central et d'une sonde de suivi des niveaux. Le projet est en cours d'élaboration au premier trimestre 2018.

Au terme de l'instruction administrative et réglementaire du dossier, et sous réserve d'autorisation, les travaux pourraient être engagés au cours de l'année 2019.



Représentation au stade esquisse du projet d'aménagement sur le site du barrage Trousseau. Clapet et chute d'eau artificielle disparaissent. La rive gauche est renaturée.



Moulin de Buno aval du pont

## Etude de faisabilité pour la restauration de l'Essonne et de ses continuités écologiques sur 6 moulins et leurs biefs. En cours sur 2017



**Maitre d'ouvrage**  
Siarce



**Bureaux d'études**  
CE3E,  
GINGER-BURGEAP



**Coût d'opération**  
165 k€ HT

**Cofinancement**  
AESN 40 à 80%, CD91  
10 à 40%, CD45 10%,  
CD77 10%

La haute vallée de l'Essonne est riche d'un potentiel écologique exceptionnel, comme en témoigne la présence d'espèces remarquables telles que le castor. La vallée de l'Essonne a d'ailleurs le privilège d'être le premier secteur d'île de France où le retour historique de l'espèce est confirmé.

Comme pour le reste de la vallée, de nombreux aménagements jalonnent la rivière et ont modifié en profondeur son fonctionnement, héritage d'une époque où l'activité minotière battait son plein. Dans la perspective de redonner à la rivière ses lettres de noblesse en termes de patrimoine naturel, et de permettre à terme le retour d'espèces emblématiques telles que le viron et la truite fario, le SIARCE étudie les scénarios d'aménagement les plus ambitieux possibles permettant de concilier tous les enjeux (notamment risque inondation, patrimoine historique).

Pour ce faire, il a lancé une étude de faisabilité fin 2016 pour le rétablissement des continuités écologiques sur 6 moulins de la haute vallée : moulins Beaudon, Touveau, Mirebeau, Roisneau, Argeville et Paillard, sur les communes d'Augerville-la-rivière, de Boigneville,

de Boulancourt, de Buno-Bonnevaux, de Buthiers, du Malesherbois et de Nanteau-sur-Essonne. Pour certains sites hydrauliques, il suffirait de soustraire les équipements manoeuvrables et de reprendre les radiers. Pour d'autres, il serait envisageable de retourner au moins une fraction du débit s'écoulant dans le tracé actuel de la rivière vers son tracé d'origine.

L'étude se décompose en deux phases : une première phase de diagnostic qui fait l'état des lieux du secteur selon différents aspects. Cette phase est en cours, une première restitution a eu lieu début décembre 2017. Une seconde devrait avoir lieu au premier semestre 2018. Au terme de cette première phase, l'étude se poursuivra par le développement au stade esquisse des scénarios d'aménagement des différents sites. Ces esquisses obtenues et validées, le Syndicat sera en mesure, en partenariat avec les propriétaires des moulins et accompagné des partenaires financiers et techniques, d'engager des missions de maîtrise d'œuvre dans la perspective de la réalisation des travaux de rétablissement des continuités écologiques

# L'aménagement et la valorisation des berges de Seine

Les projets actuellement en cours ou réalisés en 2017, sur les communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Saintry-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, sont issus du programme pluriannuel d'aménagement et de valorisation des berges de Seine, validé en décembre 2015, portant sur 11 communes, soit 41 kilomètres de berges. Le programme propose de réaliser au cours des 10 à 15 prochaines années un ensemble d'études, de travaux et d'aménagements pour un montant prévisionnel de 40 M€ HT.



Travaux de démolition/  
reconstruction du mur  
maçonné du  
Coudray-Montceaux



**Maitre d'ouvrage  
et maître d'œuvre**  
Siarce



**Entreprises**  
SAT/SEGEX



**Bureaux de contrôle**  
SAT/SEGEX



**Durée**  
5 mois



**Coût des travaux**  
660 000€ TTC

## 4 ACTIONS IMPORTANTES, INSCRITES AU PROGRAMME PLURIANNUEL ET LANCÉES EN 2016 ONT ÉTÉ POURSUIVIES EN 2017

### 01 Démolition/reconstruction du mur maçonné au droit du chemin de halage sur la commune du Coudray-Montceaux

**Objectif : Mise en sécurité d'un mur de soutènement sur les berges de la Seine.**

Sur la commune du Coudray-Montceaux, rue des berges de Seine, un mur de pierres en très mauvais état sur environ 100 mètres linéaires, risquait de s'effondrer dans le fleuve, emportant avec lui la berge et menaçant voirie et habitations situées à proximité.

En 2016, des études d'exécution ont permis de définir le scénario souhaité et adapté aux contraintes du site. Le SIARCE, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a engagé en mars 2017 les

travaux de démolition/reconstruction du mur maçonné, en collaboration avec la commune et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

L'opération a consisté en :

- la dépose du mur existant par voie terrestre
- Le battage d'un rideau de palplanches, et remblaiement à l'arrière de celui-ci
- La pose de micropieux pour ancrage des murs
- La réalisation de la semelle en béton armé
- la pose des murs en T, fabriqués spécialement pour ce chantier, à l'emplacement même de l'ancien mur
- l'habillage du nouveau mur avec les moellons récupérés lors de la déconstruction de l'ancien mur
- La remise en état du site.

Les choix techniques, conçus et validés par des experts et bureaux de contrôle, ont permis un rendu à l'identique, de limiter l'impact des travaux sur la Seine tout en assurant une durabilité de l'ouvrage à proximité de voirie et habitations, ainsi qu'une bonne intégration paysagère.



## 02 Amélioration du fonctionnement et de la gestion des murettes anti-crues du Quai de l'Apport-Paris et du Quai Maurice Riquiez sur la commune de Corbeil-Essonnes

**Objectif :** Engager des travaux de confortement et d'amélioration des murettes anti-crues de Corbeil-Essonnes et optimiser les consignes de gestion avant, pendant et après la crue.

Les dossiers réglementaires pour chacun des ouvrages ont été réalisés et validés fin 2016 dans le cadre d'une étude, et sont actuellement en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

En 2017, le SIARCE a optimisé les consignes de gestion avant, pendant et après la crue. Ces améliorations ont été testées lors de la crue de janvier 2018.

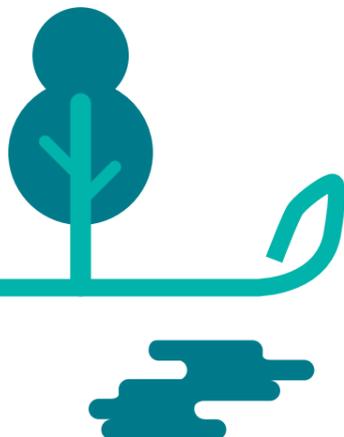
Plusieurs actions identifiées dans le cadre de cette étude ont été inscrites au PAPI de la Seine et Marne Francilienne pour une mise en œuvre de travaux programmée en 2018. Il s'agit notamment du remplacement du système de batardeaux et du confortement des fissures et dégradations les plus importantes, observées lors du diagnostic initial



Quai Apport-Paris



Quai Maurice Riquiez



Plan de gestion et de restauration du secteur de la Fouille Loury



Maitre d'ouvrage et maître d'œuvre  
Siarce



Bureau d'études  
Hydrosphère



Durée  
16 mois



Coût des travaux  
41 000 € HT (80% de subventions AESN/ Région-IDF/CDG1 : 40/30/10)

## 03 Elaboration du plan de gestion et de restauration du secteur de la fouille Loury, à Saintry-sur-Seine

**Objectif :** Définir un programme pluriannuel d'aménagement du secteur de la fouille Loury (21 hectares) sur 5 années.

Lancé en juin 2016, à la demande de la commune qui avait préalablement acquis une parcelle de 12 hectares, le plan de gestion du secteur de la Fouille Loury a permis de définir un programme d'aménagement ambitieux, avec pour objectif de :

- Restaurer et réhabiliter des zones humides, jouant également un rôle dans l'expansion des crues ;
- Favoriser la continuité écologique et la trame verte et bleue entre le parc écologique de Saintry, la fouille Loury et les berges de Seine ;
- Organiser l'accueil du public, dans le respect de la qualité écologique des milieux ;
- Rétablir la continuité piétonne et cyclable (démolition/reconstruction de la passerelle).

Le plan de gestion a été validé par le comité de pilotage en décembre 2017. Sur la base des objectifs précités, il propose de réaliser un programme d'aménagement du secteur, dont les travaux s'échelonnent sur quatre années, pour un montant global de 4,5 M€ HT.

## 04 Démolition/reconstruction du quai des 26 Couleurs sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry

**Objectif :** Sécurisation par démolition/reconstruction et restauration à l'identique du quai des 26 couleurs

Le quai des 26 Couleurs (ancienne usine Leroy) est dans un état de dégradation avancé : affaissement du mur, érosion des fines et enrochements en arrière du quai, éclatement du parement ...

A la demande de la commune, le SIARCE a réalisé en interne en octobre 2017 une étude de faisabilité permettant à la collectivité de retenir un scénario d'aménagement du quai. Le scénario privilégie la démolition/reconstruction à l'identique du quai des 26 Couleurs, afin de préserver l'authenticité du caractère industriel de ce monument historique. Un partenariat avec la CA Melun-Val de Seine, compétente en matière de GEMAPI, va être initié pour conforter le parti-pris d'aménagement.

En décembre 2017, des travaux d'élagage et d'abattage au droit du quai des 26 couleurs et de la rue du 11 novembre 1918 ont été réalisés, l'objectif de cet élagage/abattage étant de sécuriser la route, préserver les berges et limiter la dégradation du quai par la végétation. Le début des travaux de démolition/reconstruction du quai des 26 couleurs est envisagé pour le printemps 2019.

# L'aménagement d'itinéraires de promenades et de sites en vallée de l'Essonne

Le SIARCE a poursuivi en 2017 le programme d'itinéraires de promenades et de sites en vallée de l'Essonne, porté par le syndicat depuis quatre ans, et permettant aux usagers, habitants, promeneurs des communes de la vallée de l'Essonne, de découvrir cette rivière et ses milieux naturels associés.

## La deuxième tranche de l'aménagement du Fond de Vallée à Vert-le-Petit...



**Maitre d'ouvrage et maître d'œuvre**  
SIARCE



**Financements**  
CCVE, Commune de Vert-le-Petit, SIARCE

**Subvention**  
40% du montant HT  
(Département de l'Essonne)

La commune de Vert-le-Petit bénéficie d'un patrimoine aquatique important (40 hectares) dont elle est propriétaire, présentant une richesse à la fois sur le plan historique, écologique et touristique. Dans le cadre de l'aménagement et la valorisation d'itinéraires de promenade en vallée de l'Essonne, le SIARCE a lancé conjointement avec la commune de Vert-le-Petit et la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) un programme pluriannuel de travaux avec l'objectif de valoriser cet espace tout en préservant ce patrimoine. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2016 avec pour objectif l'aménagement du cœur du site. Une deuxième tranche de travaux a été lancée cette année 2017, comprenant l'aménagement de la Ruelle Moutier, accès principal aux étangs communaux depuis le centre-ville. Au droit de cette ruelle, les usages ont été réorganisés, permettant

la mise en sécurité du piéton par l'aménagement d'un cheminement spécifique, la délimitation de places de stationnement et la construction de postes de pêche en bord d'étangs. De plus, le Bois des Plantes a fait l'objet de l'aménagement d'un cheminement en grave naturelle, la pose d'un platelage bois et la restauration d'une mare. Enfin, un parcours sportif autour des étangs a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale : agrès fitness et agrès bois font désormais le plaisir des sportifs et enfants dans un cadre idyllique ! Grâce à ces travaux, les usages et le stationnement automobile sont maîtrisés, les espaces naturels remarquables sont préservés. Pêcheurs, randonneurs et athlètes peuvent pratiquer leurs loisirs dans un cadre préservé. D'autres aménagements viendront clore ce programme en fond de vallée sur Vert-le-petit, au niveau du chalet des étangs et de la Fontaine Lavau.



avant passerelle



dépose passerelle



pose passerelle



inauguration

## Passerelle des canaux de l'Hospice à la Ferté-Alais



**Maitre d'ouvrage et maître d'œuvre**  
SIARCE



**Coût d'opération**  
97 000 € TTC  
**Financement**  
SIARCE

Elément remarquable du patrimoine historique et paysager de la commune de la Ferté-Alais, la passerelle piétonne des canaux de l'Hospice, construite il y a plus de 150 ans, en 1861, est connue de tous les habitants. Quel Fertois ne possède pas dans un album de famille, la photographie souriante d'une jeune communiant jaunie d'une jeune communiant en aube blanche ou d'un appelé du contingent, engoncé dans son uniforme impeccable, partant à la guerre en août 14, debout sur la passerelle ou s'appuyant sur le garde-corps, entourés de leurs proches et amis ?

Mais pour continuer d'enrichir l'iconographie familiale, un lifting s'imposait !

Aussi, la vieille Dame a-t-elle fait l'objet de soins méticuleux depuis décembre 2016 pour retrouver son caché d'antan.

La passerelle a été déposée soigneusement et transportée par camion en atelier où elle a été entièrement restaurée, en conservant pente et gabarit, repeinte dans sa couleur d'origine, bénéficiant d'un remplacement de son plancher et d'une consolidation de ses éléments métalliques.

La passerelle a été replacée sur ses appuis le mercredi 10 mai.

Cette opération s'est poursuivie par la reprise des culées et des abouts, la mise en peinture des garde-corps de deux autres passerelles situées à proximité, et par la pose d'un panneau retraçant l'histoire de l'ouvrage, financé par la « Résidence Amodru », maison de retraite toute proche.

Ces travaux engagés en décembre 2016 ont été inaugurés le mardi 20 juin 2017.

## Première tranche des travaux d'aménagement de l'étang Communal de Nanteau-sur-Essonne



**Maître d'ouvrage  
et maître d'œuvre**  
SIARCE



**Coût d'opération**  
70 000 € TTC

**Subvention**  
40% du montant HT  
(Département de Seine-  
et-Marne, dans le cadre  
du PDIPR)

Dans le cadre d'une boucle de promenade sécurisée de 4,5 km entre Malesherbes et Nanteau-sur-Essonne, valorisant la rivière Essonne, son patrimoine historique lié à l'eau et ses annexes, une première tranche de travaux de 70 k€ TTC a été lancée fin d'année 2017 sur l'étang communal de Nanteau-sur-Essonne, pour une durée de deux mois. Il s'agit d'un site à l'interface d'espaces à forte qualité paysagère notamment les chaos gréseux des coteaux et le fond de vallée en bordure du bras de Lamberville. L'étang est un lieu apprécié pour la pêche et la promenade.

Ces travaux ont pour objectif de concilier accueil du public et valorisation écologique du site.

Ainsi, afin de favoriser la biodiversité, les espèces végétales indésirables et invasives seront arrachées, une zone de frayère sera aménagée, une mare sera réhabilitée, des abris à chauves-souris seront posés dans les arbres et des arbres seront plantés.

La pose de tables de pique-nique et d'un poste de pêche en chêne favorisera l'accueil des promeneurs et pêcheurs.

L'entrée du site sera également réaménagée, les blocs seront remplacés par des plots en bois et un panneau d'information sera implanté. Enfin, une animation pédagogique sera menée auprès des enfants pour la fabrication de nichoirs à oiseaux et chauves-souris.



### Des travaux en préparation...

D'autres opérations ont été préparées en 2017 afin que les travaux puissent être engagés et réalisés en 2018. Il s'agit notamment :

- de la 3<sup>ème</sup> Tranche de travaux d'aménagement du fond de vallée à Vert-le-Petit, qui concerne les abords du Chalet des Etangs, pour un montant global de 108 000 € TTC ;

- de la 1<sup>ère</sup> Tranche de travaux d'aménagement des étangs communaux de Vayres/Essonne, pour un montant global de 154 000 € TTC.



Nanteau-sur-Essonne



Vayres



Vayres

## Le contrat de bassin Essonne aval 2015-2018



Rencontre Technique « Zones Humides » au Malesherbois - 20 avril 2017



**130**  
actions d'études, travaux  
animations



**50**  
acteurs signataires



**82 m€**  
coût global

Le contrat de bassin Essonne-aval 2015-2018 a pour objectif l'atteinte du bon état global des masses d'eau superficielles et souterraines et la mise en place d'une gestion concertée et durable de la ressource en eau sur le territoire considéré. Il décline sur 4 ans un programme de 130 actions d'études, de travaux et d'animation territoriale, que s'engagent à financer et réaliser les 50 acteurs signataires du contrat (maîtres d'ouvrage, communes et partenaires financiers), pour un coût global estimé à 82 M€ HT. Ces actions sont réparties en quatre grands enjeux :

- **A) Restaurer les milieux aquatiques et humides,**
- **B) Améliorer la qualité des eaux (assainissement, réduction des phytosanitaires),**
- **C) Assurer la pérennité de la ressource en eau potable,**
- **D) Prévenir le risque inondation.**

Le territoire du contrat est compris dans l'unité hydrographique « Essonne-Juine-Ecole » et vient s'ajuster aux autres contrats de bassin dans cette unité. Il couvre une superficie de 430 km<sup>2</sup>, de Boulancourt

en amont, à Corbeil-Essonnes en aval, concerne 42 communes, 120 000 habitants, et 90 km de cours d'eau. Il comprend quatre masses d'eau superficielles : l'Essonne de Boulancourt à Ballancourt-sur-Essonne, l'Essonne de Ballancourt-sur-Essonne à Corbeil-Essonnes, la Velvette et le ru de Misery, deux affluents de l'Essonne, ainsi qu'une partie de la masse d'eau souterraine Nappe de Beauce.

L'animation du contrat est portée par le SIARCE, au sein de la Direction des Rivières et du Milieu Naturel. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des signataires a lieu tous les ans pour faire le point sur l'avancement des actions inscrites au contrat.

Les dynamiques bien lancées concernent les actions pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, la mise en conformité des rejets des particuliers (en assainissement collectif et non collectif), la réduction de l'utilisation des pesticides par les communes, la sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud du territoire Essonne-aval, la réhabilitation des ouvrages

de stockage et la mise en place d'un système d'annonce de crues par débordement de la rivière Essonne. Les dynamiques qui peinent à démarrer ou à être confirmées concernent les actions pour la limitation du ruissellement agricole ou urbain, la restauration des zones humides et de la continuité écologique des cours d'eau, la mise en conformité des rejets des bâtiments publics et des entreprises. Ces actions constituent de réels leviers pour réduire les problèmes à la source. Cependant, elles sont souvent complexes et longues à mettre en œuvre et nécessitent une animation spécifique pour accompagner les acteurs (communes, propriétaires privés, agriculteurs, entrepreneurs). Ainsi, leurs effets tardent souvent à être observés.

L'année 2017 a été principalement celle :

- du bilan à mi-parcours du contrat ;
- de la tenue de trois rencontres techniques (demi-journée de sensibilisation des acteurs du territoire Essonne Aval) sur des thématiques où les dynamiques étaient encore à lancer ou à renforcer (zones humides, conformité des branchements des bâtiments publics, zéro-phyto) ;
- du développement de la dynamique de préservation-restauration des zones humides (engagée en fin d'année 2016), de la réalisation de

l'inventaire des bâtiments publics du territoire Essonne Aval et du contrôle de plus de 150 de ces bâtiments en vue de la mise en conformité de leurs branchements d'assainissement, et du lancement d'un certain nombre de Plans Communaux de Sauvegarde dans les communes qui n'en disposent pas encore ;

- de l'engagement de 20 opérations par les maîtres d'ouvrage sur les 39 programmées (soit 51 %), dont 13 opérations subventionnées à hauteur de 898 000 euros et de 5,2 M€ HT.

Le bilan cumulé au 31 décembre 2017, après 3 ans de mise en œuvre du contrat, montre que :

- 75 opérations ont été engagées par les maîtres d'ouvrage sur les 130 programmées sur les 4 ans du contrat (soit 58 %), dont 45 opérations subventionnées à hauteur de 11,4 M€ HT ;
- près de 33 M€ HT engagés sur les 82 M€ HT programmées sur les 4 ans du contrat (soit 40 %) ;
- 20 actions prioritaires engagées ou réalisées sur les 27 inscrites dans le contrat, et 1 action prioritaire reportée pour des contraintes externes au maître d'ouvrage (9 sur 10 actions prioritaires engagées pour l'enjeu A, 7 sur 11 pour l'enjeu B, 3 sur 5 pour l'enjeu C, 1 sur 1 pour l'enjeu D) ;
- 27 indicateurs de réalisation ou

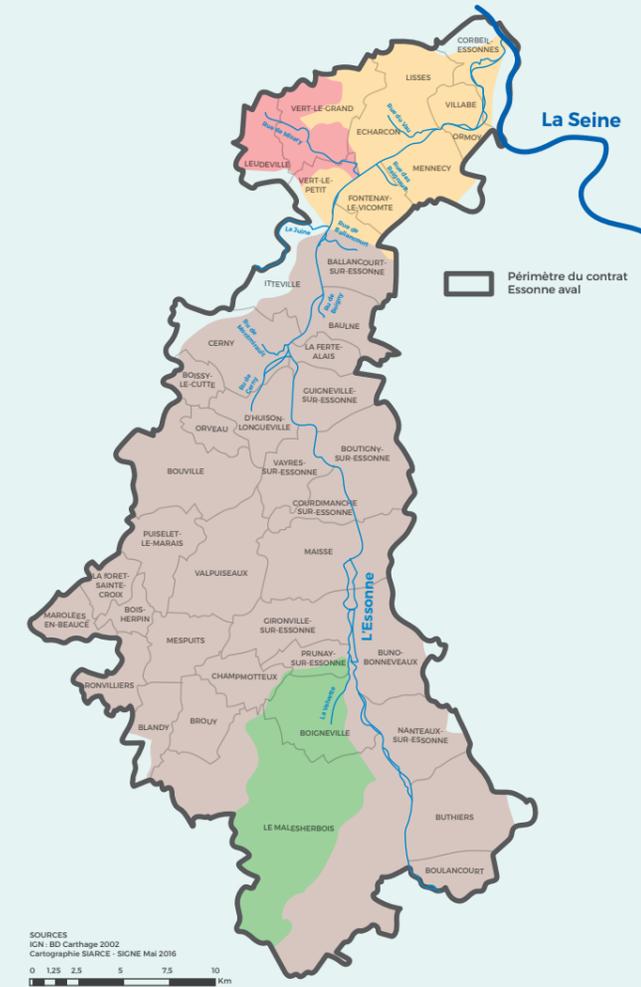
de moyens, sur les 42 indicateurs identifiés, atteignent ou dépassent les objectifs de mi-parcours (12 sur 13 les atteignent pour l'enjeu A, 7 sur 17 pour l'enjeu B, 4 sur 7 pour l'enjeu C, et 4 sur 5 pour l'enjeu D) et 12 atteignent ou dépassent les objectifs de fin de contrat.

Pour l'année 2018, les efforts conduits par les différents maîtres d'ouvrage, dont le SIARCE, pour engager et/ou achever les actions inscrites au contrat, sont à poursuivre et à développer. Ils sont indispensables afin que lors du bilan global du contrat Essonne Aval 2015-2018, qui sera réalisé en 2019, les résultats se rapprochent le plus possible des objectifs de fin de contrat.

Ainsi, il reste des dynamiques à amorcer ou conforter concernant, entre autres :

- la prévention du ruissellement agricole ;
- la mise en conformité des branchements EU/EP des bâtiments publics
- la mise en conformité des rejets des activités économiques ;
- la gestion à la source et la gestion alternative des eaux pluviales urbaines
- la poursuite ou la concrétisation des démarches zéro-phyto sur quelques communes.

## Périmètre et masses d'eau du contrat de bassin Essonne Aval



ÉTAT DES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE DU CONTRAT  
Source : ESN/DRIEE, Etat des lieux, novembre 2013

Masses d'eau superficielles	Etat écologique	Etat chimique avec HAP*	Etat chimique sans HAP
L'Essonne en amont de la confluence avec la Juine	Moyen	Mauvais	Moyen
L'Essonne en aval de la confluence avec la Juine	Moyen	Mauvais	Moyen
La rivière Velvette	Bon	Moyen	Mauvais
Le Ru de Misery	Mauvais	Mauvais	Moyen
<b>Masses d'eau souterraines</b>	<b>Etat quantitatif</b>	<b>Etat qualitatif</b>	
Calcaires libres de la nappe de Beauce	Médiocre	Médiocre	



# 05

## CHANTIERS CITOYENS

- 84 Présentation du dispositif
- 86 Chantiers réalisés en 2017
- 88 Répartition des dépenses
- 89 Une adhésion du secteur économique local



# Présentation du dispositif

Cet outil mis à disposition des collectivités adhérentes permet de valoriser sur le temps des vacances scolaires (en 4 à 5 jours) par des jeunes (garçons et filles) de 16 à 25 ans, scolarisés, des sites en Milieu Naturel, en bord de cours d'eau. Encadrés par des agents formés à l'animation (BAFA) et expérimentés dans l'utilisation du matériel d'espaces verts, les jeunes :



**01**  
découvrent les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage, etc.) ;



**02**  
Sont sensibilisés sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides, etc.) ;



**03**  
Apprennent en sécurité (EPI) l'usage des matériels mécanisés de jardinage (tailles-haies, débroussailleuse, coupe bordures etc.)

## UNE UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'intérêt des chantiers pour les jeunes est d'accomplir une réalisation collective et une mission d'intérêt général avec la satisfaction qui l'accompagne, la découverte d'un mode de vacances pédagogiques et actives et la reconnaissance sociale :

- Pour fédérer des jeunes issus d'environnements sociaux différents autour d'une expérience valorisante et valorisable. « *Ce sont des moments "forts" à partager avec d'autres jeunes issus de milieux sociaux et culturels différents !* »
- Pour instaurer une « culture » du respect de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, des écosystèmes et des rivières ;
- Pour valoriser le territoire des communes membres du SIARCE

## LE DÉVELOPPEMENT ET LA POURSUITE DE NOS ACTIVITÉS

En partenariat (convention) avec le Conseil Départemental de l'Essonne, ont été entrepris cette année à titre expérimental, des chantiers dans deux collèges du département (collège du Parc à Mennecy et le collège de la Nacelle à Corbeil-Essonnes). Ces derniers ont permis notamment de valoriser les espaces verts dans l'enceinte des établissements concernés avant la rentrée scolaire et la reprise des collégiens en septembre dernier.

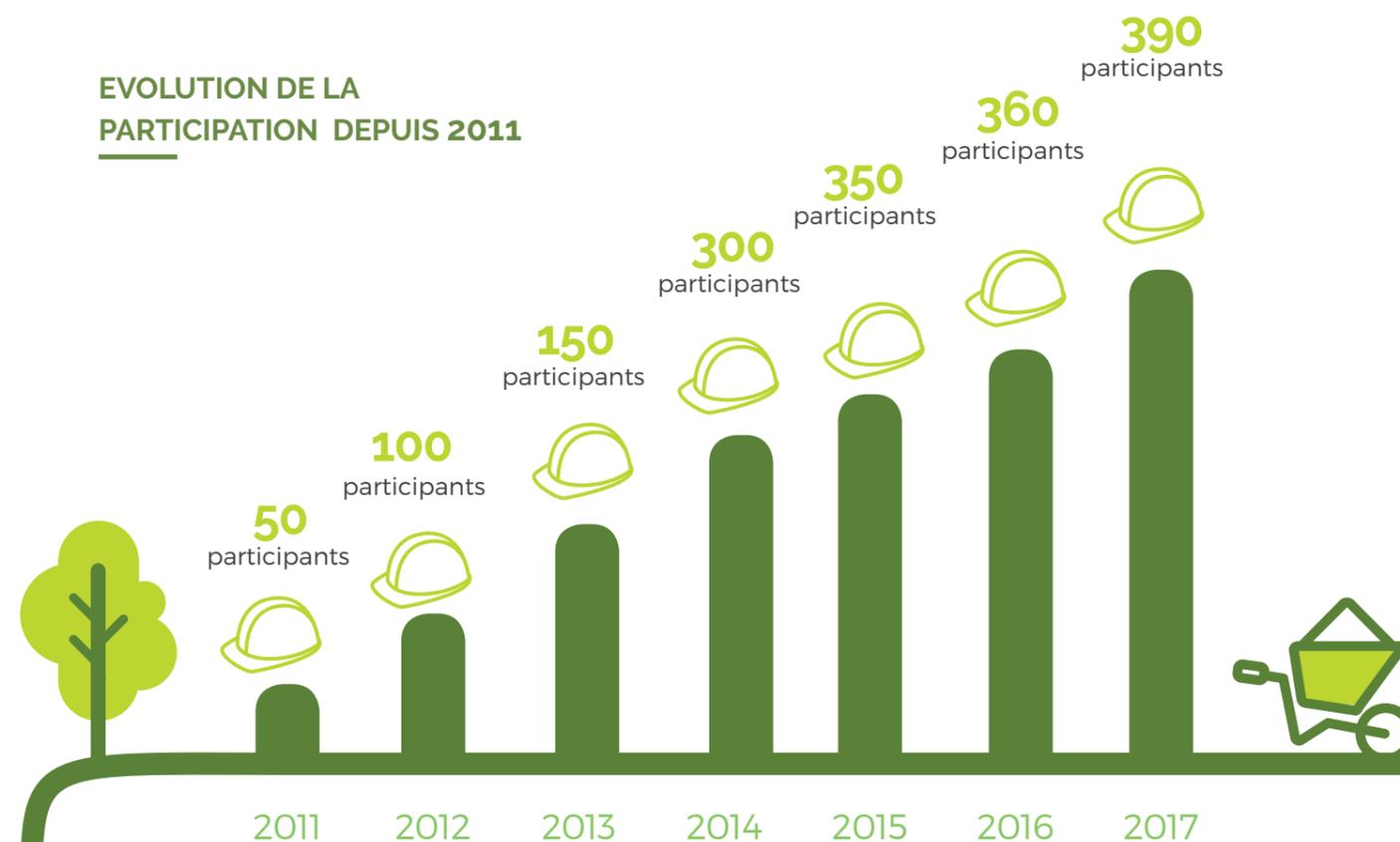
Une réunion d'évaluation du dispositif, le 24 novembre a confirmé tout l'intérêt de ces derniers. Cette opération sera donc renouvelée en 2018.



Egalement, en dehors des vacances scolaires, un service technique d'assistance aux communes adhérentes est reconduit. Il apporte un renfort ponctuel aux équipes municipales aux fins de réaliser de petites interventions de débroussaillage, d'abattage d'arbres, de broyage de végétaux, de fauchage de rus, d'entretien de portions de fossés ruraux

« Ce sont des moments "forts" à partager avec d'autres jeunes issus de milieux sociaux et culturels différents ! »

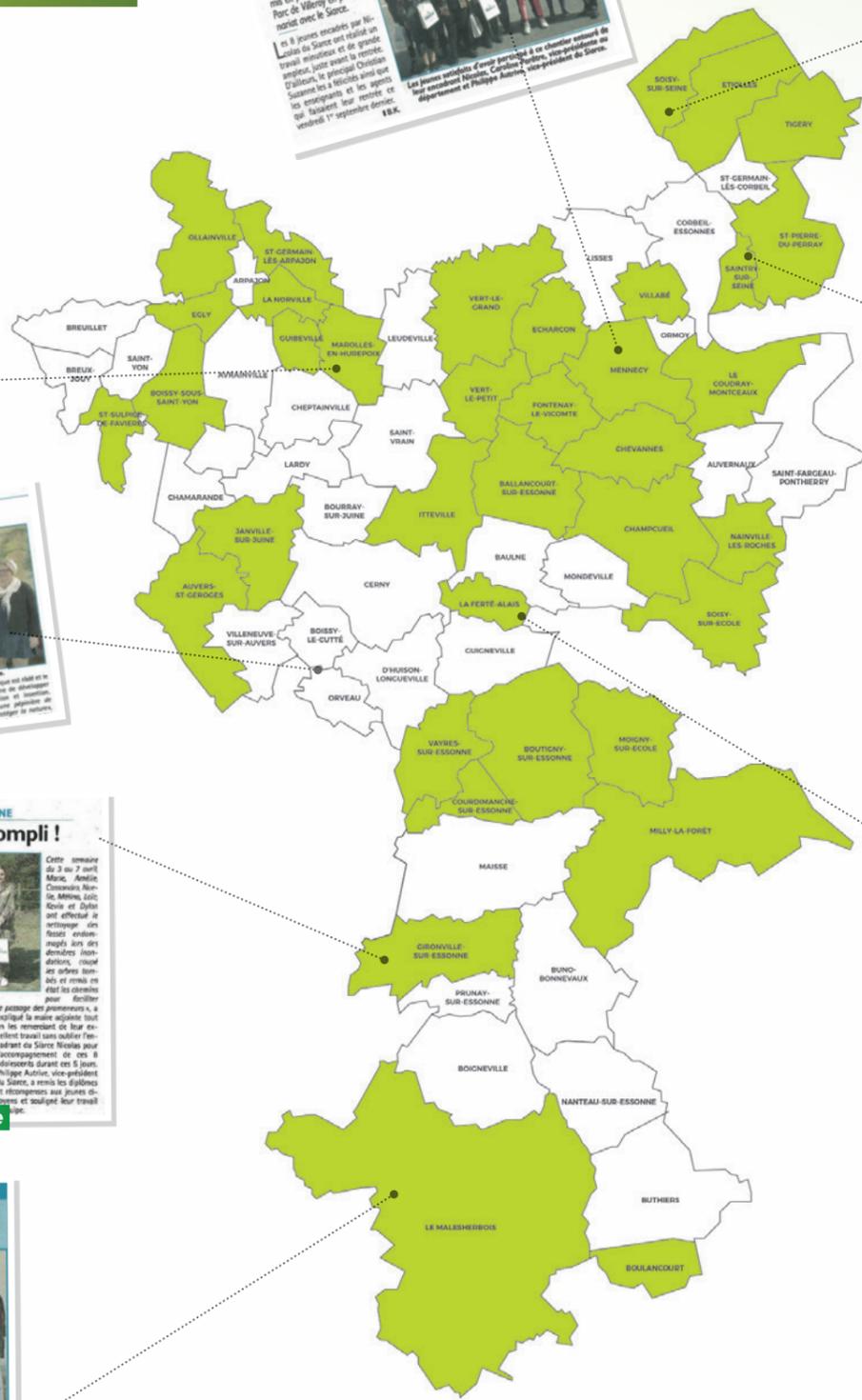
## EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DEPUIS 2011



# Chantiers citoyens réalisés en 2017 sur le territoire du Siarce

**37** communes

- Saint-Gemain-Lès-Arpajon
- Janville sur Juine
- Champcueil
- Corbeil-Essonnes
- La-Ferté-Alais
- Ballancourt sur Essonne
- Le Malesherbois
- Villabé
- Moigny sur Ecole
- Saint-Pierre-du-Perray
- Gironville sur Essonne
- Nainville-les-Roches
- Itteville
- Mennecey
- Soisy-sur-Seine
- Auvers-saint-Georges
- Tigry
- Saintry-sur-Seine
- Boulangourt
- La Norville
- Fontenay Le Vicomte
- Etiolles
- Milly La Forêt
- Vert-Le-Grand
- Boutigny-sur-Essonne
- Lisses
- Chevannes
- Vert-Le-Petit
- Courdimanche sur Essonne
- Echarcon
- Vayres-sur-Essonne
- Marolles
- Le Coudray-Montceaux
- Saint-Fargeau-Ponthierry
- Ollainville
- Egly
- Boissy sous Saint yon



**MAROLLES-EN-HUREPOIX**  
**Le chemin Charbonneau rouvert**

Le chantier jeunes du Siarce s'est terminé ce vendredi 27 octobre.

Les vacances scolaires sont désormais synonymes de chantiers jeunes dans l'Essonne. Et Marolles-en-Hurepoix n'y échappe pas. Sept jeunes ont entretenu le chemin Charbonneau, un chemin de terre qui n'était plus utilisé depuis des années, c'est un bon début, explique Nicolas Murat, adjoint en charge de la jeunesse. Nous verrons par la suite pour éven-

Les jeunes, remerciés par le Siarce et les élus de la commune, travaillent à aménager une zone avec l'association « l'Éclaircie ».

**Marolles-en-Hurepoix**

**JANVILLE-SUR-JUINE**  
**La jeunesse donne l'exemple**

La commune a organisé un chantier jeune en partenariat avec le Siarce.

Sept jeunes ont travaillé pendant quatre jours sur un chantier financé par le Siarce. En effet, du 10 au 13 juillet, ils ont entretenu les berges de Seine sur 500 à 800 mètres afin de faciliter le passage. Leur encadrant les a donc formés à manier les différents outils permettant de débroussailler ou encore de tailler.

« M'aider à financer mon permis »

La maire de Saintry-sur-Seine, Martine Cartau-Oury, a remercié ces cinq jeunes pour leur investissement.

**Janville-sur-Juine**

**GIRONVILLE-SUR-ESSONNE**  
**Fiers du travail accompli !**

Cette semaine du 3 au 7 avril, Marie, Amélie, Céline, Clémentine, Lucie, Milla, Loïc, Noé et Dylan ont effectué le nettoyage des berges de Seine sur 500 mètres. Ils ont été accompagnés par le Siarce et ont travaillé pendant cinq jours.

Le maire de Gironville-sur-Essonne, Philippe Aubry, vice-président du Siarce, a remis les diplômes et récompensé ces jeunes pour leur investissement.

**Gironville-sur-Essonne**

**Un travail d'équipe colossal**

Les jeunes ont accompli un travail colossal, en s'investissant durant leurs semaines de vacances du 18 au 21 avril au chantier citoyen du Siarce mené en partenariat avec la commune. Grâce à eux, un espace naturel a été ouvert en bordure de cours d'eau.

**Le Malesherbois**

**MENNECEY**  
**Un travail de grande ampleur**

Pour la première fois, un chantier éco-citoyen a été mis en place au collège du Parc de Villeroy en partenariat avec le Siarce.

Les jeunes encadrés par Nicolas Murat ont réalisé un travail minutieux et de grande ampleur, juste avant la rentrée d'automne. Le principal objectif était de nettoyer les berges de Seine et de réaliser un espace vert.

Les jeunes participants ont été encouragés à ce chantier citoyen de leur encadrant Nicolas Murat, adjoint en charge de la jeunesse, et Philippe Aubry, vice-président du Siarce.

**Mennecey**

**SOISY-SUR-SEINE**  
**La renouée du Japon éradiquée**

Des jeunes Soisiens ont participé aux chantiers du Siarce du 24 au 28 juillet, pour éradiquer la renouée du Japon, une plante invasive.

Une dizaine de jeunes se sont mobilisés du 24 au 28 juillet, pour éradiquer la renouée du Japon, une plante invasive et dangereuse pour la biodiversité. Cette initiative est portée par le Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et de cycles de l'eau (Siarce).

Les félicitations des élus

Le maire de la commune, Jean-Baptiste Rousseau, était présent lors de la remise des prix, le 28 juillet. Il a tenu à :

« Vous avez participé à la préservation de la biodiversité, a-t-il salué. La renouée du Japon se développe le long des rivières et provoque l'étalement des espèces locales. L'objectif du Siarce est de garantir la qualité de l'eau de l'Orge et des berges de Seine. »

L'équipe des jeunes ayant réalisé les travaux.

Ce chantier citoyen vous a permis d'étudier la biodiversité et ses mécanismes. Votre travail a été fatigant et nécessitait de la force. Vous avez effectué une tâche publique nécessaire à la préservation de l'environnement, a indiqué aux participants du chantier, Jean-François Bayle, vice-président du Siarce.

**Soisy-sur-Seine**

**SAINTRY-SUR-SEINE**  
**Les jeunes Saintriens remerciés**

Le 13 juillet, à la mairie, cinq jeunes ont été récompensés pour leurs efforts lors du chantier du Siarce.

« M'aider à financer mon permis »

La maire de Saintry-sur-Seine, Martine Cartau-Oury, a remercié ces cinq jeunes pour leur investissement.

**Saintry-sur-Seine**

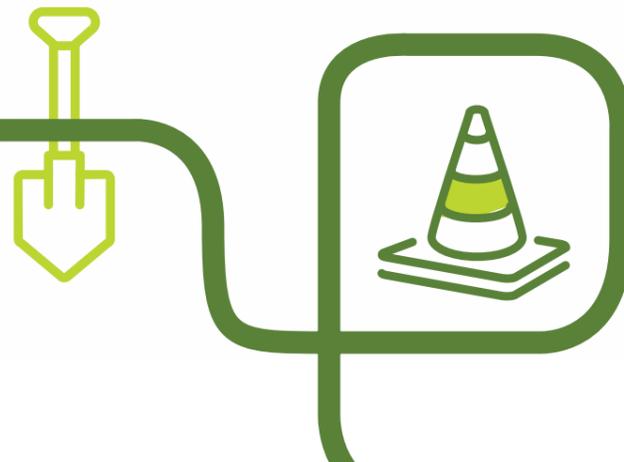
**LA FERTÉ-ALAIS**  
**Des jeunes plein d'entrain**

Les jeunes ont beaucoup appris au contact des espaces verts.

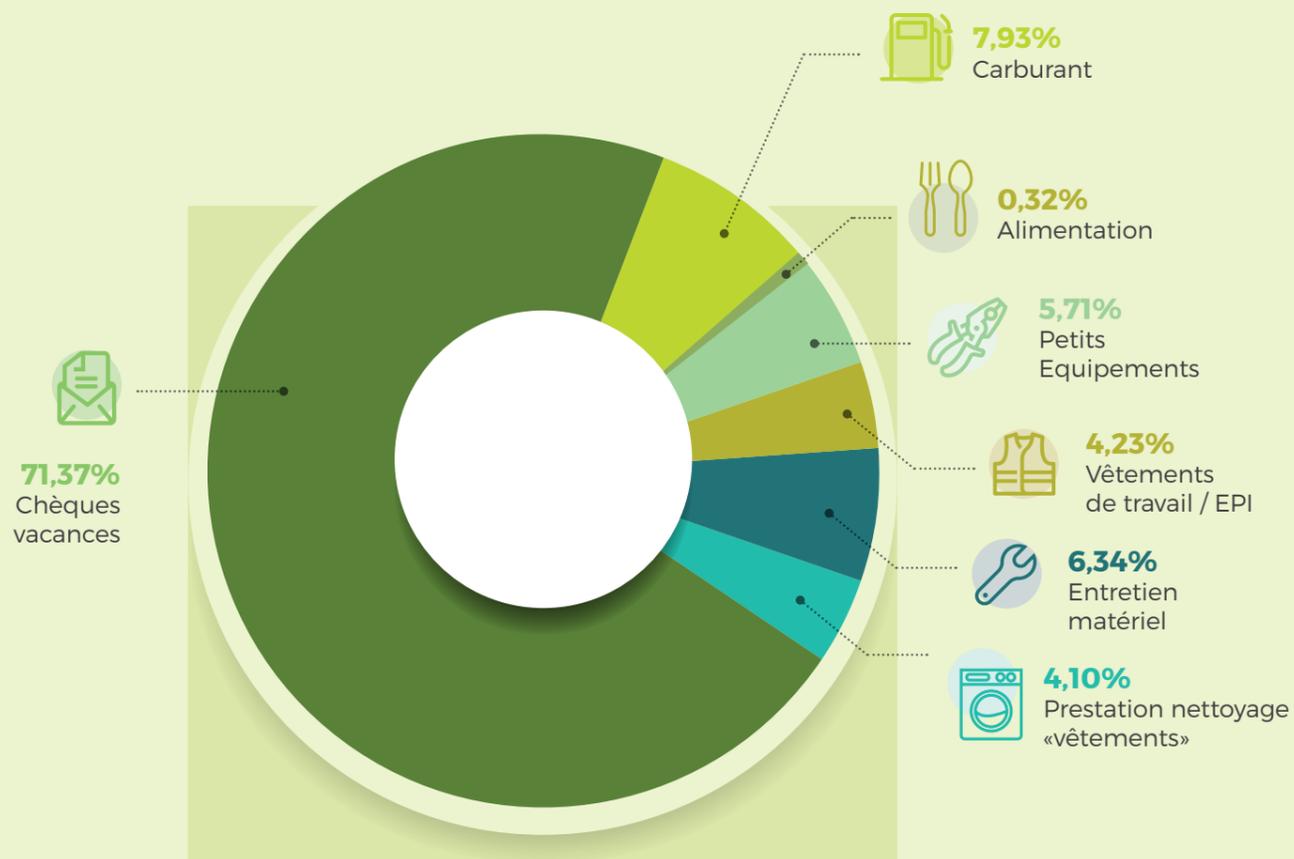
Les jeunes participants au chantier Siarce ont abattu un travail colossal.

Nettoyage des berges et du lagon près de la statue, débroussaillage et desherbage, ramassage des détritus, tout cela près de la maison de retraite, nettoyage de leurs outils de travail, le moins que l'on puisse dire, c'est que les jeunes du chantier citoyen Siarce ont donné de leurs temps et mis du cœur à l'ouvrage durant leur semaine de vacances scolaires. Encadré par l'animateur du Siarce mais aussi par Michel Gosselin, responsable des espaces verts à La Ferté-Alais, et son collègue Emmanuel Brulis, les jeunes citoyens sont repartis satisfaits du travail qu'ils ont réalisé. Et sont même prêts à recommencer ! Vendredi 17 février, les jeunes sont repartis avec des chèques vacances de 230 euros et un diplôme qui leur servira de sésame pour un stage ou un travail.

**La Ferté-Alais**



## Répartition des dépenses 2017



Dépenses d'investissement: l'intégralité des crédits a été mobilisée dans l'achat de nouveaux équipements motorisés ( Tailles haies, tronçonneuses, débroussailleuses).

## Une adhésion du secteur économique local

### LES CONTRATS DE PARRAINAGE

L'adhésion du secteur économique local est assise sur une base juridique :  
les contrats de parrainage (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière)

**Un grand merci à :**  
SEE, LES PAVEURS DE MONTROUGE, SEGEX **pour leur soutien.**



# 06

## DIRECTION LOGISTIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

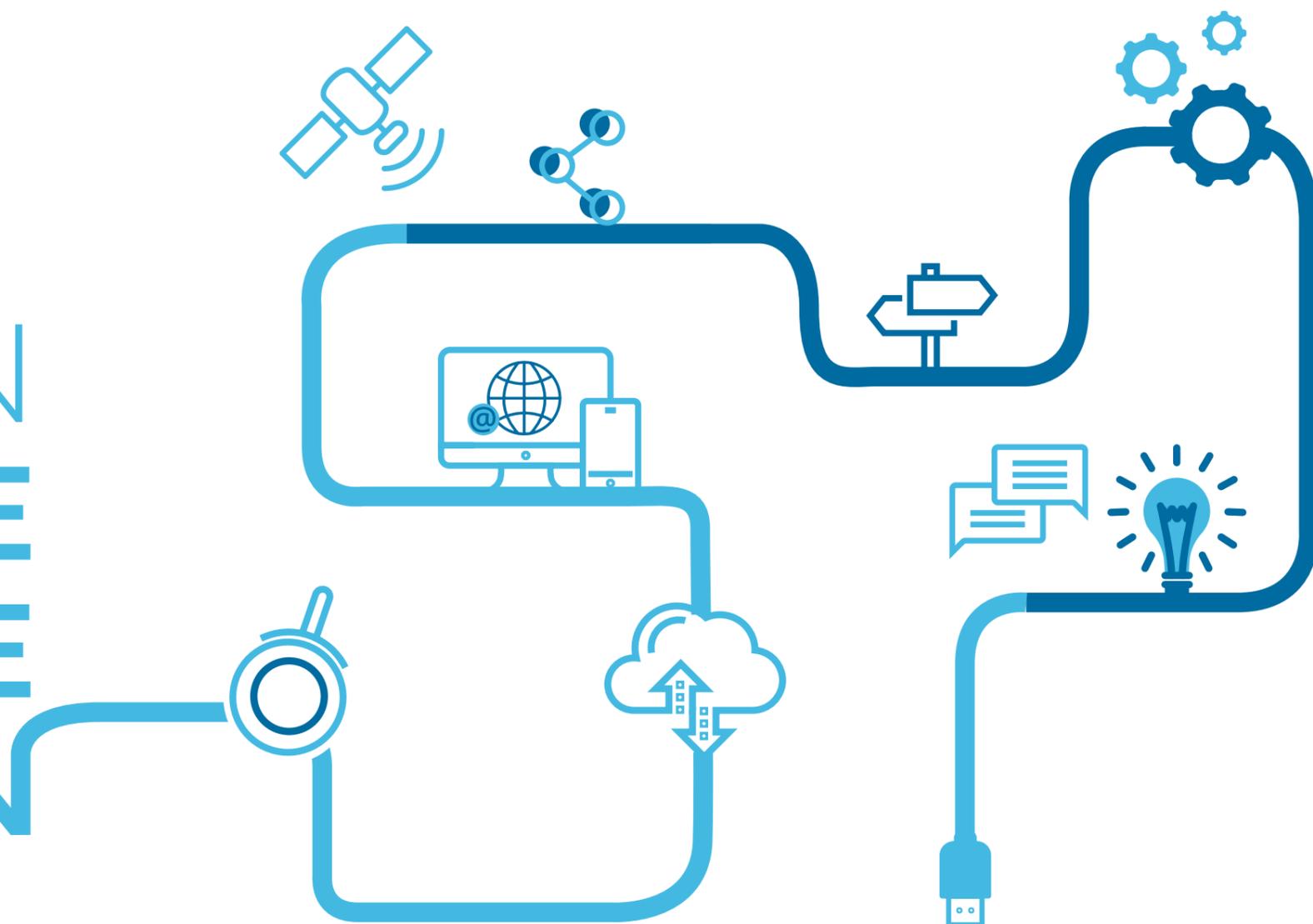
92 Nouvel organigramme

93 Le SIGNE

95 L'informatique et la télécommunication

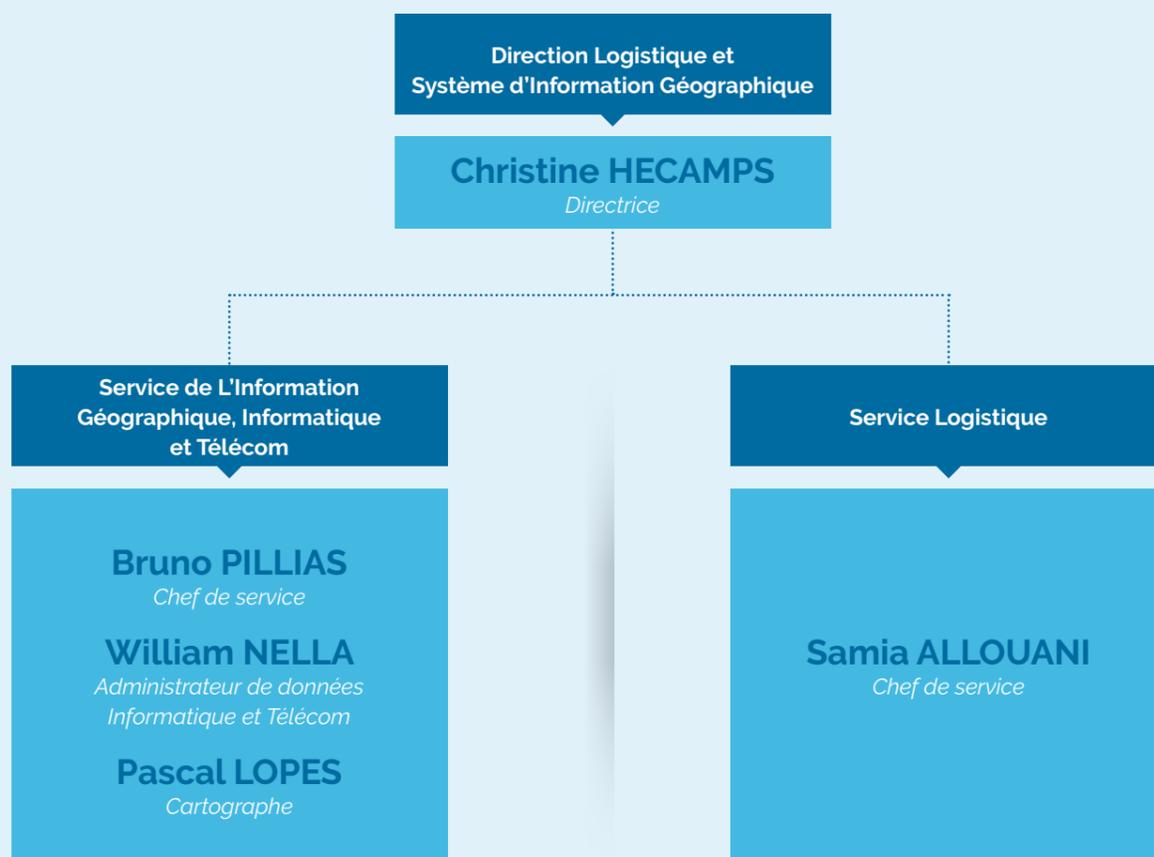
96 La logistique

96 Principaux investissements 2017



# Nouvel organigramme

2017 fut une année de changement : **nouveau syndicat, nouvelle direction logistique et SIG, nouveau bâtiment, nouvelles missions.**



2017 est une année d'installation et de prise de marque dans nos nouveau locaux sis 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes.

Un complément de mobilier, notamment des armoires pour parfaire les rangements, a été réalisé pour un montant de **10 447.55 € TTC.**

# Le Signe

(Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement)

Lancé en 1998, le SIGNE (Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement) est la combinaison de logiciels du marché et d'applications permettant de répondre aux besoins quotidiens des services du syndicat et des élus des communes membres en matière de cartographie informatisée : réalisation de cartes dans le cadre de programme de prévention des inondations, gestion des réseaux d'assainissement, etc.

Depuis son lancement, le SIGNE a connu d'importants développements, il s'est enrichi d'éléments de cartographie (numérisation du cadastre), de prises de vues aériennes (rivières du bassin versant) et de multitudes de données textuelles.

Par ailleurs, les nouvelles technologies de communication permettent aujourd'hui une diffusion plus large des données du SIGNE tout en offrant une facilité d'utilisation et une convivialité de l'outil. Ainsi, le cadastre labellisé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a été mis à la disposition des communes adhérentes.

## INTÉGRATION DU CADASTRE DES NOUVELLES COMMUNES ISSUES DE LA FUSION

Durant l'été 2017, le cadastre des 68 communes qui composent le syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été intégré dans Websigne.

Pour rappel : adresse du portail WebSigne :

<https://www.signe-siarce.fr>

**Si vous avez oublié votre mot de passe, contacter :**  
**M. Bruno PILLIAS au 01 60 89 82 27**  
**b-pillias@siarce.fr**



**209 467**  
parcelles



**159 886**  
bâti



**1 036**  
sections



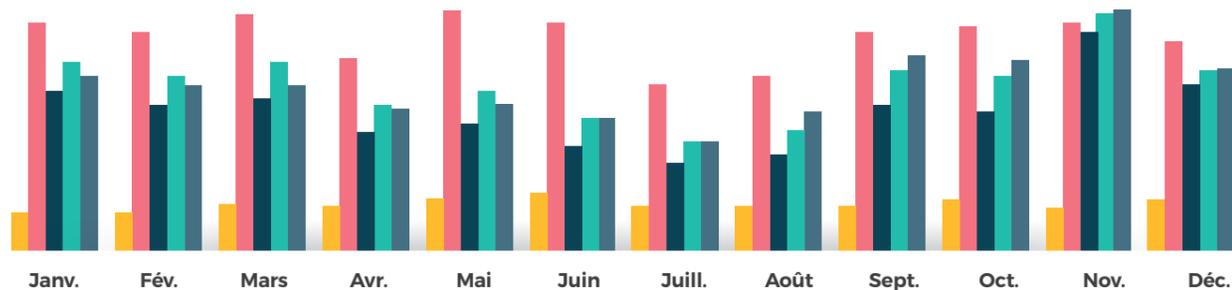
**518**  
lieux-dits



• Coût du cadastre des communes hors convention : **2 222.00 € TTC**

• Coûts des fichiers fonciers standards MAJIC3 : **1 612.00 € TTC**

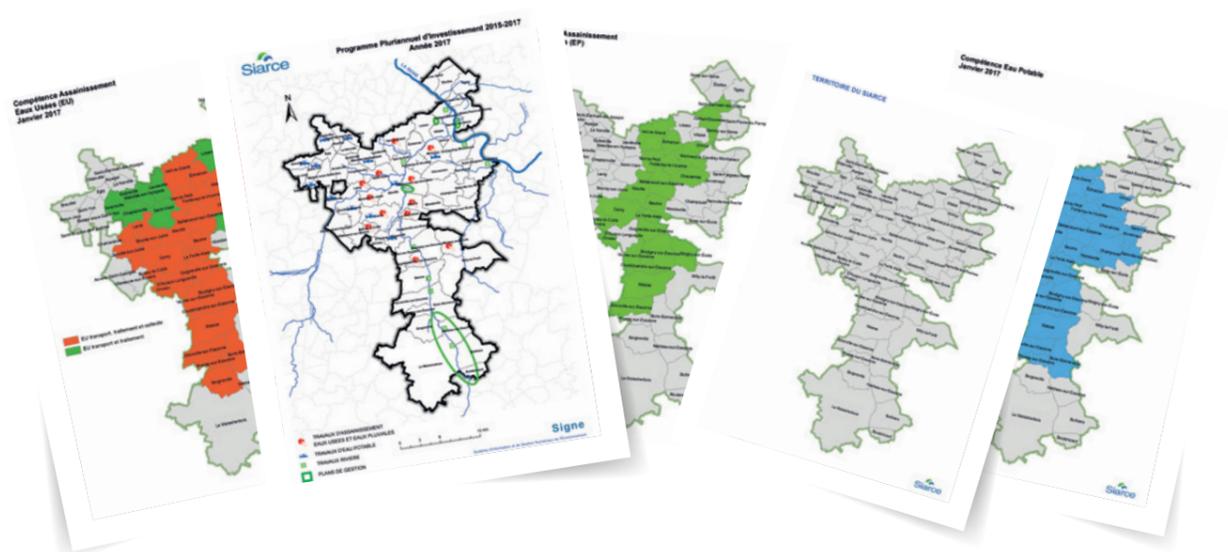
Historique mensuel - Année 2017



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Janvier	129	780	88 346	105 298	1,91 Go
Février	130	770	80 560	97 745	1,85 Go
Mars	151	822	84 572	105 298	1,87 Go
Avril	157	667	63 799	78 685	1,53 Go
Mai	177	836	70 687	85 899	1,61 Go
Juin	187	793	57 800	71 107	1,47 Go
Juillet	160	560	47 491	60 549	1,17 Go
Août	146	605	53 080	65 391	1,50 Go
Septembre	149	744	79 743	99 970	2,16 Go
Octobre	169	780	76 151	98 316	2,06 Go
Novembre	142	798	118 284	123 588	2,63 Go
Décembre	173	720	90 338	102 962	2,05 Go
<b>Total</b>	<b>1 870</b>	<b>8 875</b>	<b>910 851</b>	<b>1 102 023</b>	<b>21,81 Go</b>

MISE À JOUR DES CARTES ADMINISTRATIVES, DES COMPÉTENCES, ÉTUDE GEMAPI, TRAVAUX RÉALISÉS, ETC

Toutes les cartes sur la gouvernance et les compétences ont été mises à jour.



• Mise à jour des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable conformément aux conventions d'échanges de données signées avec nos délégataires de service public.

• Mise à jour de l'orthophoto prise en 2015 pour couvrir l'ensemble de notre nouveau territoire soit environ 1 900 km<sup>2</sup> pour un montant de **20 364.00 € TTC.**

Une convention de partenariat entre le SDISg1 et le SIARCE relative à la recherche et au développement pour l'analyse de situation par image aérienne a été signée. Cette convention prévoit deux interventions par an d'un drone avec un pilote du SDISg1.

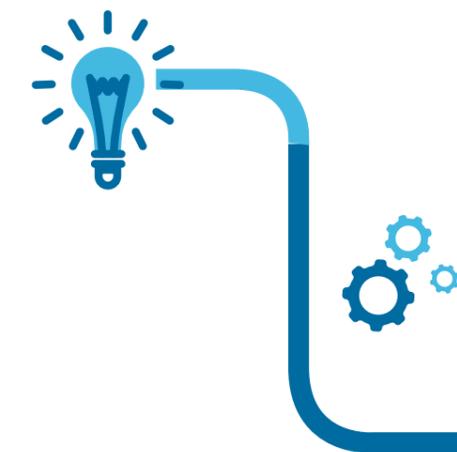
La présente convention partenariale a pour objet de définir :

- D'une part, les conditions de participation du partenaire au projet de recherche et développement.
- D'autre part, les modalités de partage des informations captées par le drone du SDIS au bénéfice du partenaire.

Cette participation annuelle est de **1 200.00 € TTC**

Extrait Ortho 2015

En septembre 2017, un audit portant sur la mise en place d'une Gestion Electronique de Données (GED) a été fait pour un montant de 4 800.00 € TTC. Celui-ci permettra la réalisation d'un cahier des charges pour un marché à l'horizon 2019.



L'informatique et la télécommunication

L'année 2017 a été riche en migration d'équipements vieillissants mais également l'achèvement de l'installation dans nos nouveaux locaux. Les principaux investissements sont :



• Achat de 40 tablettes pour les élus dans le cadre de la dématérialisation des dossiers des comités syndicaux pour un montant de **5 736.00 € TTC,**



• Achat de 180 clés USB 4Go destinées à la dématérialisation du rapport d'activité 2016 pour un montant de **691.20 € TTC.**



• Mise en place d'un nouveau site SIARCE : **20,310 € TTC**

Le budget de fonctionnement a servi notamment aux contrats de maintenance logiciels et matériels.

## La logistique

La logistique fait partie des activités de notre collectivité, indispensable et transversale; elle ne cesse d'améliorer au mieux notre quotidien au travers des différents aménagements réalisés et des procédures mises en place. Elle fait évoluer la structure au même rythme que les objectifs à atteindre.

### MISSIONS PERMANENTES

- Suivi et gestion du parc photocopieurs,
- Suivi et gestion du parc automobile,
- Suivi des contrats de maintenance des locaux (ménage, nettoyage des vitres, climatisation et chauffage, etc.) et du personnel extérieur,
- Veille au respect des règles

- d'hygiène et de sécurité,
- Suivi des équipements de protection individuelle (EPI),
- Mise en place des salles de réunions pour les bureaux et les comités syndicaux,
- Organisation des manifestations vœux, réunions publiques etc.



**Vœux du SIARCE 2017 :**  
M. Serge DASSAULT, Sénateur, M. Francis CHOUAT, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, M. Xavier DUGOIN, Président du SIARCE, M. Jean-Vincent PLACE, Secrétaire d'Etat

## Principaux investissements 2017

- Salle de restaurant du personnel :  
➢ pose d'éléments de cuisine avec deux points d'eau et aménagement de la cantine pour un montant de **4.640 € TTC**.
- Aménagement des archives du syndicat : **16.800 € TTC**
- Aménagement des espaces verts du siège rue Fernand LAGUIDE :

- Création de massifs, plantation d'arbres et engazonnement pour un montant de **12.364,73 € TTC**
- l'ESAT les jardins de l'aqueduc de Chevannes est intervenu pour l'entretien des espaces vert pour un montant de **1.200 € TTC**
- Renouvellement du parc automobile : le parc automobile

- du syndicat a été renouvelé, 21 véhicules ont été achetés pour un montant de **295.270 € TTC** :
- 14 Renault Clio 4,
- 2 Renault Kangoo,
- 5 véhicules électriques Renault Zoé.

La loi 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) notamment son article 37 sur les véhicules à faible émission a pour objectif de diminuer la consommation de carburants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

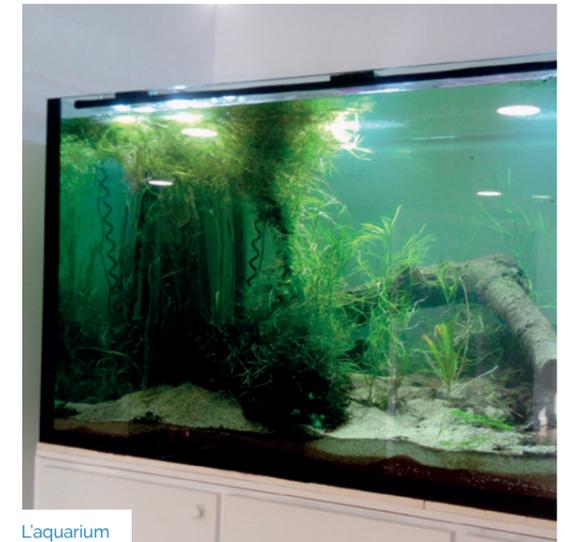
Dans cette optique, le SIARCE a décidé, dans le cadre de son marché de véhicules légers, d'acquérir 5 véhicules électriques. En application de l'article D 251-7 du Code de l'Energie, les véhicules électriques sont sous le couvert d'un bonus qui offre une aide de 6.000 €/véhicule. Cette aide a été déduite du prix

d'achat des 5 véhicules électriques.

- Un aquarium d'eau de la rivière Essonne a été installé à l'accueil du SIARCE pour un montant de **16.005 € TTC**



Salle de restaurant du personnel



L'aquarium



L'aquarium

- 101 Le budget général, assainissement collectif & eau potable
- 103 Le budget général, vue globale
- 108 Le budget assainissement collectif, vue globale
- 120 Le budget eau potable, vue globale
- 129 Le budget assainissement non collectif, vue globale

# 07

## DIRECTION DES FINANCES



# Présentation du service

## LE SERVICE DES FINANCES DU SIARCE

Il est composé de 5 personnes et constitué d'une direction, d'un pôle dépenses et d'un pôle recettes :

Il contribue au bon fonctionnement du SIARCE dans les domaines suivants :

- Les orientations financières et stratégiques mises en œuvre au sein de la collectivité
- L'élaboration du budget principal et des budgets annexes
- La réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
- La souscription et la gestion des emprunts et ligne de trésorerie
- La gestion réglementaire du Plan Pluriannuel d'Investissement
- L'encadrement, l'organisation et l'animation de l'équipe du service des finances.
- Le suivi de l'exécution des budgets et de la comptabilité en dépenses et en recettes
- La gestion comptable du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Le suivi des marchés publics, conventions, MOU, et conventions financières
- La gestion de la dette et de la trésorerie
- La gestion des amortissements
- La gestion des dossiers de subventions et des avances de l'Agence de l'Eau
- La gestion des participations et redevances liées aux diverses compétences
- La dématérialisation des flux comptables

## LES BUDGETS DU SIARCE POUR L'EXERCICE 2017

L'exercice budgétaire 2017 étant considéré comme une année de transition devant permettre à la nouvelle entité SIARCE l'intégration des données comptables inhérentes à chacun des syndicats dissous, 1 budget général et sept budgets annexes ont été créés sur l'exercice 2017, comme suit :

1. Budget général – M14
2. Budget assainissement collectif SIARCE – M49
3. Budget assainissement collectif MAROLLES/ST-VRAIN – M49
4. Budget assainissement collectif LARDY/JANVILLE/BOURAY – M49
5. Budget eau potable SIARCE – M49
6. Budget eau potable SIERE – M49
7. Budget eau potable VALLEE DE LA JUINE – M49
8. Budget assainissement non collectif – M49

## LES RELATIONS INTERNES ET EXTERNES

**La transversalité entre les différentes directions du SIARCE.** La gestion financière du SIARCE nécessite des relations constantes avec les différentes directions du SIARCE. La direction financière se positionne en amont dans le fonctionnement de la structure, de par l'élaboration des documents budgétaires prenant en compte les décisions de la hiérarchie, et en aval, par la gestion comptable de l'application de ces décisions.

**L'exécution budgétaire impacte l'ensemble des directions du SIARCE.** Suite à la mise en œuvre réglementaire des décisions par le Secrétariat Général, l'exécution budgétaire se traduit en opérations d'études et de travaux par les directions opérationnelles et les services logistiques, elles-mêmes encadrées juridiquement sous forme de contrats, conventions, marchés publics. La direction des ressources humaines rémunère les agents d'exécution tout en veillant sur leur carrière, leur bien-être et leur sécurité. Le tout sous l'œil vigilant et avec les conseils avisés de la direction générale.

**Les relations externes.** Le traitement des différents documents comptables nécessite de fréquentes relations avec nos élus, nos prestataires, nos partenaires financiers et les services de la Direction des Finances Publiques.



**3 194**  
mandats

**56**  
mandats annulatifs



**1 165**  
titres

**29**  
titres annulatifs



**2 179**  
factures



**25 945 860 €**  
de dépenses mandatées

# Le budget général, assainissement collectif & eau potable

## LES TAUX DE RÉALISATION



	Budget général		Assainissement non collectif	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	72,92 %	97,80 %	34,24 %	58,11 %
Investissement	83,29 %	34,56 %		



	Budget assainissement collectif					
	SIARCE		MAROLLES		LARDY	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	89,00 %	107,68 %	79,04 %	138,61 %	18,00 %	150,44 %
Investissement	69,50 %	53,66 %	69,57 %	59,86 %	12,60 %	14,13 %



	Budget eau potable					
	SIARCE		ENTRE RÉMARDE ET ECOLE		JUINE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67,34 %	111,32 %	30,95 %	89,38 %	28,42 %	99,28 %
Investissement	72,39 %	81,89 %	74,55 %	71,06 %	53,40 %	56,17 %

## LES RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat BRUT	Résultat NET
Budget général	3 506 326,60 €	1 247 673,14 €
Budget assainissement collectif SIARCE	2 694 878,18 €	-730 228,39 €
Budget assainissement collectif MAROLLES	586 586,47 €	309 481,64 €
Budget assainissement collectif LARDY	1 140 702,12 €	3 624 368,52 €
Budget eau potable SIARCE	342 879,54 €	428 788,88 €
Budget eau potable entre RÉMARDE et ECOLE	2 176 536,55 €	2 014 177,75 €
Budget eau potable JUINE	935 684,95 €	1 059 420,98 €
Budget assainissement non collectif	15 438,91 €	15 438,91 €

## LA STRUCTURATION DE LA DETTE

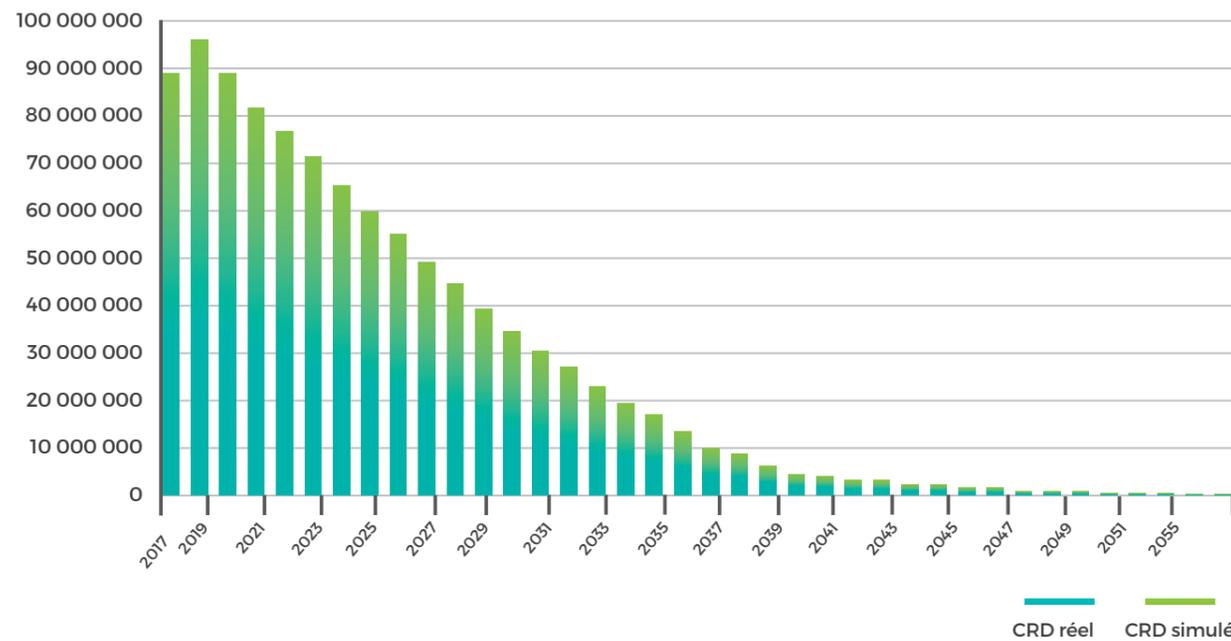
Etat généré au 31/12/2017

98.89 % de l'encours de la dette du SIARCE est sans risque, risque faible ou limité. Seuls 1.11 % de l'encours de la dette comporte un risque élevé (correspondant à des emprunts libellés en francs suisse).

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	59 521 399.85	63.87 %	2.98%
Variable	24 070 659.38	25.83 %	0.59 %
Livret A	6 158 766.64	6.61 %	1.61 %
Barrière	2 397 486.49	2.57 %	4.50 %
Change	1 036 779.78	1.11 %	4.61 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>93 185 092.14</b>	<b>100%</b>	<b>2.33 %</b>

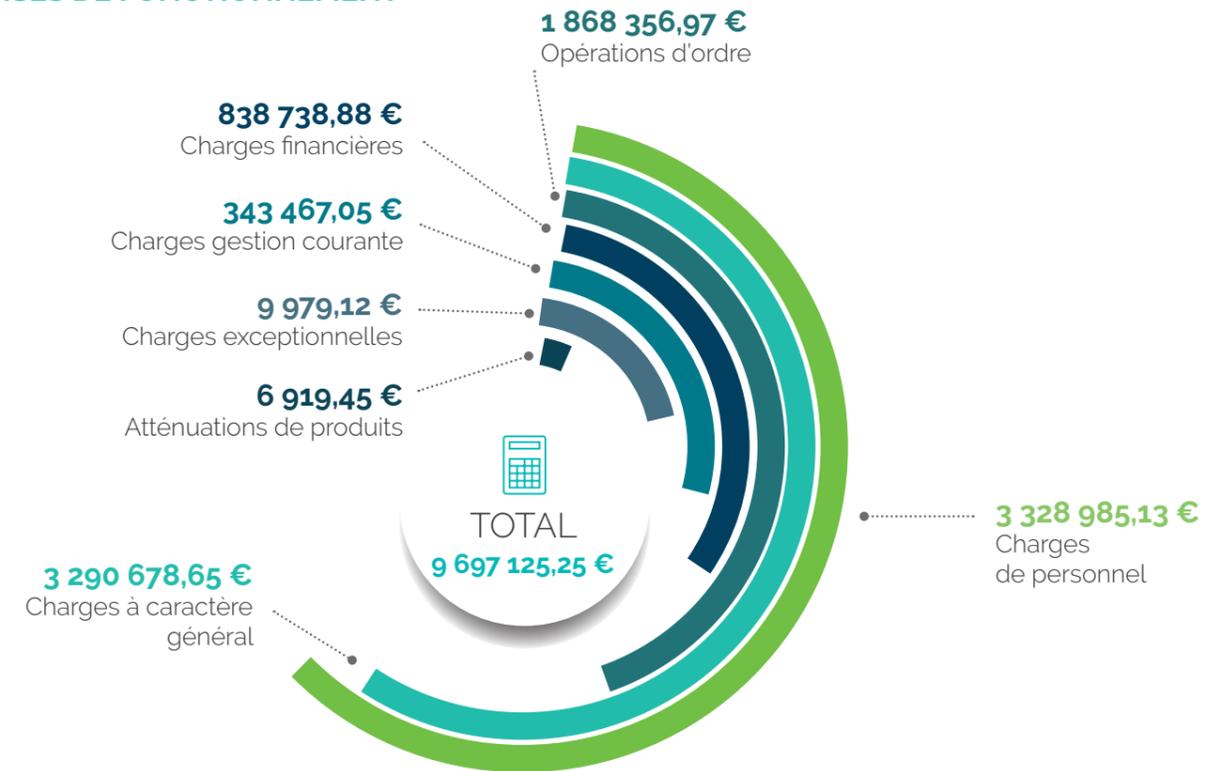
## LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Evolution du CRD

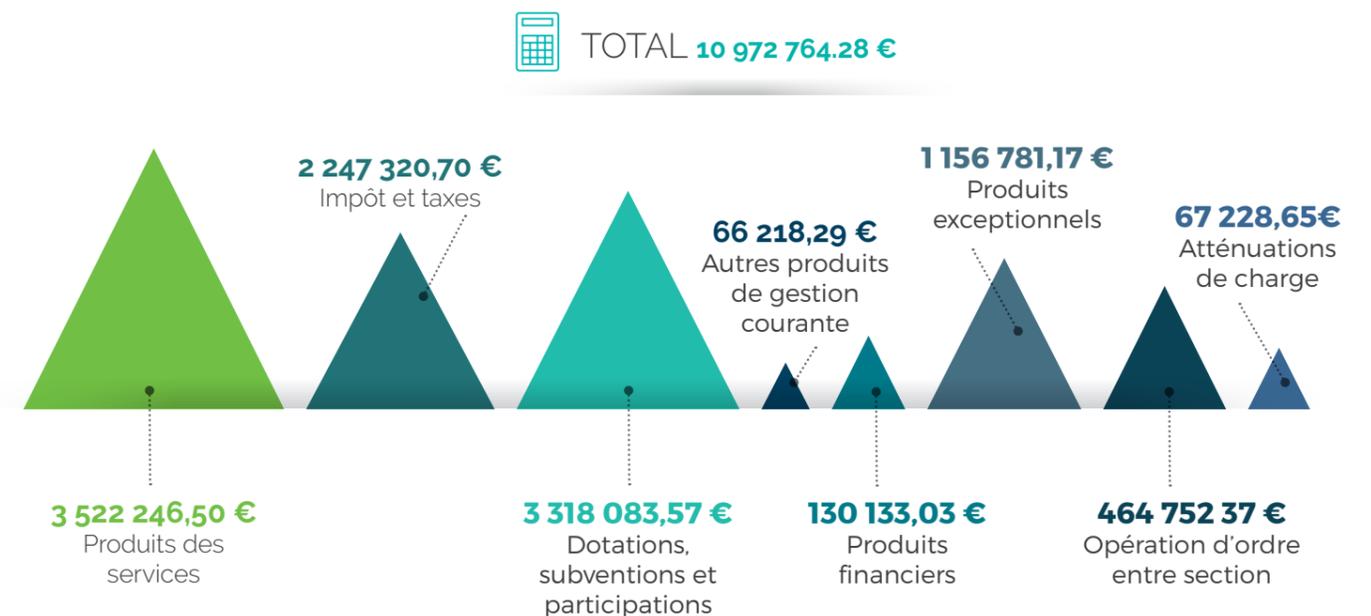


## Le budget général, Vue globale

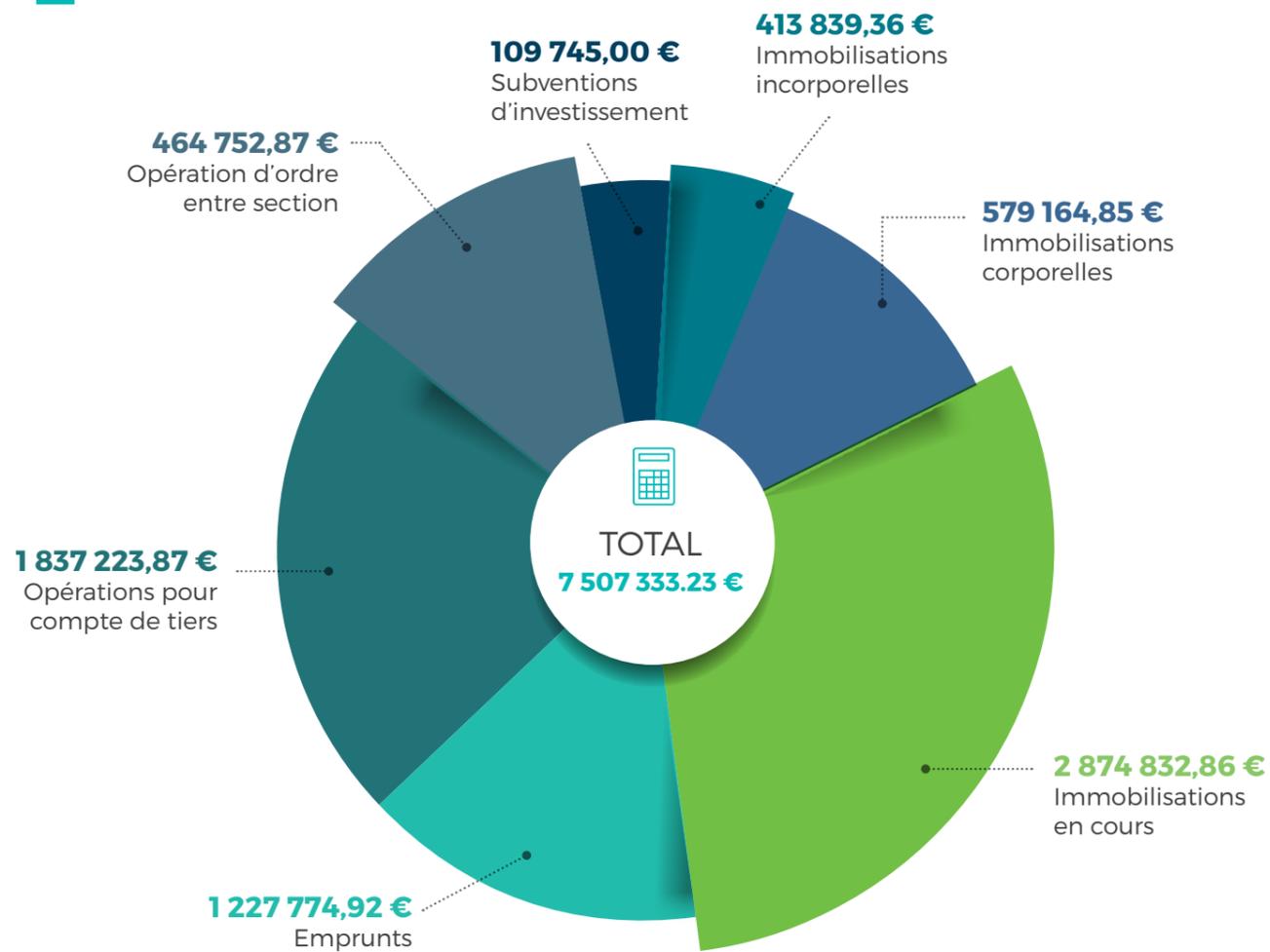
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

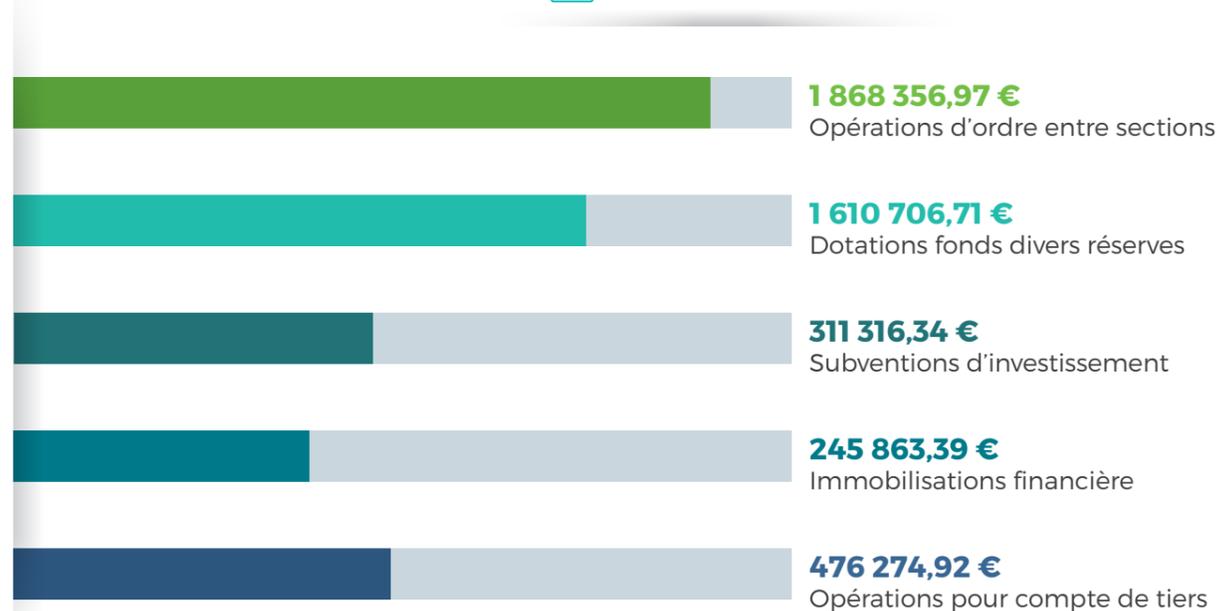


### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



### RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 4 512 518.33 €



## Les dépenses de fonctionnement

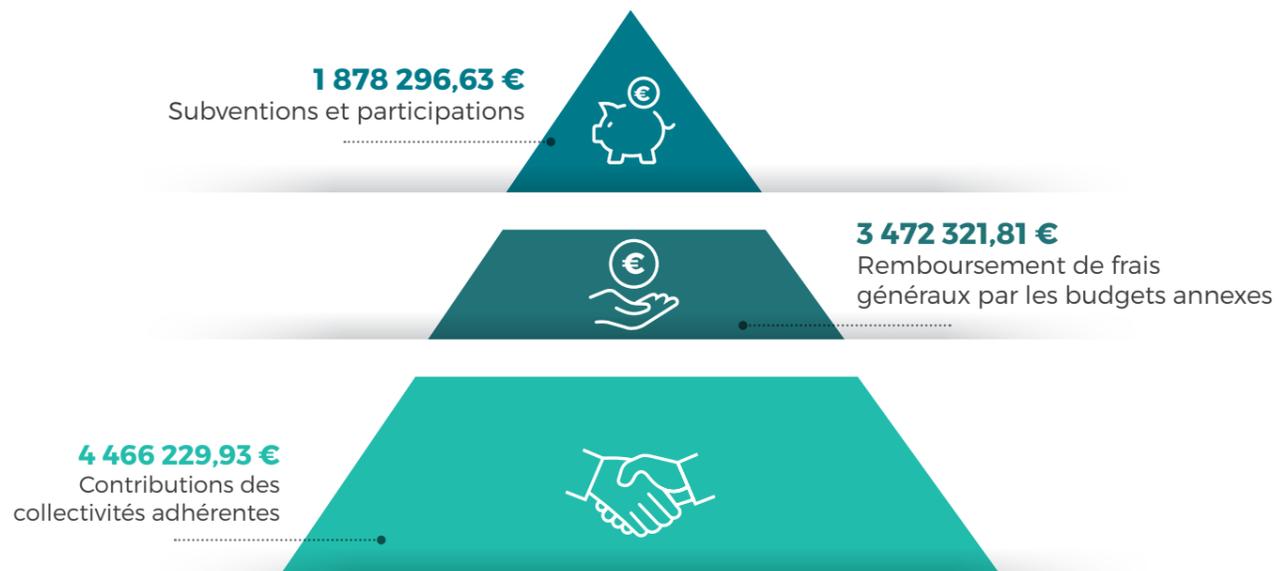
### LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR COMPÉTENCE



Compétences	Crédits employés
Rivière Essonne	4 058 769,43 €
Rû des Prés Hauts	135 776,62 €
Rû des Flamouches	13 930,65 €
Gaz et électricité	266 498,60 €
Eclairage public	12 287,46 €
Berges Seine	83 494,44 €
Missions	3 001,23 €
Aménagement et urbanisme	6 110,47 €
Assainissement collectif intercommunal	2 585 105,93 €
Assainissement collectif communal	620 589,20 €
Eau potable	317 940,15 €
Eaux pluviales	1 593 621,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 697 125,25 €</b>

# Les recettes de fonctionnement

## LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Compétences	Crédits employés
Rivière Essonne	2 956 939,68 €
Rû des Prés Hauts	135 183,05 €
Rû des Flamouches	17 489,79 €
Gaz et électricité	72 968 39 €
Eclairage public	8 000,00 €
Berges Seine et Essonne	83 954,20 €
Aménagement et urbanisme	9 964,07 €
Eaux pluviales	1 205 787,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 490 286,50 €</b>

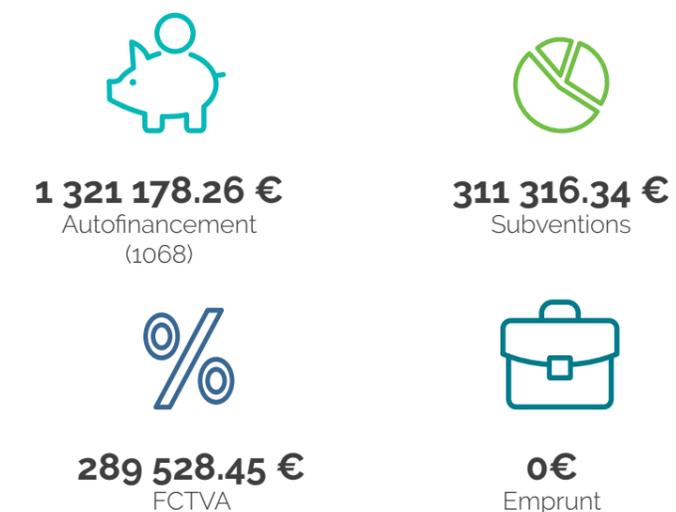
# Les dépenses d'investissement

## LA STRUCTURATION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Plan Pluriannuel d'investissement-Période 2015 à 2017

Mission n°3 - Protection et restauration des milieux aquatiques et humides	CP 2017 réalisés
<b>Programme 3-1 - Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et humides</b>	
AP n°18 Continuité écologique et restauration de l'hyfromorphologie des cours d'eau	211 303,59 €
<b>Programme 3-2 - Entretien des cours d'eau et zones humides du bassin versant</b>	
AP n°19 Développement de la connaissance des cours d'eau et les zones humides pour les préserver et les gérer	95 227,01 €
<b>Programme 3-3 - Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques et humides (en compatibilité avec la trame verte et bleue)</b>	
AP n°20 Aménagement des berges, des itinéraires de promenade	596 045,09 €
AP n°32 Travaux d'aménagement des berges et des quais	673 059,27 €
<b>Total mission 3</b>	<b>1 575 634,96 €</b>
<b>Mission n°4 - Prévention et gestion des risques naturels</b>	
<b>Programme 4-1 - Prévenir et gérer les risques d'inondation par le débordement des cours d'eau</b>	
AP n°21 Actualisation du système d'annonce de crues, maintien en bon état des ouvrages de gestion et de protection	261 265,44 €
<b>Total mission 4</b>	<b>261 265,44 €</b>
<b>Mission n°5 - Gouvernance partagée de la gestion de la ressource</b>	
<b>Programme 5-1 - Sensibiliser et mettre en place des actions citoyennes liées à la gestion de la ressource</b>	
AP n°22 Acquisition et gestion des données	25 164,00 €
<b>Programme 5-2 - Gérer et entretenir les équipements</b>	
AP n°23 Développement et maintien du patrimoine mobile et immobile	1 791 762,35 €
AP n°33 Acquisition de logiciels informatiques	30 858,00 €
<b>Total mission 5</b>	<b>1 847 784,35 €</b>
<b>Total missions 3 - 4 - 5</b>	<b>3 684 684,79 €</b>

## Les recettes d'investissement



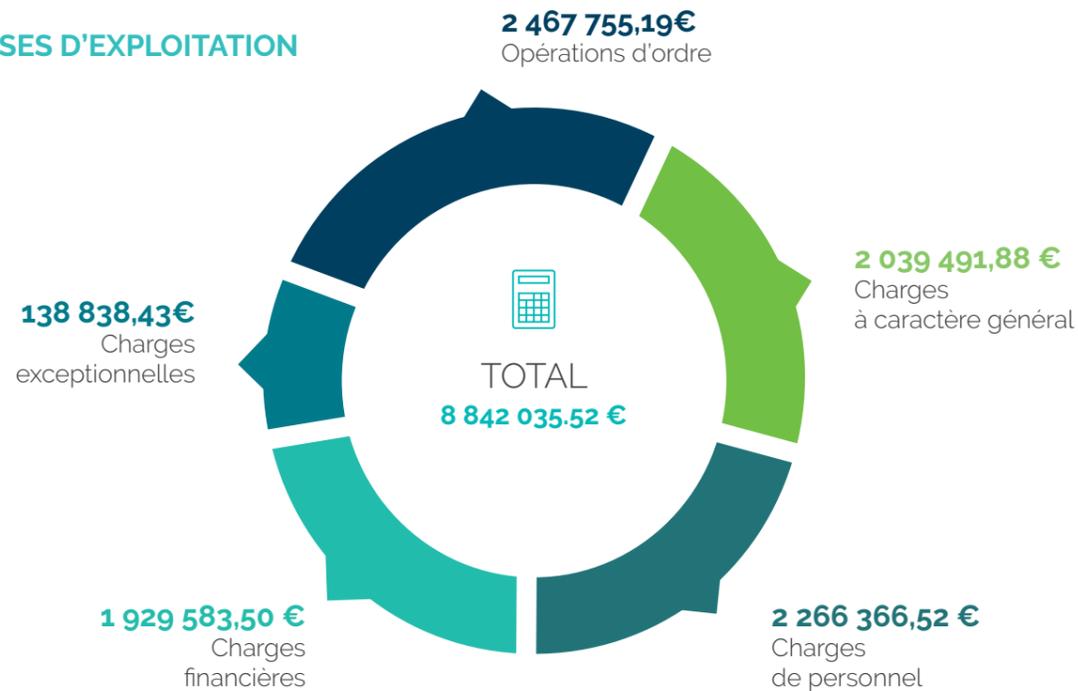
## La Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU)

- MOU Essonne-Vert-le-Petit : 191 913,47 €
- MOU Paul Naudé Ballancourt-sur-Essonne - Vayres-sur-Essonne : 164 041,45 €
- MOU Itinéraire de promenade : 120 320,00 €



# Les budgets assainissement collectif, Vue globale

## DÉPENSES D'EXPLOITATION



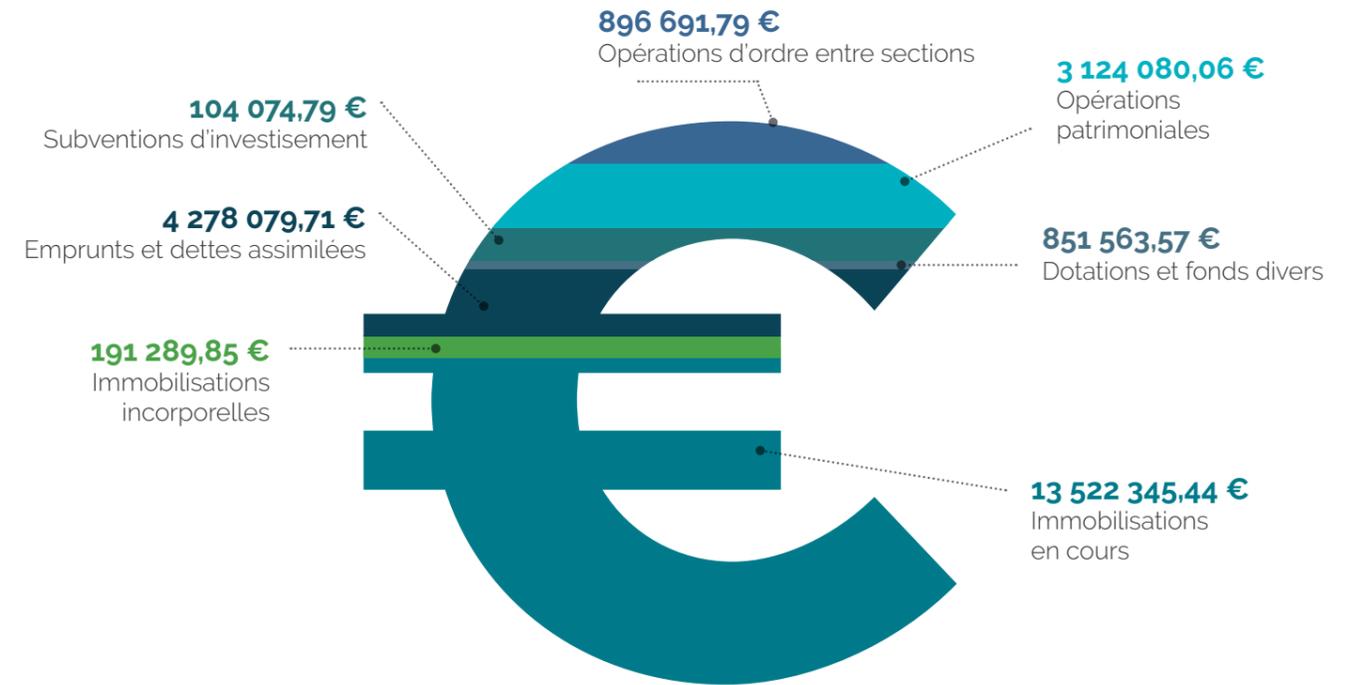
## RECETTES D'EXPLOITATION

TOTAL 10 660 086,68 €



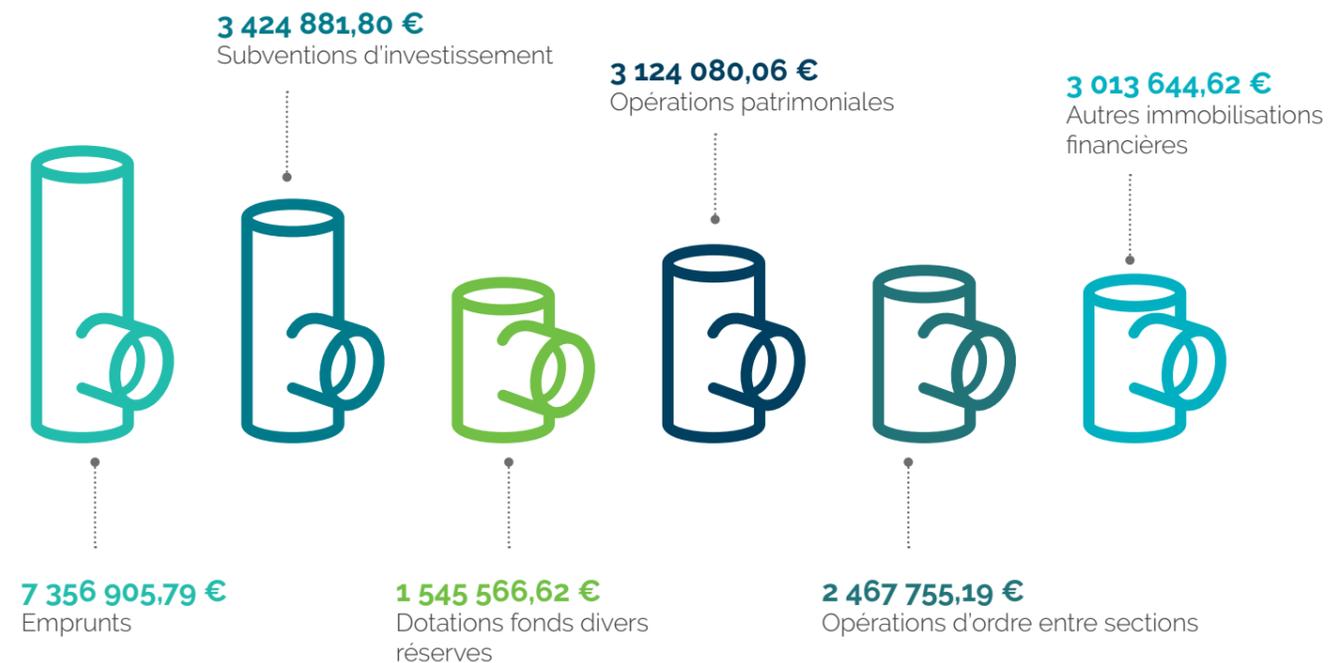
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 22 968 125,21 €



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 20 932 834,08 €

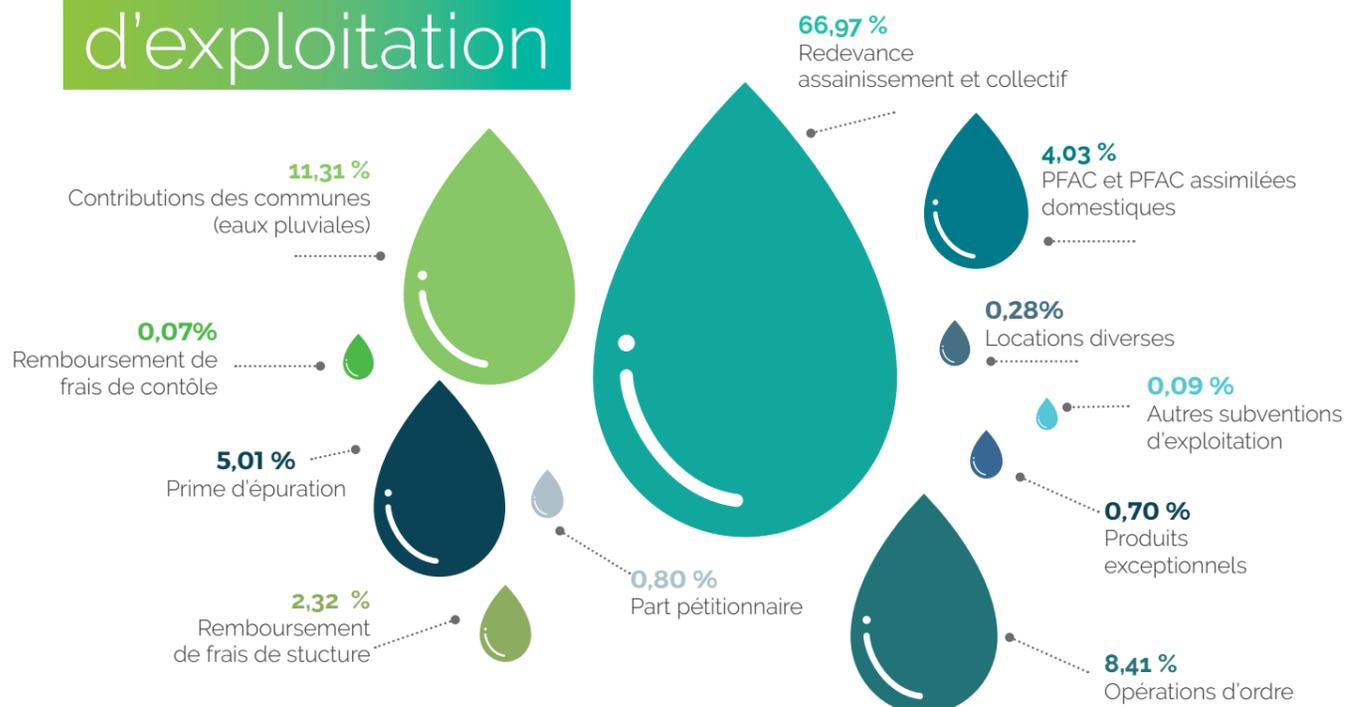


# Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'entretien propres à chaque bassin de collecte pour les compétences « Assainissement collectif et eaux pluviales »

	Entretien du réseau EU	Contrôle de conformité	Entretien du réseau EP
Bassin de Corbeil-Essonnes	388 857,48 €	21 744,78 €	444,877,54 €
Bassin de Boissy-le-Cutté	0,00 €	0,00 €	11 176,20 €
Bassin d'Itteville	71 868,38 €	16 129,92 €	12 024,00 €
Bassin de Champcueil	428,47 €	480,00 €	3 526,80 €
Bassin de la Ferté Alais	0,00 €	0,00 €	43 937,28 €
Bassin de Maisse	16 777,50 €	2 597,14 €	9 799,20 €
Bassin de Boutigny	65 621,95 €	224,73 €	46 790,85 €
Bassin de Vert-Le-grand	0,00 €	0,00 €	12 569,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>543 553,78 €</b>	<b>41 176,57 €</b>	<b>584 700,96 €</b>

# Les recettes d'exploitation



La structure des principales recettes d'exploitation est constituée comme suit :

	2017
Part pétitionnaire branchements neufs	85 260,00 €
Redevance assainissement collectif	7 139 102,55 €
Contributions des communes (eaux pluviales)	1 205 787,32 €
PFAC et PFAC assimilées domestiques	429 688,00 €
Location diverses	30 350,94 €
Remboursement de frais de contrôle	7 495,94 €
Prime d'épuration	533 847,51 €
Autres subventions d'exploitation	9 600 €
Remboursement de frais de structure	247 817,20 €
Produits exceptionnels	74 446,00 €
Opérations d'ordre	896 691,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 660 086,68 €</b>

# Les dépenses d'investissement

## LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR BASSINS SUR LES COMPTES D'IMMOBILISATION

### Plan Pluriannuel d'investissement-Période 2015 à 2017

Mission n°2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau	CP 2017 réalisés
<b>Programme 2-1 - Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)</b>	
AP n°4 Réseau intercommunal - transport et traitement	833 444,57 €
AP n°5 Etudes et travaux localisés EU	238 273,47 €
Corbeil-Essonnes AP n°6 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Corbeil-Essonnes	2 532 439,47 €
AP n°7 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Mennecy	559 170,36 €
AP n°8 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du quartier des Levitt à Mennecy	6 241 801,57 €
AP n°9 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées d'Echarcon, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte et Ormoy	437 251,46 €
AP n°10 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Ballancourt	6 155,46 €
d'Itteville AP n°11 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin d'Itteville	60 690,31 €
Boissy-le-Cutté AP n°12 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Boissy-le-Cutté	165 831,91 €
La Ferté Alais AP n°25 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de La Ferté Alais	72 295,03 €
Boutigny AP n°26 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Boutigny	62 834,12 €
Maisse AP n°27 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Maisse	162 282,35 €
Champcueil AP n°28 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Champcueil	6 588,00 €
Vert-le-Grand AP n°29 Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Vert-le-Grand	147 938,88 €
<b>Total programme 2-1</b>	<b>11 526 997 €</b>
<b>Programme 2-2 - Améliorer la gestion des eaux pluviales</b>	
Corbeil-Essonnes AP n°13 Etudes et travaux localisés EP	88 619,34 €
AP n°14 Collecte et traitement des eaux pluviales de Corbeil-Essonnes	82 742,43 €
AP n°15 Collecte et traitement des eaux pluviales de Mennecy	974 343,27 €
AP n°16 Collecte et traitement des eaux pluviales d'Echarcon, Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit	266 699,80 €
d'Itteville et Boissy-le-Cutté AP n°17 Collecte et traitement des eaux pluviales des bassins d'Itteville et de Boissy-le-Cutté	110 713,55 €
La Ferté Alais AP n°30 Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de la Ferté Alais	204 138,62 €
Tous bassins hors Corbeil et La Ferté Alais AP n°31 Etudes et travaux divers sur territoire de compétence SIARCE	120 114,28 €
<b>Total programme 2-2</b>	<b>1 847 371,29 €</b>
<b>Total mission 2</b>	<b>13 374 368,55 €</b>

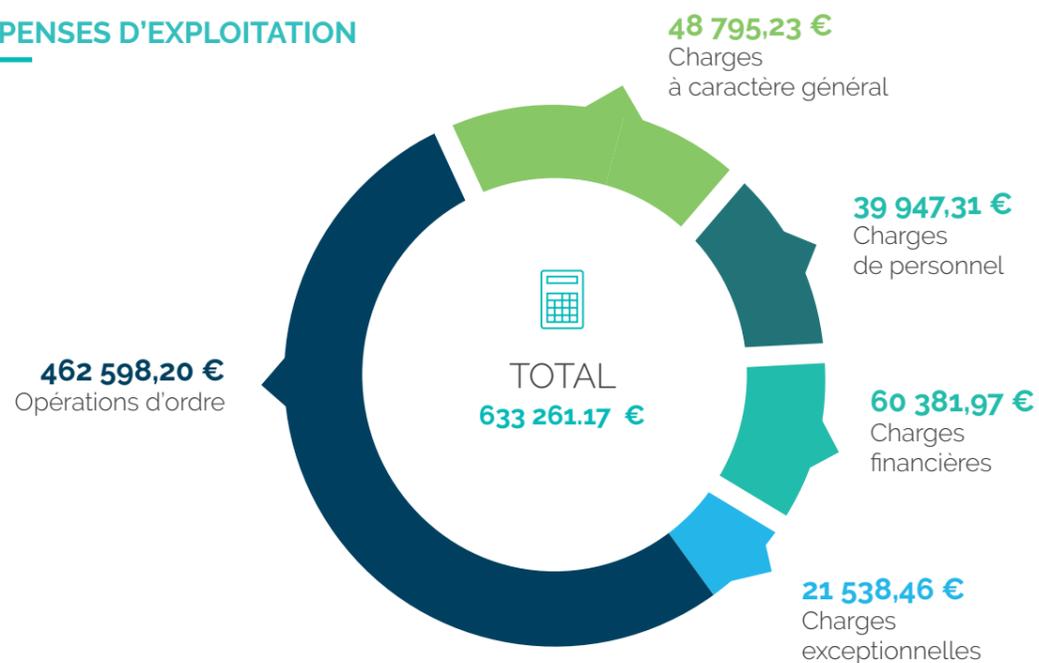
# Les recettes d'investissement



# MAROLLES

## Le budget assainissement collectif, Vue globale hors taxe

### DÉPENSES D'EXPLOITATION



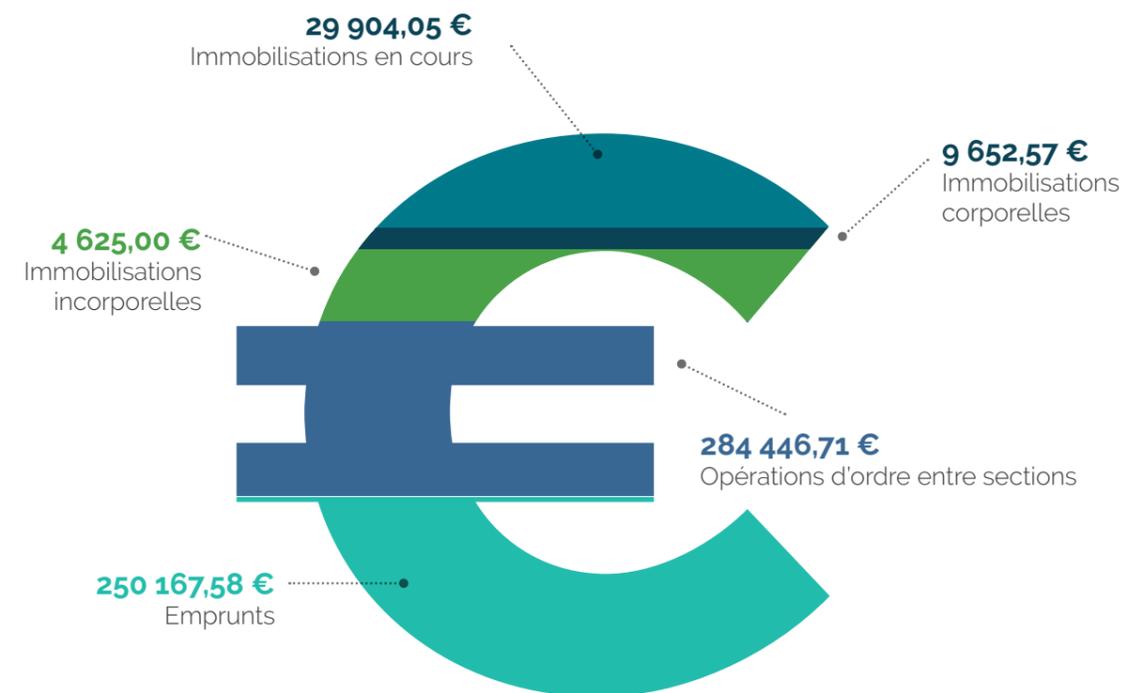
### RECETTES D'EXPLOITATION

**TOTAL 1 219 847,64 €**



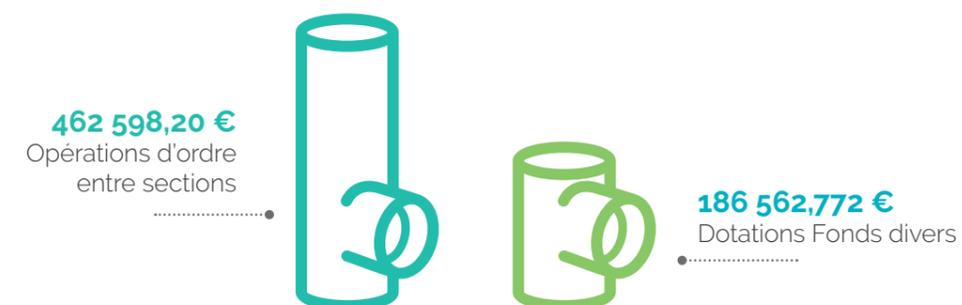
### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**TOTAL 578 795,91 €**

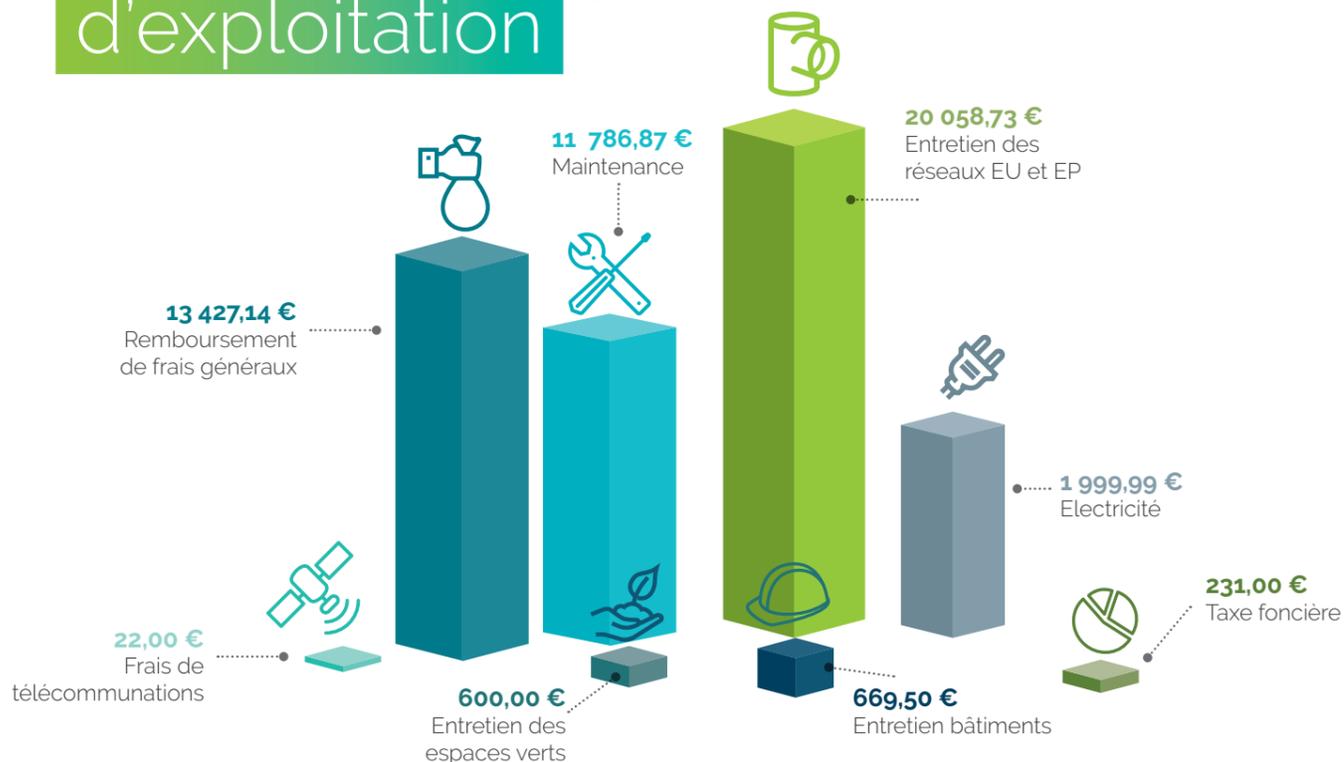


### RECETTES D'INVESTISSEMENT

**TOTAL 649 160,97 €**



## Les dépenses d'exploitation



Chapitre 011	Crédits employés
Electricité	1 999,99 €
Entretien bâtiments	669,50 €
Entretien des réseaux EU et EP	20 058,73 €
Entretien des espaces verts	600,00 €
Maintenance	11 786,87 €
Frais de télécommunications	22,00 €
Remboursement de frais généraux	13 427,14 €
Taxe foncière	231,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 795,23 €</b>

## Les dépenses d'investissement

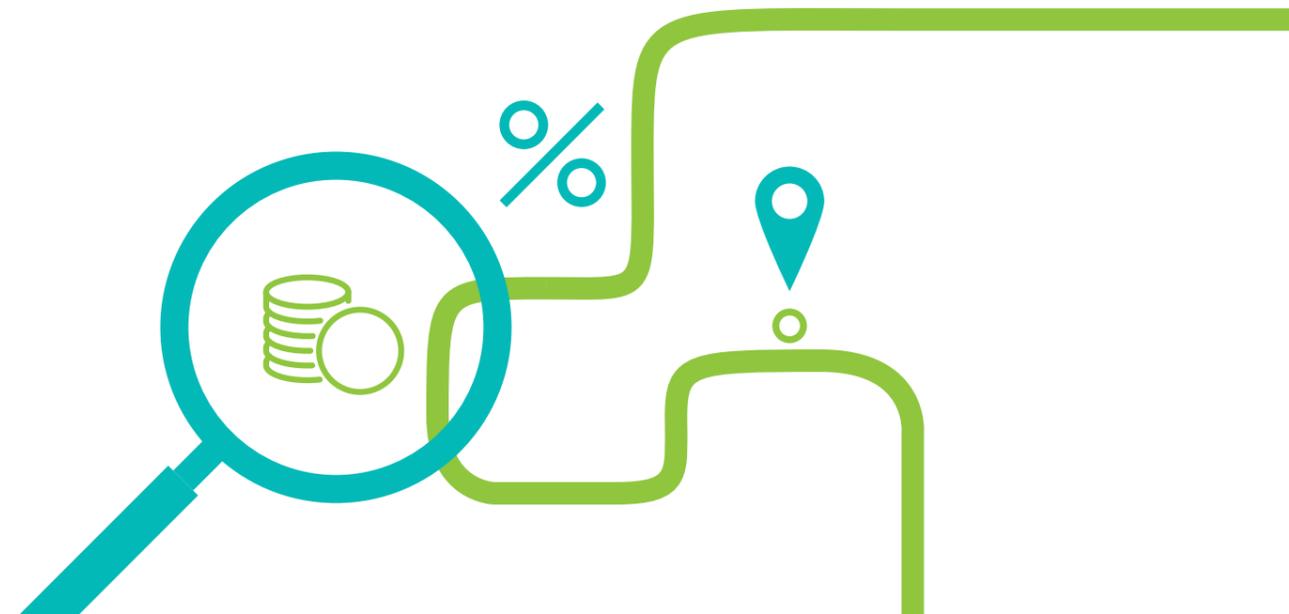
	2017
Frais d'études	4 625,00 €
Travaux sur STEP et tour de désodorisation	9 652,57 €
PR av Juine ITT Clapet	638,00 €
Affaissement EU Saint Vrain	4 078,00 €
Modification du by pass STEP	12 662,30 €
Mur de soutement STEP ST VRAIN	12 525,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 181,62 €</b>

## Les recettes d'investissement



## Les recettes d'exploitation

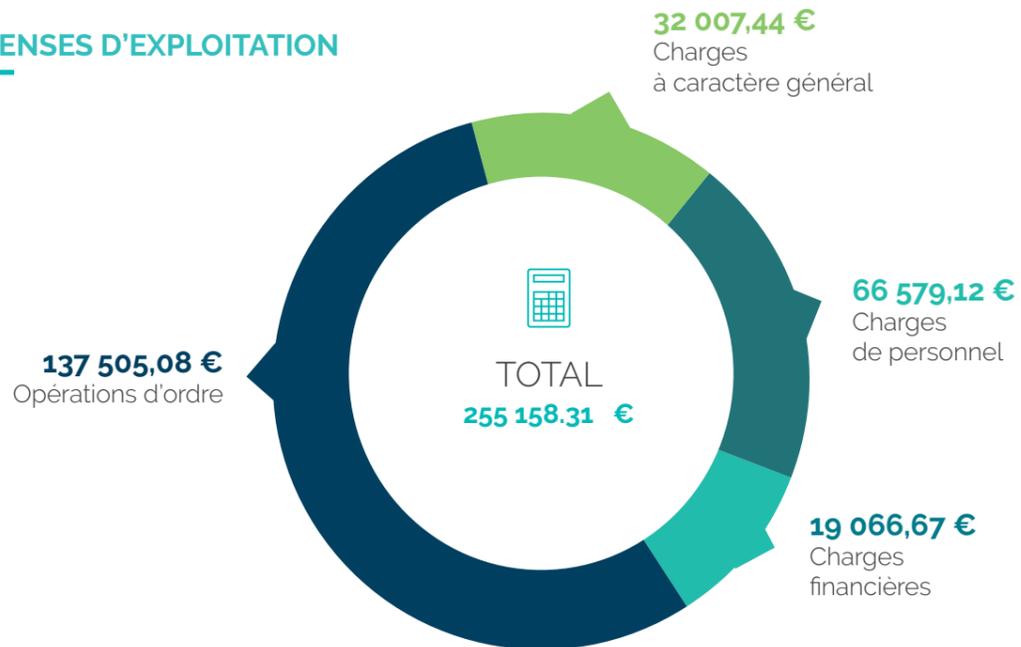
Les principales recettes d'exploitation :





# Le budget assainissement collectif, Vue globale en hors taxe

## DÉPENSES D'EXPLOITATION



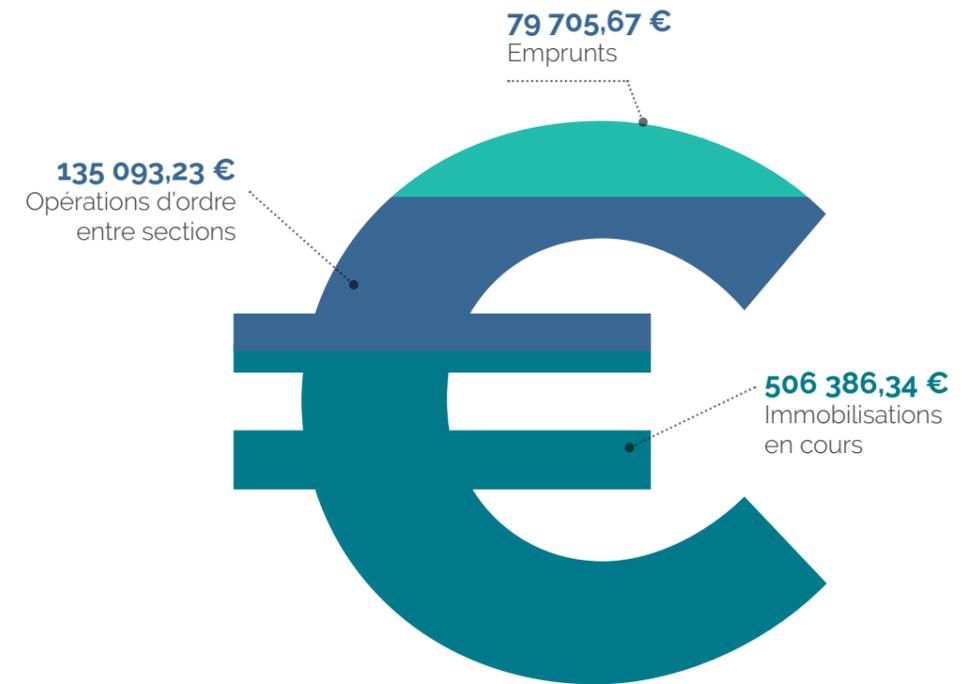
## RECETTES D'EXPLOITATION

TOTAL 885 823,34 €



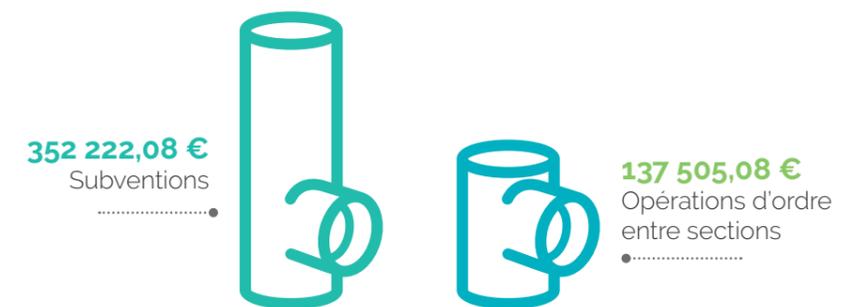
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 721 185,24 €

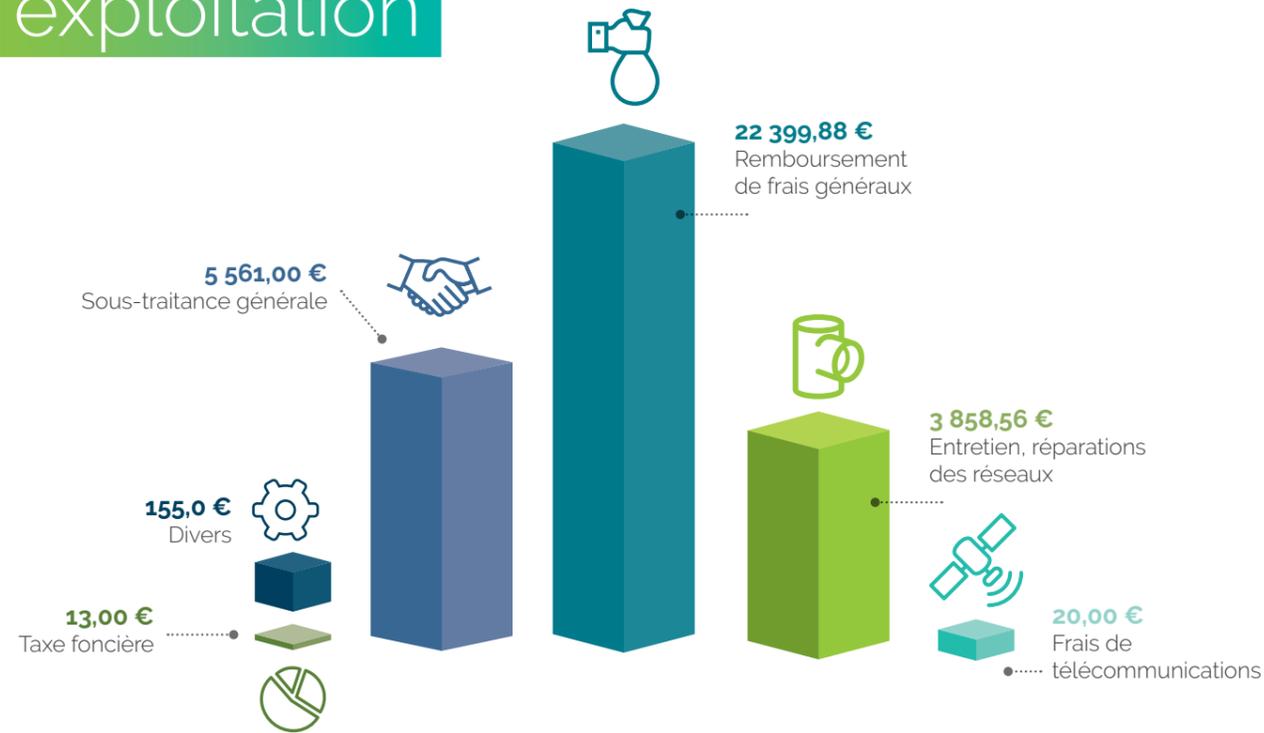


## RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 489 727,16 €



## Les dépenses d'exploitation



Chapitre 011	Crédits employés
Sous-traitance générale	5 561,00 €
Entretien, réparations des réseaux	3 858,56 €
Divers	155,0 €
Frais de télécommunications	20,00 €
Remboursement de frais généraux	22 399,88 €
Taxe foncière	13,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 007,44 €</b>

## Les recettes d'exploitation

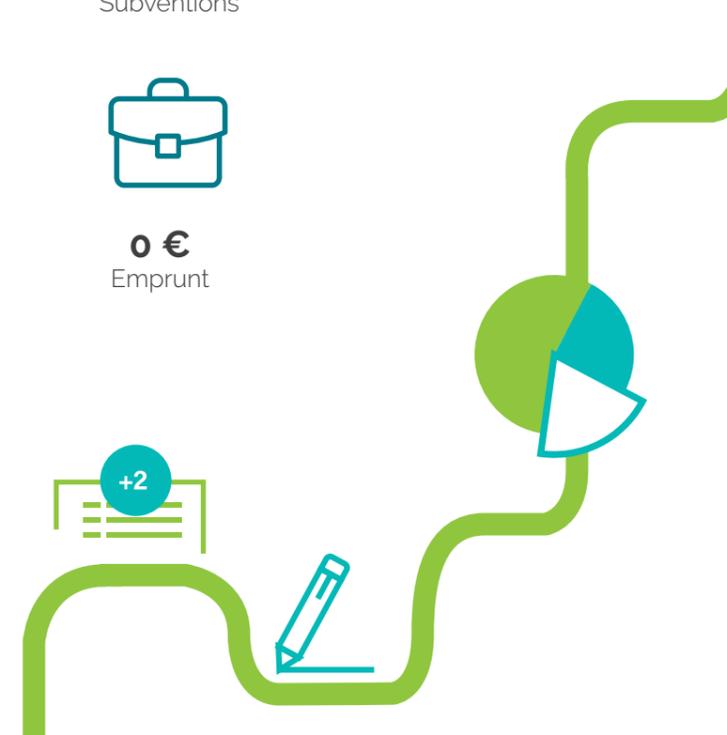
Les principales recettes d'exploitation :



## Les dépenses d'investissement

	2017
Ruelle des Près	41 751,76 €
Schéma Directeur	18 939,42 €
STEP Lardy	295 937,90 €
STEP Saint Vrain	88 241,23 €
Divers travaux hors opération	61 516,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>506 386,34 €</b>

## Les recettes d'investissement

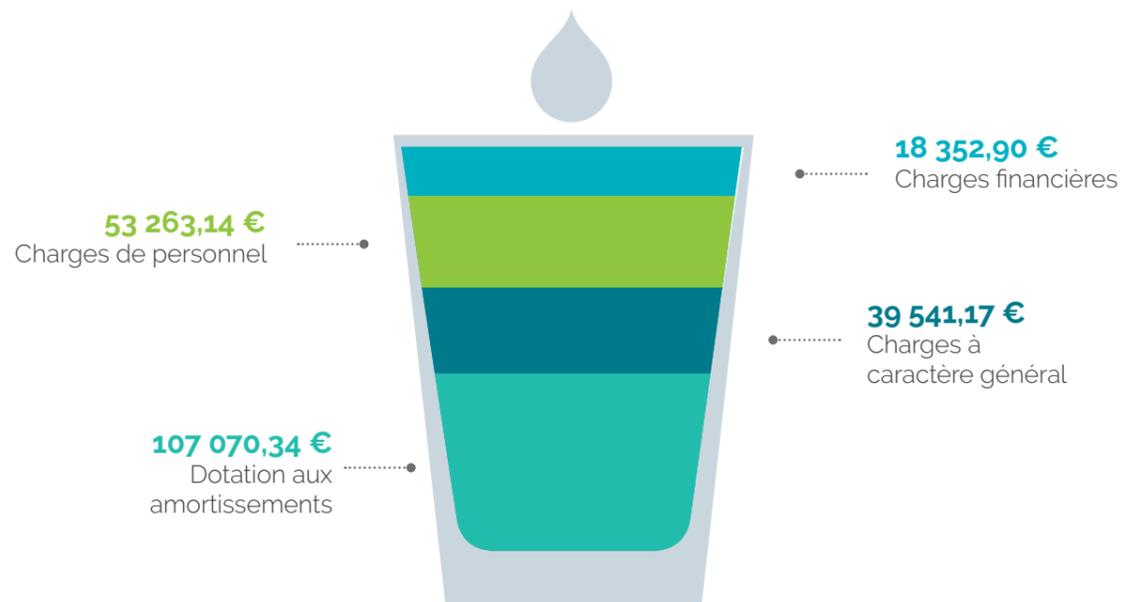




# Le budget eau potable, Vue globale

## DÉPENSES D'EXPLOITATION

TOTAL 218 227,55 €



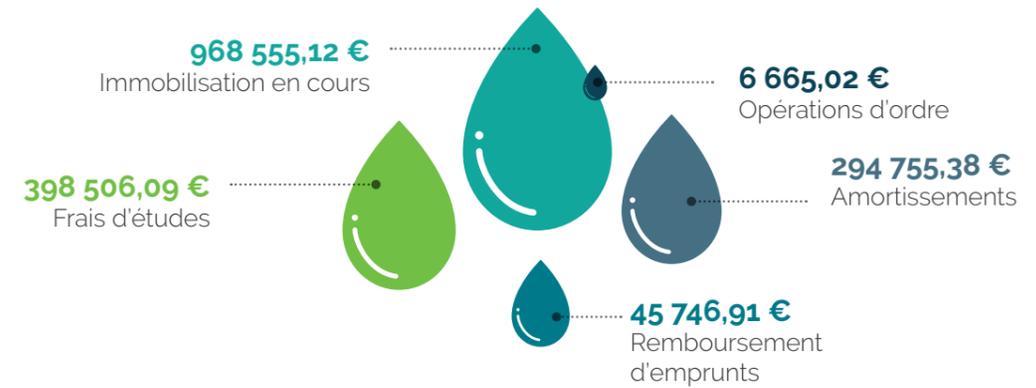
## RECETTES D'EXPLOITATION

TOTAL 543 391,09 €

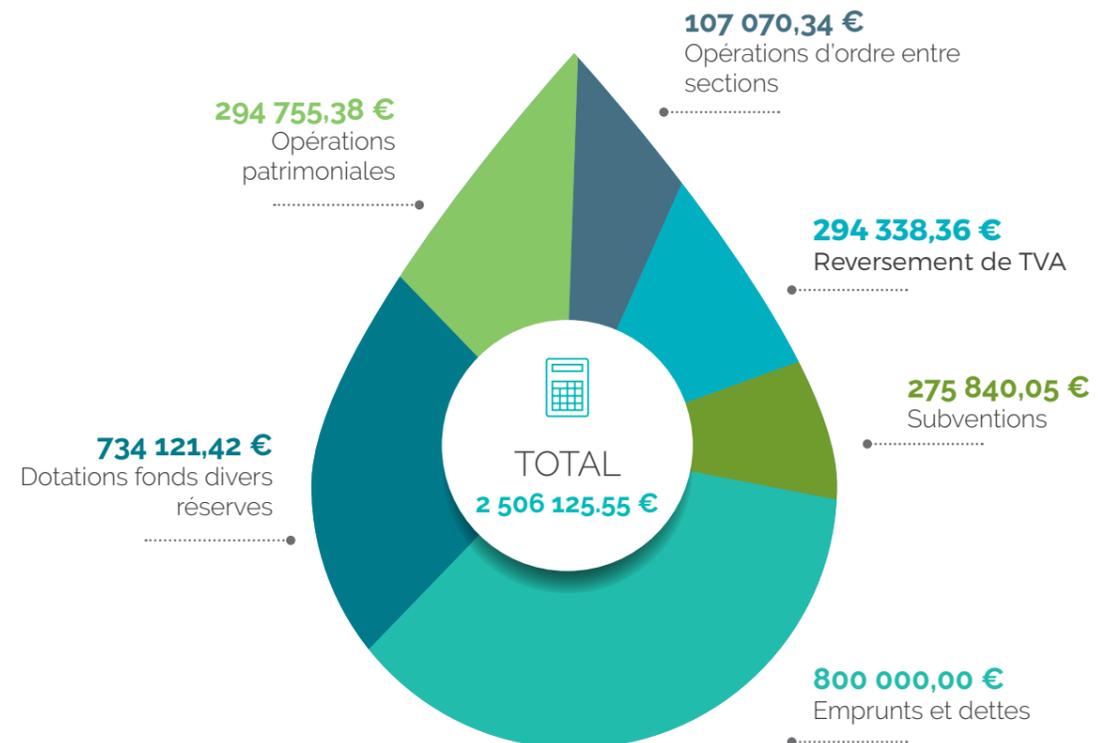


## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL 1 714 228,52 €



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées des dépenses récurrentes de remboursement de frais de structure et de personnel et de dotation aux amortissements.

	Crédits employés			
	011	012	66	042
Boutigny-sur-Essonnes	2 605,59 €	7 744,46 €	68,66 €	11 836,69 €
Corbeil-Essonnes	9 069,39 €	26 956,47 €	234,19 €	32 080,53 €
La Ferté Alais	24 653,65 €	9 049,41 €	1 194,96 €	49 957,30 €
Maisse	3 212,54 €	9 512,80 €	16 855,09 €	13 195,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 541,17 €</b>	<b>53 263,14 €</b>	<b>18 352,90 €</b>	<b>107 070,34 €</b>

## Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont essentiellement constituées de la surtaxe « eau potable » se décomposant comme suit :

Surtaxe eau potable	
Bassin de Boutigny-sur-Essonnes	102 944,34 €
Bassin de Corbeil-Essonnes	161 667,11 €
Bassin de Maisse	141 428,58 €
Bassin de La Ferté Alais	27 895,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 935,64 €</b>

## Les dépenses d'investissement par bassins

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PAR BASSIN-PÉRIODE 2015 À 2017

Mission n°1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable				CP 2017 réalisés
Programme 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau				
Corbeil-Essonnes	AP n°1	Renouvellement ou extension du Réseau de Mennecy		249 215,28 €
La Ferté Alais	AP n°2	Renouvellement des réseaux et remplacement des branchements		653 407,58 €
	AP n°24	Etudes et travaux sur le périmètre de compétence du SIARCE		66 412,26 €
<b>Total programme 1-1</b>				<b>969 035,12 €</b>
Programme 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau				
Inter-bassins Sud-Essonnes	AP n°3	Etudes et travaux de sécurisation		398 026,09 €
<b>Total programme 1-2</b>				<b>398 026,09 €</b>
<b>Total mission 2</b>				<b>1 367 061,21 €</b>

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par l'autofinancement.



## REMARDE ET ECOLE

## Le budget eau potable, Vue globale

DÉPENSES D'EXPLOITATION

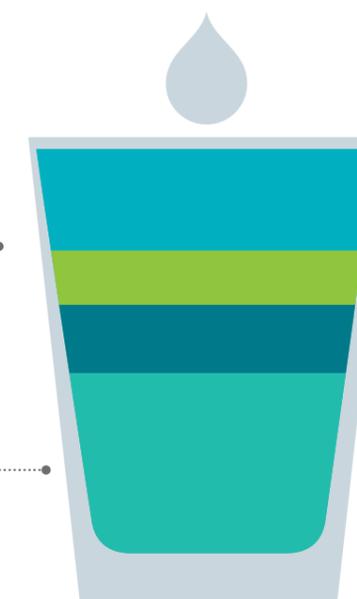
TOTAL 1 046 245,17 €

99 869,57 € Charges de personnel

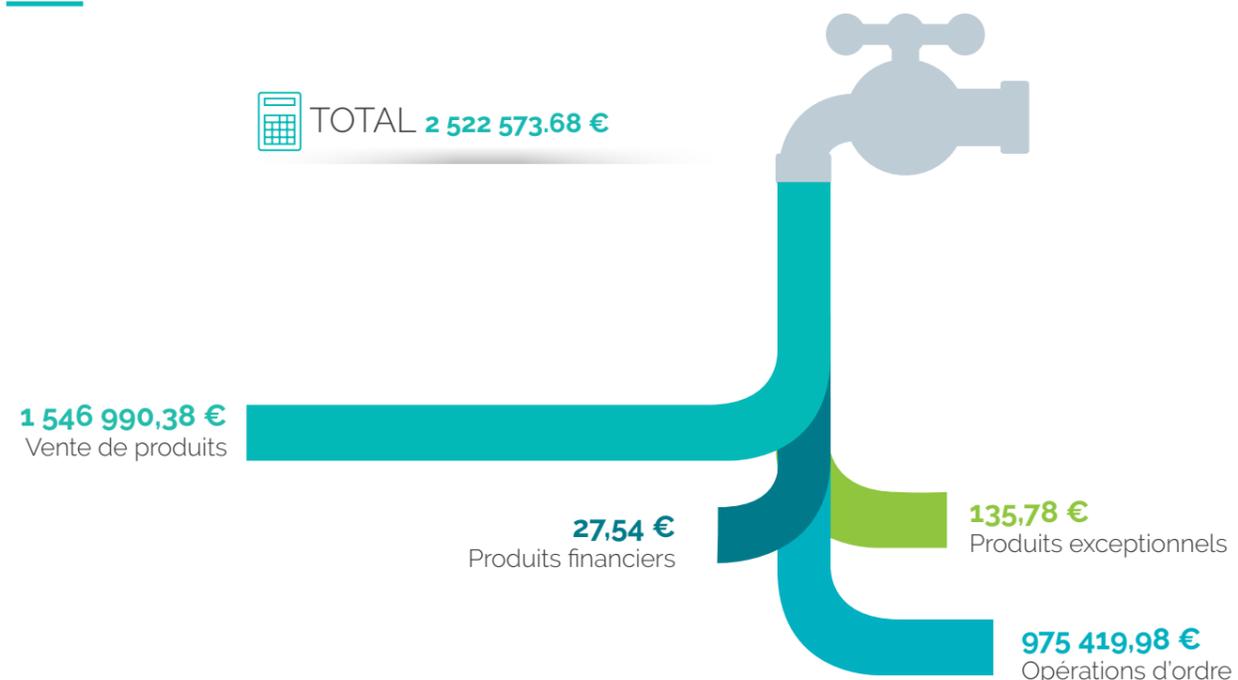
705 167,03 € Dotations aux amortissements

148 910,93 € Charges financières

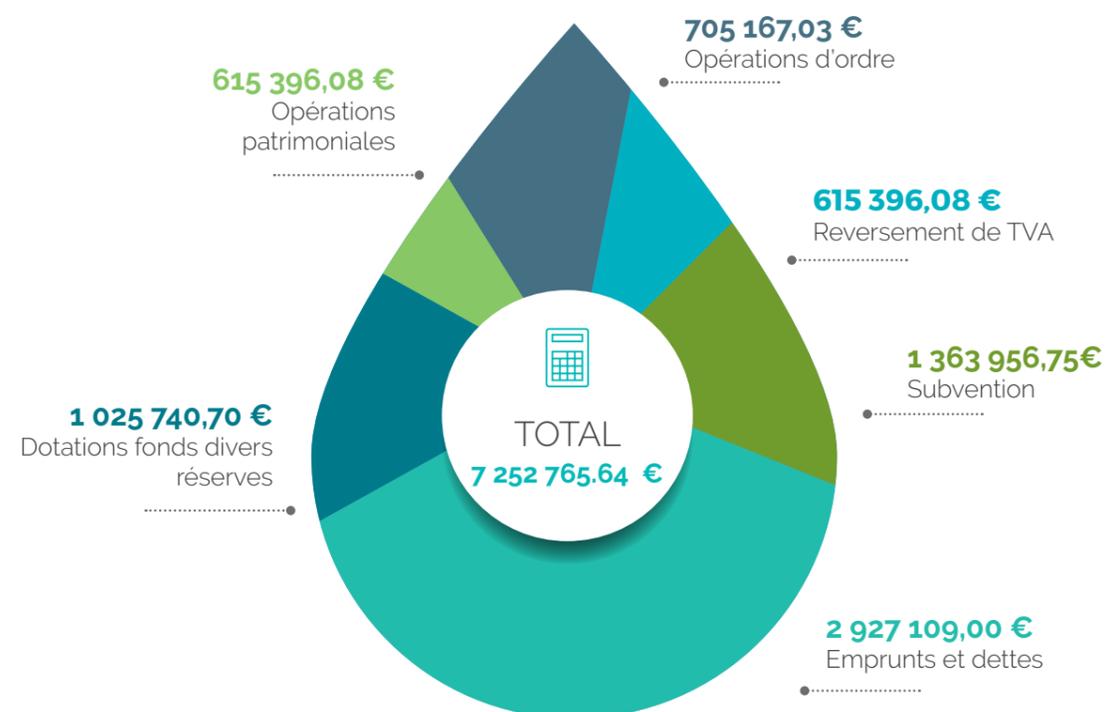
92 297,64 € Charges à caractère général



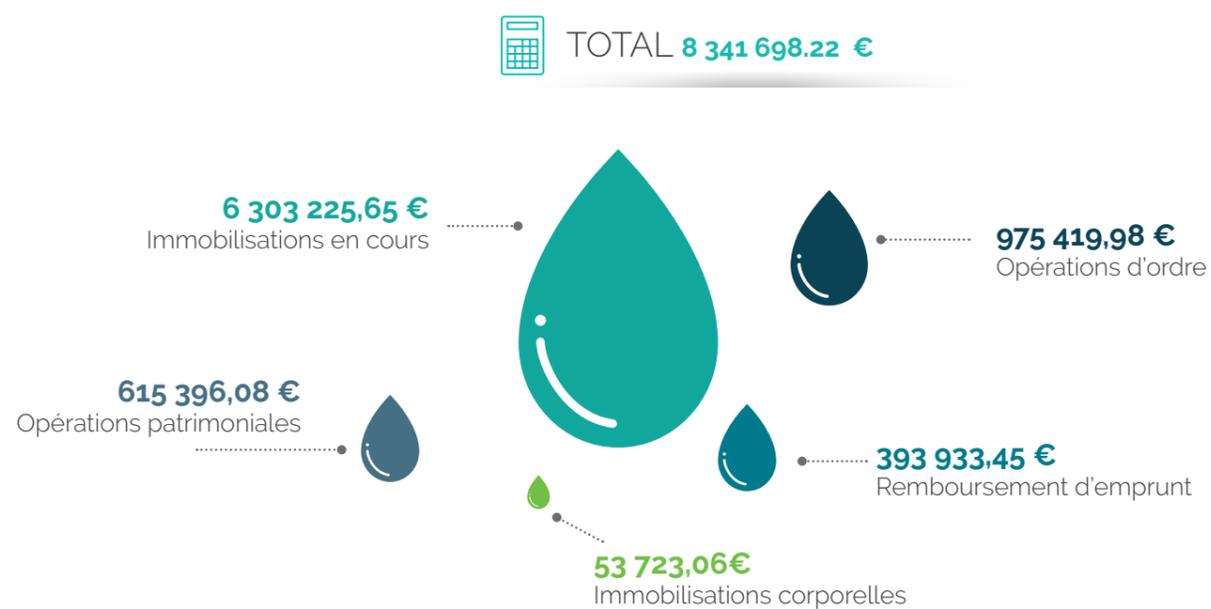
## RECETTES D'EXPLOITATION



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## Les dépenses d'exploitation

Chapitre 011	Crédits employés
Etudes et recherches	18 600,00 €
Convention archives	12 570,00 €
Redevance pollution	24 863,60 €
Frais de télécommunications	660,02 €
Remboursement de frais généraux	34 284,64 €
Taxes et service bancaires	1 319,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 297,64 €</b>



## Les recettes d'exploitation

Chapitre 70	Crédits employés
Ventes d'eau	5 497,45 €
redevance eau potable	1 478 101,85 €
Locations diverses	10 036,65 €
Remboursement de frais généraux	53 354,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 546 990,38 €</b>

## Les dépenses d'investissement par bassins

Les dépenses réelles d'investissement sur les comptes d'immobilisation :

	2017
Route de Cheptainville	323 880,40 €
Création canalisations LIDL	434 615,71 €
Rue de la Libération	1 200,00 €
Restauration du marais à Itteville	228 694,00 €
Mise aux normes filière Ozone	34 315,88 €
Schéma Directeur AEP	13 876,20 €
Agrandissement bureaux	444 660,19 €
Programme canalisations	3 075 449,55 €
Mise en place des compteurs sectorisation	1 002 419,71 €
Travaux électriques 5 <sup>ème</sup> tranche	744 114,01 €
Réseaux d'adductions d'eau	53 723,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 356 948,71 €</b>

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par l'autofinancement.

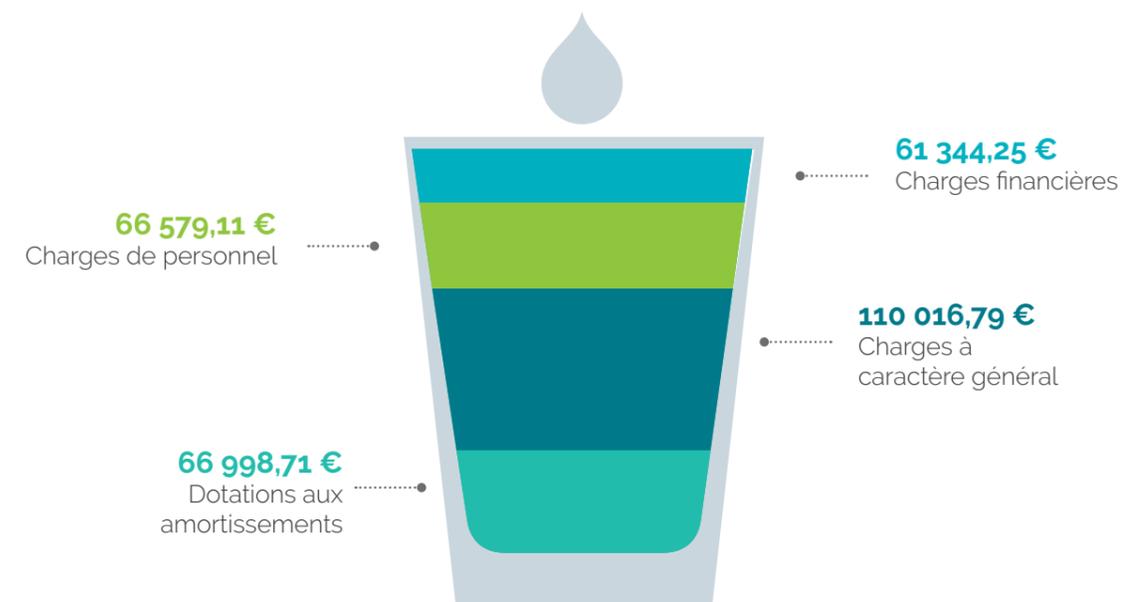


## VALLEE DE LA JUINE

### Le budget eau potable, Vue globale

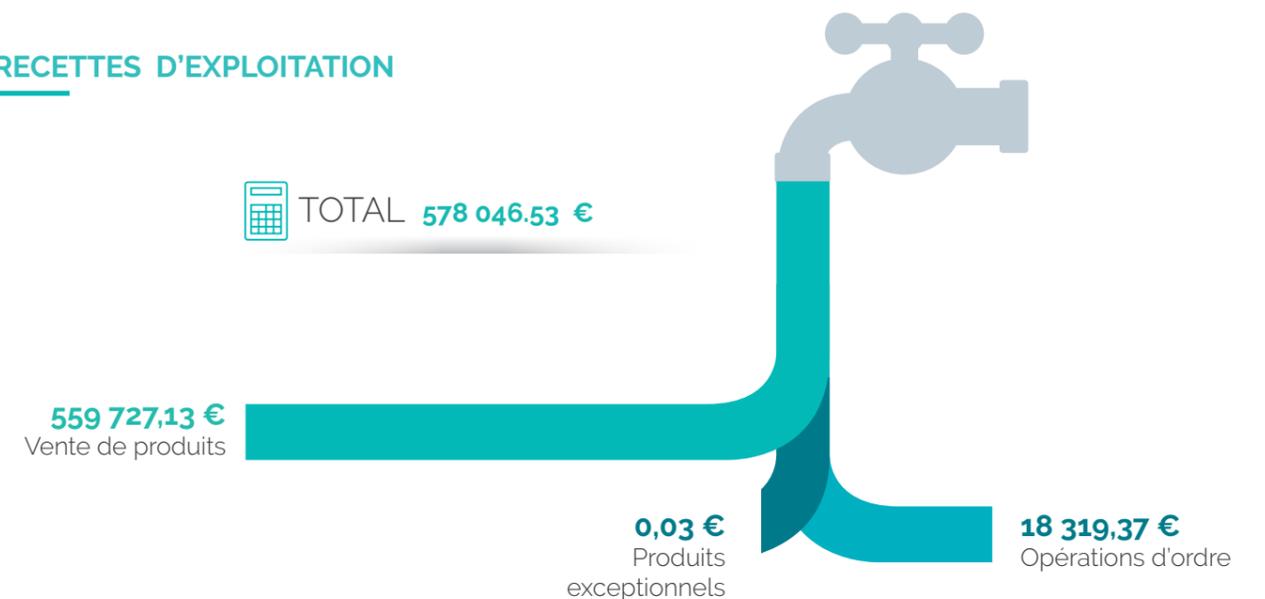
#### DÉPENSES D'EXPLOITATION

TOTAL 304 938,86 €

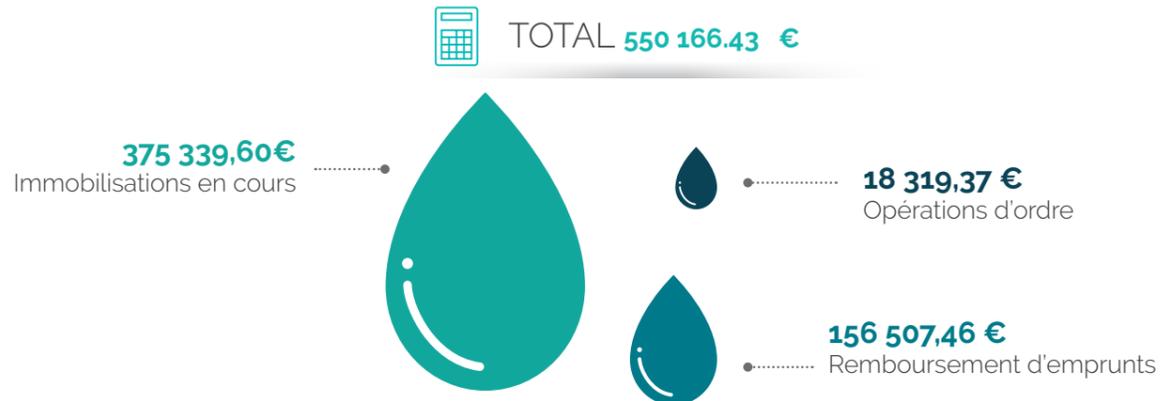


#### RECETTES D'EXPLOITATION

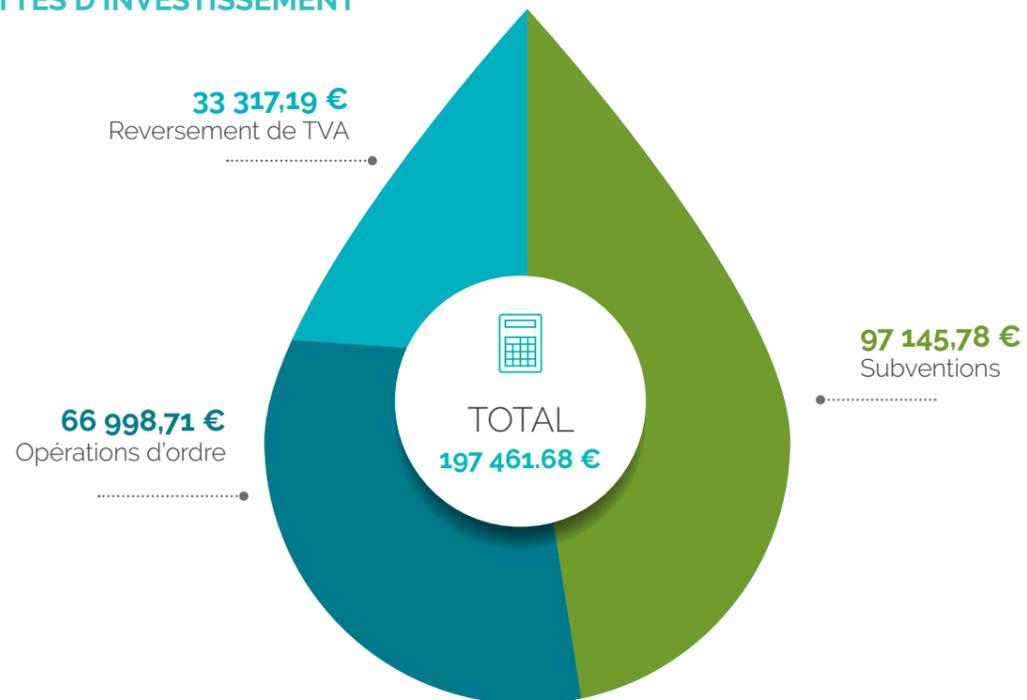
TOTAL 578 046,53 €



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## Les dépenses d'investissement

	2017
AAC Usine des Closeaux	4 920,00€
Travaux Usine des Closeaux	52 419,60 €
Autres travaux hors opérations	318 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 339,60 €</b>

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par l'autofinancement.



## Les dépenses d'exploitation

Chapitre 011	Crédits employés
Achat d'eau	78 018,91 €
Entretien, réparations réseaux	4 240,32 €
Entretien bâtiments	5 173,94 €
Taxe foncière	154,00 €
Remboursement de frais généraux	22 429,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 016,79 €</b>

## Les recettes d'exploitation

Chapitre 011	Crédits employés
Ventes d'eau	43 437,55 €
Redevance eau potable	495 025,46 €
Locations diverses	14 437,20 €
Remboursement de frais généraux	6 826,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>559 727,13 €</b>

## Le budget assainissement non collectif, Vue globale

Exploitation	Crédits employés	Crédits employés
Diagnostics et contrôles de bon fonctionnement	13 058,16 €	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	110,80 €	-
Redevance assainissement non collectif	-	22 351,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 168,96 €</b>	<b>22 351,50 €</b>

# 08

DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES

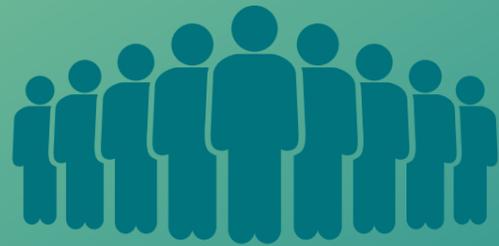
- 132 Les effectifs
- 137 La formation
- 139 Les organismes paritaires



# Les effectifs

**64 agents**  
Au 31 décembre 2017

La répartition du personnel titulaire et non titulaire en 2017 est dans la moyenne des collectivités de la Grande Couronne, qui comptent dans leurs effectifs un peu plus de 8 agents sur 10 possédant la qualité de fonctionnaires. Au 31 décembre 2017, 87 % des agents sur emplois permanents du syndicat étaient fonctionnaires et 13 % des agents non titulaires.



**87%**  
Titulaires



**13%**  
Non titulaires

Le SIARCE se situe en dehors des moyennes recensées dans les bilans sociaux des collectivités de la Région Ile de France, avec un pourcentage de personnel relevant de la catégorie A supérieur à celui de la catégorie B et de la catégorie C. Cette répartition atypique des effectifs de l'établissement (26 agents de catégorie A, 16 de catégorie B et 22 de catégorie C), relève de la nature même de ses activités, requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles. Il en résulte donc un poids important des agents relevant de la catégorie A (41%) et un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE, 74 % des agents ayant au moins un niveau bac. Le SIARCE comptait également dans ses effectifs, un apprenti. 52 % des agents du syndicat sont des femmes, et représentent ¼

des agents occupant des fonctions dans la filière technique. Cette parité s'applique également au comité de direction du Syndicat qui est composé de 7 femmes (Mesdames les Directrices de l'Assainissement, des Finances, des Marchés Publics-Assurances et Affaires Juridiques, de la Logistiques et SIG, des Ressources Humaines, la Responsable du secrétariat Général, la Chargée de mission relations publiques et institutionnelles et information des usagers) 6 hommes (Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'adjoint au Directeur Général des Services, Messieurs les directeurs de l'Eau Potable, de la Rivières et du Milieu Naturel, et Messieurs le Conseiller technique auprès du Directeur Général des Services chargé de l'Aménagement et de la Coordination des Travaux, et le Directeur des projets).

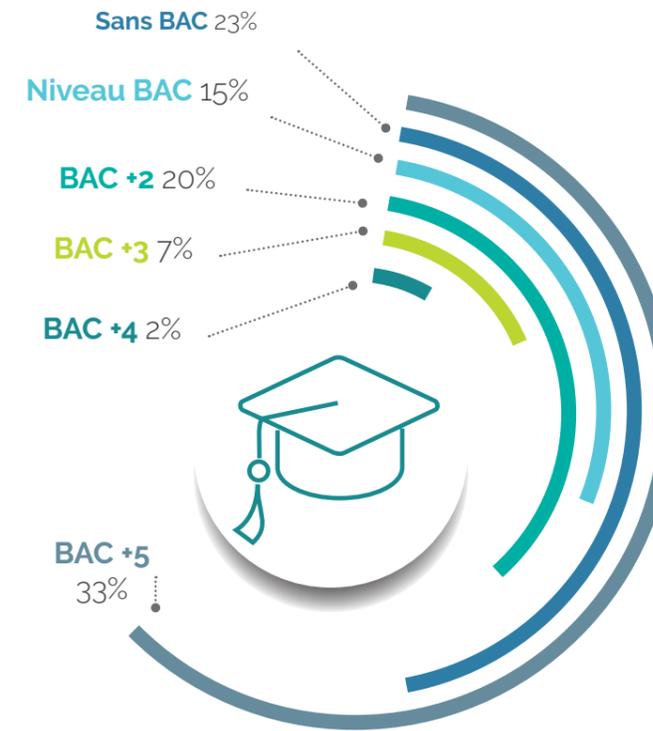
**26 agents**  
catégorie A



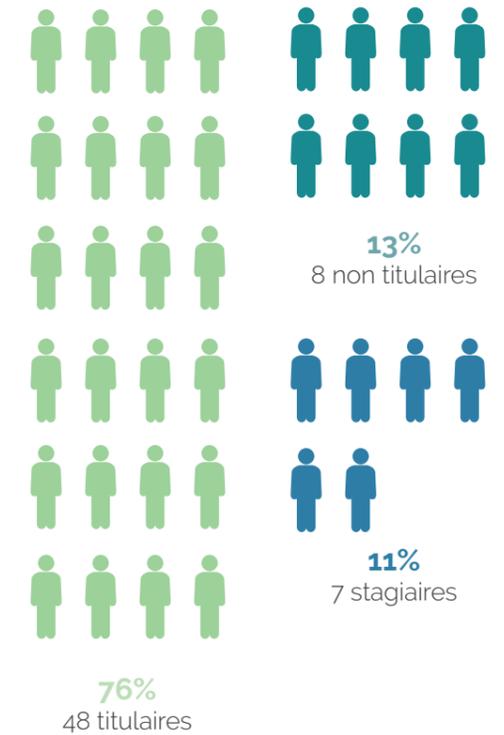
**16 agents**  
catégorie B

**22 agents**  
catégorie C

## LA REPRÉSENTATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DES AGENTS À TEMPS COMPLET EN 2017



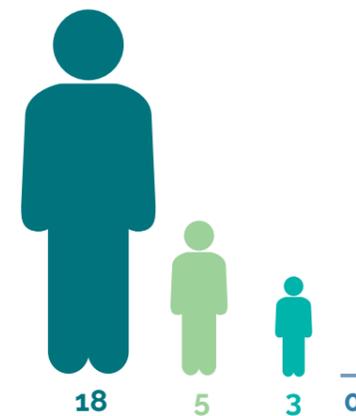
## LES EFFECTIFS SUR EMPLOI PERMANENT SELON LE STATUT



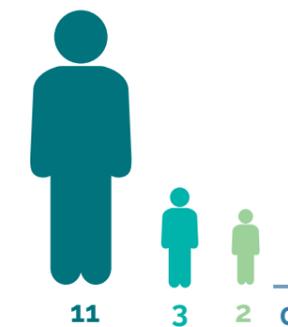
## RÉPARTITION DES AGENTS DU SIARCE SELON LEUR STATUT ET LEUR CATÉGORIE



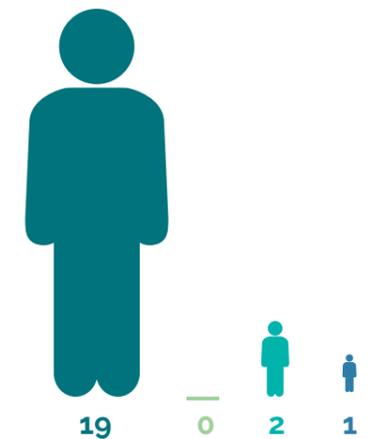
### Catégorie A



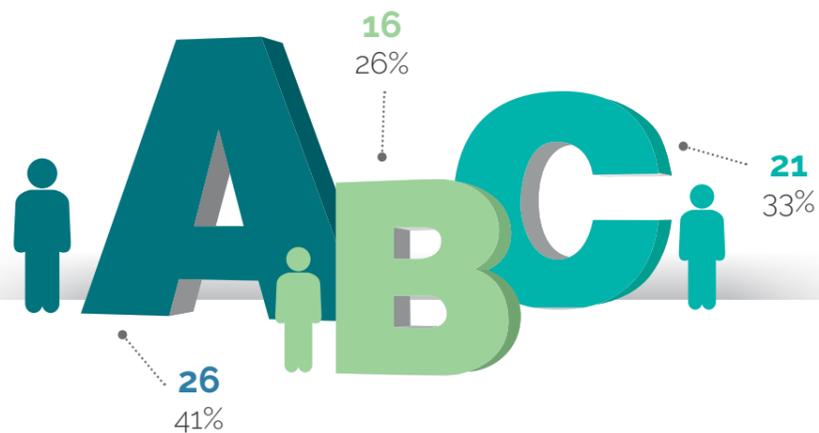
### Catégorie B



### Catégorie C

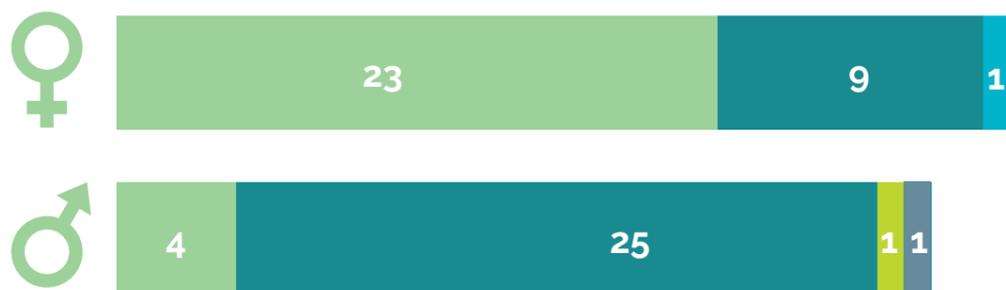


### PERSONNEL DU SIARCE SUR EMPLOI PERMANENT SELON LA CATÉGORIE 2017

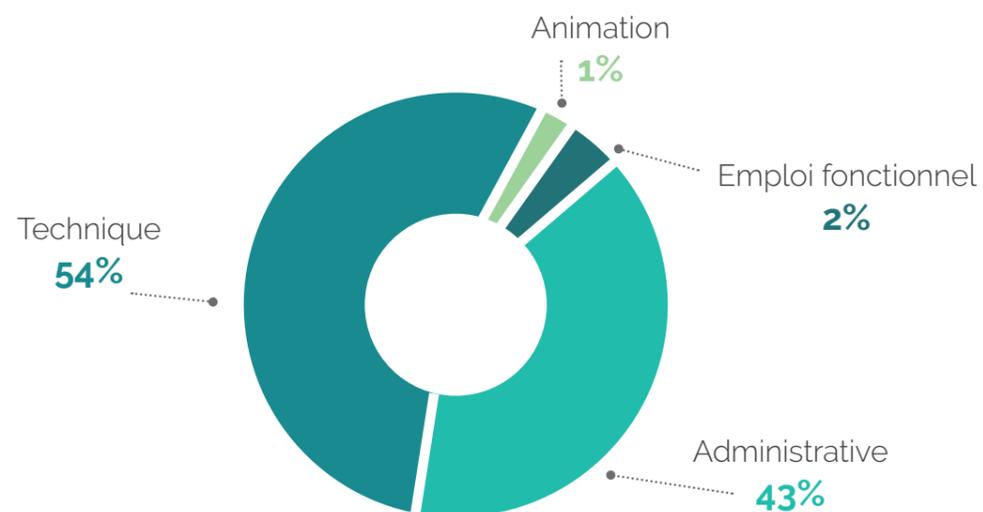


### RÉPARTITION HOMMES / FEMMES PAR FILIÈRE 2017

Administrative Technique Apprenti Animation Emploi fonctionnel



### RÉPARTITION DES AGENTS SUR EMPLOI DU SIARCE SELON FILIÈRE



### RÉPARTITION HOMMES / FEMMES 2017



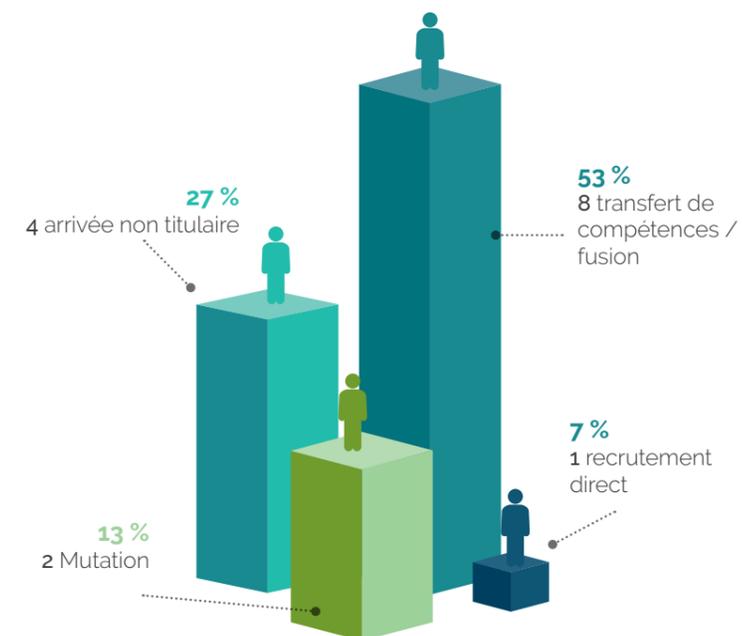
### PYRAMIDE DES ÂGES



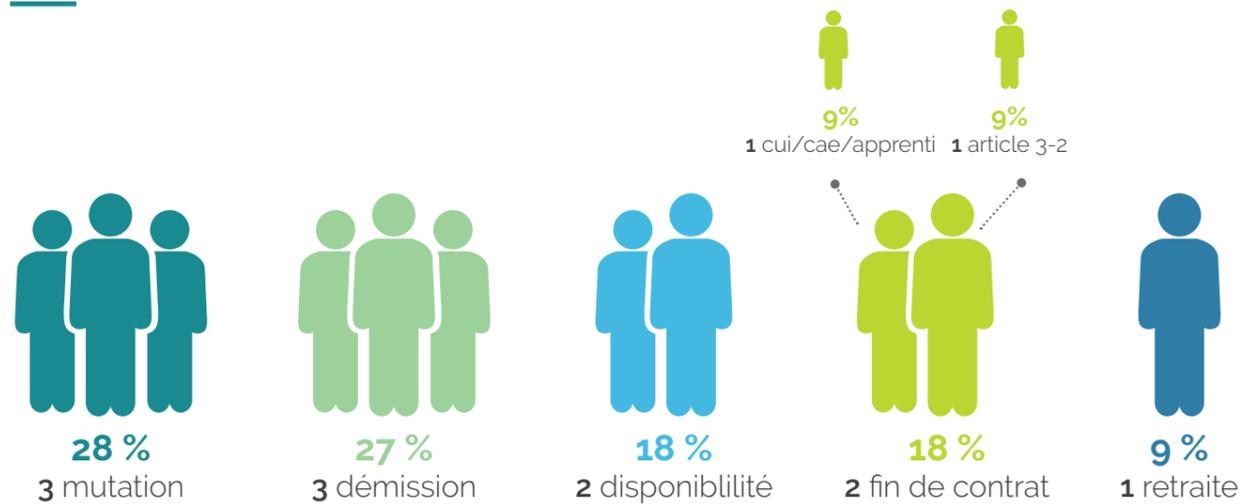
	Moins de 25 ans	De 25 ans à 34 ans	De 35 ans à 44 ans	De 45 ans à 54 ans	De 55 ans à 59 ans	Plus de 60 ans
♂	1	12	8	4	6	0
♀	2	6	11	6	7	1

### LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la fusion, 4 agents du Syndicat intercommunal des eaux entre Remarde et Ecole, 3 agents du Syndicat intercommunal d'Assainissement de Marolles-Saint-Vrain, et 1 agent des syndicats intercommunaux d'Assainissement de Lardy-Janville-Bouray, et des eaux de la Vallée de la Juine, ont rejoint les agents du SIARCE. Au cours de l'année 2017, 15 agents ont intégré le Syndicat et 11 agents sont sortis des effectifs.



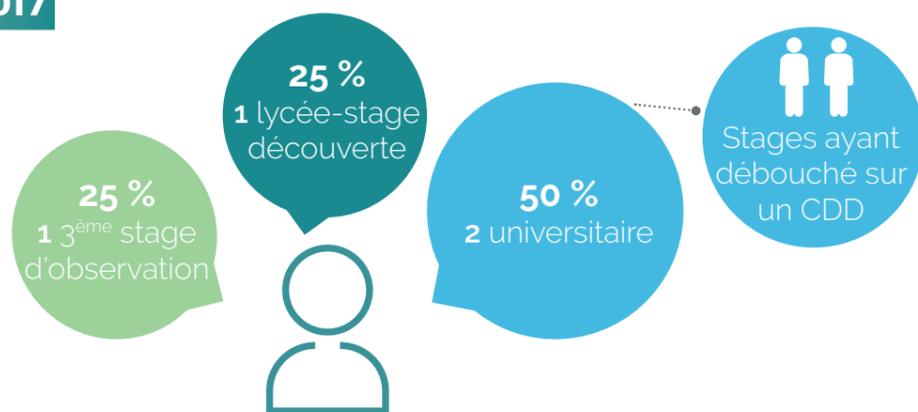
### DÉPARTS EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2017



### LES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

En 2017, 4 stagiaires ont été accueillis par les services du SIARCE pour des durées allant d'une semaine pour les stages d'observation des collégiens, deux mois pour les lycéens, à 6 mois pour les universitaires.

#### Stagiaires de l'enseignement accueillis en 2017



### LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le taux de personnes en situation de handicap était au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 3 %. Les investissements réalisés rue Fernand Laguide, pour accueillir du public et du personnel en situation de handicap ont permis au Syndicat de développer une politique d'insertion professionnelle et de remplir ses obligations légales.

## La formation

En 2015, le SIARCE a élaboré un plan de formation pluriannuel pour les années 2015 à 2017, adopté par le Bureau Syndical le 11 juin 2015. Au cours de l'année 2017, 67% des agents présents au 31 décembre ont suivi au moins un stage de formation.

197 jours de formation ont été dispensés dont 116 jours au titre de la formation obligatoire (les actions de formation obligatoire sont prévues par les statuts particuliers et ne

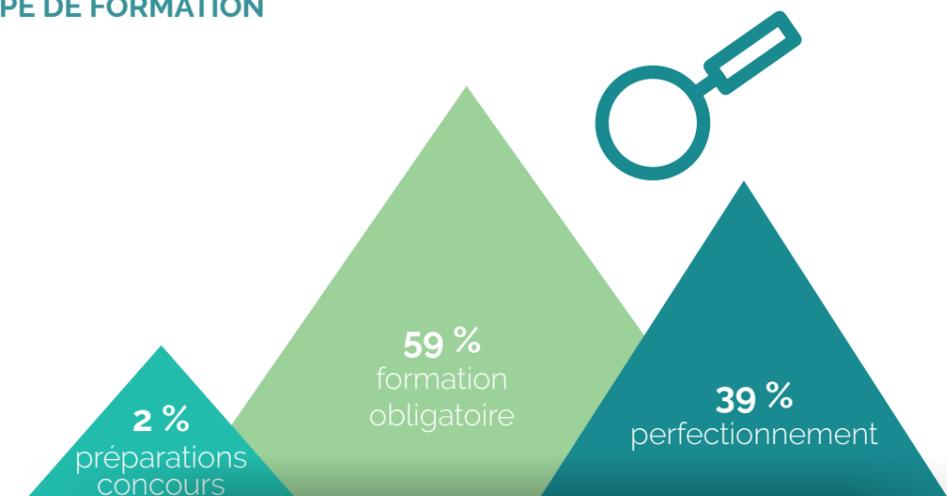
concernent que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et 76,5 jours au titre de la formation facultative dite de perfectionnement.

Le nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble des agents tous statuts confondus est de 3. (le bilan social de l'ensemble des collectivités de la Grande Couronne en 2015, faisait apparaître un nombre moyen de 2,6 jours).

### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE FORMATION PAR CATÉGORIE ANNÉE 2017



### RÉPARTITION DES JOURNÉES DE FORMATION PAR TYPE DE FORMATION



### NOMBRE DE JOURS MOYENS DE FORMATION PAR AGENT SELON LA CATÉGORIE



Catégorie A



Catégorie B

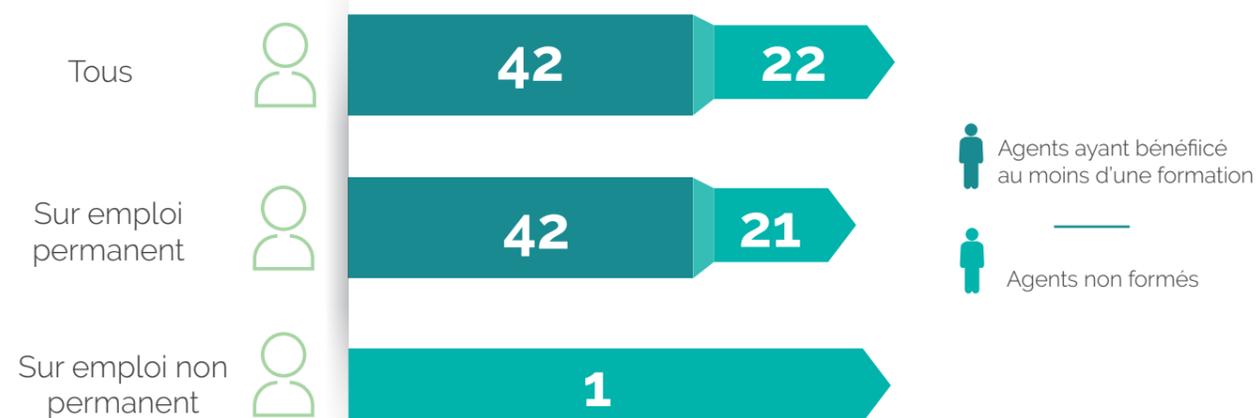


Catégorie C



Emplois non permanents

### NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION DANS L'ANNÉE



## les organismes paritaires

Les 18 avril et 25 octobre 2017, les agents du siarce ont désigné leurs représentants du personnel pour siéger au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, 3 titulaires et 3 suppléants. Le Comité Technique Paritaire ainsi que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis sous la Présidence de Madame Laurence Budelot Vice-présidente déléguée, les :

Comité Technique Paritaire	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
8 juin 2017	8 juin 2017
21 septembre 2017	21 septembre 2017
9 novembre 2017	9 novembre 2017
7 décembre 2017	7 décembre 2017

dans la mise en œuvre d'un dialogue social pendant plus de six mois, ayant pour objet l'examen de l'ensemble des droits, avantages et obligations des agents du Syndicat.



# 10.

## DIRECTION JURIDIQUE, MARCHES PUBLICS, ASSURANCES



Au cours de l'année 2017, la sécurité juridique du SIARCE a été assurée à travers de multiples champs d'intervention : commande publique, champ conventionnel, champ assurantiel notamment. L'équipe est composée d'un directeur juridique et de deux agents confirmés chargés de l'achat public dont un juriste.

## LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU SIARCE

La direction juridique suit, avec les cabinets conseils du SIARCE, les dossiers juridiques relatifs à la défense des intérêts du syndicat. Un grand nombre de dossiers sont encore en instance et n'ont pas fait l'objet de décision administrative en 2017.

En 2017, le SIARCE a procédé au renouvellement de ses contrats de prestations juridiques pour un maximum de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Il en ressort les attributions suivantes :

- Lot n°1 « Droit de la Commande Publique » Attribué à CLAISSSE & Associés
- Lot n°2 « Droit de l'Urbanisme et de l'Environnement » Attribué à CLAISSSE & Associés
- Lot n°3 « Droit des collectivités et de la fonction publique territoriale » Attribué à CLAISSSE & Associés
- Lot n°4 « Droit Pénal » Attribué à WOOG & Associés
- Lot n°5 « Droit Privé » Attribué à Pierre PINTAT Avocats

## NOUVEAUX SEUILS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES CONCESSIONS

La commission européenne a publié le 19 décembre 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) les nouveaux seuils européens de passation des marchés publics applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les procédures formalisées. La valeur des seuils de passation est actualisée tous les deux ans par la Commission européenne pour intégrer la fluctuation des cours monétaires. Les nouveaux seuils communautaires seront applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Les procédures de passation de marchés publics varient en fonction de leur objet :

- marché de travaux pour la réalisation d'ouvrage, de travaux du bâtiment et de génie civil (ponts, routes, ports, barrages, infrastructures urbaines, etc.),
- marché de fournitures pour l'achat de matériels, de mobilier ou de produits,
- marché de services pour l'achat de services matériels (comme l'entretien des locaux par exemple) ou immatériels (conseil juridique, prestation intellectuelle, projet informatique, etc.).

La procédure change aussi en fonction de la valeur estimée du marché :

- si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'organisme public peut recourir

à une procédure adaptée (ou MAPA) dont il détermine librement les modalités.

- au-delà, il doit respecter une procédure formalisée pour passer son marché.

Pour les marchés d'une valeur inférieure à 25 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.

### Seuils de procédure formalisée

Fournitures et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• à partir de <b>221 000 € HT</b> pour les collectivités et les établissements publics de santé</li> <li>• à partir de <b>443 000 € HT</b> pour un acheteur public qui exerce une activité d'opérateur de réseaux (production, transport ou distribution d'électricité, gaz, eau, etc.)</li> </ul>
Travaux	à partir de <b>5 548 000 € HT</b>

## LES COMMISSIONS RELATIVES À LA COMMANDE PUBLIQUE

### 1/ LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRE.

En 2017, les membres de la CAO se sont réunis 11 fois afin de procéder à des attributions de marchés publics, d'accord-cadre ou afin d'émettre des avis sur l'attribution des marchés subséquents supérieurs à 209 000 € HT et sur des marchés sur procédure adaptée supérieurs à 1 million d'€ HT.

Pour attribution	Appel d'offres ouvert	6 marchés publics 5 accords-cadres à bons de commande
------------------	-----------------------	---

En 2017, les membres de la CAO se sont également réunis 3 fois pour donner leur avis ou valider des projets d'avenant à des marchés publics passés selon une procédure formalisée ou supérieur à 1M€ HT.

### 2/ LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : DELEGATIONS ET CONCESSIONS

En 2017, les membres de la CDSP se sont réunis 5 fois

Procédure DSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DSP du service public d'assainissement de la commune de Boissy le Cutté</li> </ul>	2 réunions
AVENANTS AUX CONTRATS DE DSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant au contrat DSP d'eau potable sur le territoire de l'ex syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine (91)</li> <li>• Avenant au contrat DSP Assainissement BCE EXONA</li> <li>• Avenant au contrat DSP Assainissement BCE MAISSE (ex SAMVE)</li> </ul>	3 réunions

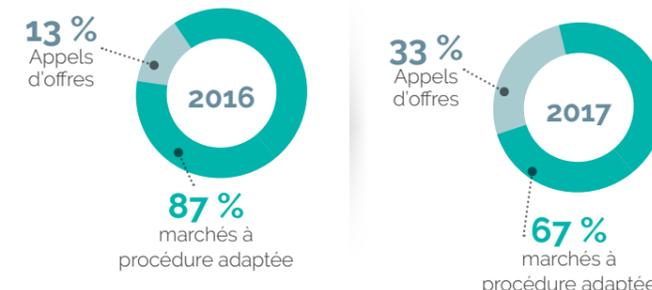
## RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS



## PART DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUR LE TOTAL DES PROCÉDURES

	2016	Taux	2017	Taux
Appels d'offres	7	13 %	9	33 %
Marchés à procédure adaptée	45	87 %	18	67 %
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>		<b>27</b>	

### Répartition par types de procédures



## QUELQUES MARCHÉS SUBSÉQUENTS (MS) ISSUS D'ACCORDS-CADRES MULTI ATTRIBUTAIRE, EN COURS (2017)

### Assainissement :

- Travaux Assainissement ou création réseaux d'assainissement, d'eau potable et de réseaux divers (2015-2018) : 2 marchés subséquents ont été notifiés.
- Prestations intellectuelles d'ingénierie (maîtrise d'œuvre) (2016-2018) : 5 consultations pour 4 marchés subséquents notifiés.

### Eau potable (ex-SIERE) :

- Travaux d'alimentation et de renforcement en eau potable (2016-2019) : 11 marchés subséquents ont été notifiés
- Prestations intellectuelles d'ingénierie (maîtrise d'œuvre) (2016-2017) : 11 pour les MS susvisés

### Quelques accords-cadres à bons de commande mono attributaire :

La réponse aux besoins de certains prestations récurrentes a été passée selon la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaire. C'est le cas, par exemple, pour :

- La réalisation contrôles de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

- La maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage
- L'entretien urgent des espaces verts annexes aux ouvrages d'eau et d'assainissement gérés par le SIARCE
- Les prestations d'entretien des réseaux d'assainissement
- Les prestations de diagnostics et réceptions de réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de réseau d'eau potable sur le territoire du SIARCE
- Les prestations topographiques, cartographiques et foncières pour le compte du SIARCE
- l'entretien des cours d'eau et fossés du territoire des communes adhérentes du SIARCE -
- La gestion des ouvrages hydrauliques et maintenance des automatismes et systèmes de mesures associés
- Le suivi et les analyses de la qualité biologique, physico-chimique et chimiques des eaux
- Prestations de conseil juridique pour 5 domaines de droit allotis.

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EN TRANSVERSALITÉ AVEC LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ET LES ÉLUS DE LA CDSP

Les procédures de renouvellement pour la gestion des deux services publics suivants se sont déroulées en 2016. En 2017 : montage du contrat en vue de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification à son attributaire, des courriers au candidat évincé, au Préfet conformément aux dispositions du CGCT :

- DSP Assainissement des eaux usées de la commune de Vert le Grand (Collecte/transport et traitement) : renouvellement du contrat pour la période du 01/02/2017 au 31/01/2027, attribué à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA).
- DSP distribution de l'Eau Potable sur la commune de Courdimanche sur Essonne : renouvellement du contrat du 01/01/2017 au 30/06/2020, attribué à la Société des Eaux de l'Essonne (SUEZ).

Les procédures de renouvellement pour la gestion des deux services publics d'assainissement suivants se sont déroulées en 2017. La direction juridique assiste les directions opérationnelles (Assainissement et Eau Potable) depuis la proposition sur le choix du mode de gestion devant la CCSPL et le CTP du SIARCE et enfin devant le comité syndical jusqu'à la mise en œuvre de la consultation, l'organisation et la co-animation des CDSP correspondantes, des journées d'audition des candidats, puis le montage des dossiers soumis aux membres de l'assemblée délibérante de l'autorité délégataire conformément aux dispositions du CGCT. Pour les deux DSP suivantes, l'administration s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ESPELIA.

- DSP Assainissement de la commune de Boissy le Cutté pour **7,5 ans** (01/07/2018 au 31/12/2025). Les dernières étapes d'analyse des offres définitives et la proposition d'attribution interviendra au 1<sup>er</sup> trimestre 2018
- DSP Assainissement du bassin de collecte-épuration de BAULNE (Communes de Baulne, Cerny (hors le hameau de Boinveau), D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais et Orveau), pour 10 ans (01/01/2019 au 31/12/2028). Décision du choix du mode de gestion en 2017. Lancement de la consultation au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 en vue d'une attribution du nouveau contrat prévue à l'automne 2018.

En 2017, lancement de la procédure de renouvellement des contrats de DSP relatifs à la gestion des services publics de production, de transport et de distribution de l'eau potable sur les territoires de l'ex-SIERE (ex-Hurepoix), de l'ex-SIAE de la Région de La Ferté-Alais et sur le territoire de l'ex-SIECE, à savoir :

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (ex- SIERE et ex-SIEARLFA) : Ballancourt sur Essonne, Baulne, Boissy-Sous-Saint-Yon,

Breux-Jouy, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Orveau, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Saint Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit.

- à partir du 27 janvier 2021 (ex-SIECE) : Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Fontenay le Vicomte, Mondeville, Nainville les Roches.

Pour cette DSP dont l'enjeu est majeur pour le nouveau territoire du SIARCE fusionné début 2017, l'administration s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement STRATORIAL FINANCES avec IC EAU ENVIRONNEMENT. Sa mission a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'aux premiers mois du début du futur contrat en 2019.

Dans le cadre de la convention de services partagés, conclue en mars 2017, avec la CC2V et le SIARCE pour l'assistance au renouvellement du contrat de Délégation du Service Public d'assainissement collectif de Soisy-sur-Ecole. Le SIARCE a mis au service de la CC2V, l'ingénierie et l'expertise de sa direction des réseaux et de l'assainissement ainsi que de sa direction juridique.

En 2017, la direction juridique a, pour sa part, assisté la CC pour le lancement de sa consultation, pour la co-animation de ses commissions de DSP, pour l'audition des candidats admis et les propositions des correspondances dans ce cadre. Les démarches de présentation devant le conseil communautaire de l'analyse des offres réalisée par le SIARCE et de la proposition pour le choix du délégataire se fera en 2018 dans ce cadre.

**La Direction Juridique assure une veille juridique permanente sur les textes de la commande publique (marchés publics, concessions).**

**La Direction juridique a assuré un travail d'analyse et d'évaluation des consultations issues des accords-cadres lancés en 2015 pour les travaux d'assainissement et en 2016 pour les prestations intellectuelles d'ingénierie. Ces travaux trouveront leurs conclusions en 2018.**

**La Direction juridique assure le suivi des conventions d'occupation du Domaine Public notamment pour les conventions avec les antennistes de téléphonie mobile ORANGE – BOUYGUES – SFR et FREE.**

**La Direction juridique assure le suivi des conventions de maîtrise d'ouvrages unique. Le recours à ces conventions MOU trouvera son extinction prochainement. En 2017, quatre conventions étaient encore en cours :**

- MOU pour l'aménagement du quartier Montconseil à Corbeil-Essonnes (SIARCE-CA GPS-commune de Corbeil-Essonnes)
- MOU pour l'aménagement de voirie et de réseaux d'assainissement de la Rue Paul Naudé à Ballancourt sur Essonne (Commune / SIARCE)
- MOU pour l'aménagement du Ru des Prés Hauts et la valorisation des espaces naturels connexes à Saint Pierre du Perray (Commune / EPA SENART / CA GPS)
- MOU pour l'aménagement du quartier « La Garenne » pour la création de voirie, parking, réseaux d'assainissement et aménagements nécessaires à la maîtrise des eaux de ruissellement à Itteville (Commune / SIARCE)

### LA GESTION DES ASSURANCES DU SYNDICAT

Gestion récurrente des polices d'assurances contractées auprès d'AXA France IARD : Responsabilité Civile Générale du Syndicat, Dommages aux biens, Tous Risques Informatique, Flotte barques, matériels cartographiques SIGNE et de la police d'assurance Flotte automobile et risques annexes contractée auprès de la SMACL et des polices des assurances de biens des syndicats ayant fusionnés avec le SIARCE en 2014 (GROUPAMA / MMA notamment).

En 2017, le SIARCE issu de la fusion des 5 syndicats, a remis en concurrence ses contrats d'assurances pour les deux prochaines années. Il en ressort

Il en ressort les attributions suivantes :

- Lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » attribué à AXA, Agence PIGNOT-MAUGER
- Lot n°2 « Véhicules à moteur et risques annexes » (Flotte auto) attribué à SMACL Assurances
- Lot n°3 « Responsabilités et risques annexes » attribué à AXA, Agence PIGNOT-MAUGER
- Lot n°4 « Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus », attribué à SPEC AXA, Agence PIGNOT-MAUGER

Dans ce cadre, pour 2017, le service des assurances a assuré le suivi de :

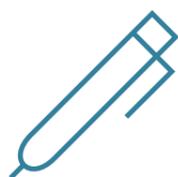
- 15 sinistres déclarés sur la police « responsabilité civile »
- 10 sinistres déclarés sur la police « Véhicules à moteurs et risques annexes »
- 2 sinistres déclarés sur la police « dommages aux biens – multirisques »

Certains de ces sinistres ont généré la conduite d'expertises contradictoires à laquelle la direction juridique a été associée pour leur gestion en relation avec les services opérationnels et les assureurs.





+



# 1

# SECRETARIAT GÉNÉRAL

## 2017 En chiffres



**8 403**  
Courriers reçus  
et enregistrés



**6**  
Séances  
de Comité Syndical



**8**  
Séances  
du Bureau Syndical



**116**  
Arrêtés



**288** **Délibérations Bureau  
et Comité confondus**

Dans la continuité de sa politique de développement durable, de modernisation et de simplification et toujours dans l'optique de réduire la consommation de papiers de bureau, après la dématérialisation du contrôle de légalité des actes, le Secrétariat Général a mis en œuvre la dématérialisation des convocations aux assemblées (bureaux et comités).

Les résultats sont au rendez-vous puisque, 90% des questionnaires retournés sont favorables à cette démarche ; à cette fin, 25 tablettes ont été mises à disposition des élus souhaitant s'équiper pour s'inscrire dans cet objectif du 100% dématérialisé. Cette action se poursuivra en 2018.

+



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

58/60 Rue Fernand Laguide  
91100 Corbeil-Essonnes

Tél. : 01 60 89 82 20

Fax : 01 64 96 41 42

[www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)



 siarce /  siarce

blog : [siarce91.wordpress.com](http://siarce91.wordpress.com)